



TÉMOIGNAGES CITOYENS

(Devoir de mémoire sur l'immigration)

Remerciements

Comité de lecture

CPAS de Charleroi :

Espace citoyen PORTE OUEST.

Coordinatrice : Dany Baudoux.

Agents de développement communautaire : Ludmilla Antoniello, Bruno Zago.

Chargé de missions : José Luis Pinilla.

Christof Carlier et Pauline Feron pour la rédaction des PV lors des cafés citoyens.

Centre d'action laïque de Charleroi :

Directeur : Philippe Luckx.

Chargés de missions : Maximilien Dorseuil et Jean Musway

Animateur : David Paul

Comité de rédaction :

Ludmilla Antoniello, Bruno Zago, José Luis Pinilla, Philippe Luckx, David Paul, Maximilien Dorseuil, Jean Musway.

Les membres du collectif Créad'Ames pour les débats lors des représentations du spectacle « Aller simple ».

Les associations qui ont participé aux cafés citoyens :

l'ASBL Hudayi, l'ASBL Glodie, l'Association culturelle et sportive belgo-turque de Marchienne-au-Pont, l'Association des femmes belgo-turques de Marchienne-au-Pont, l'ASBL FADD solidarité, l'ASBL Accueil et Promotion des Immigrés, l'ASBL le GIRB, l'ASBL la FUNOC, l'ASBL Sima Charleroi, l'ASBL All Just, l'ASBL Avanti, Fedasil, le groupe 'Culture Quartier' de l'Espace citoyen PORTE OUEST, le groupe FEI (Fonds Européen d'Intégration) de l'Espace citoyen PORTE OUEST.

Sommaire :

- Introduction générale : Le projet « Devoir de mémoire »	p.7
- Préface	p.14
- Chapitre 1 : Stéréotypes et préjugés en lien avec l'immigration	p.18
- Chapitre 2 : Pourquoi j'ai quitté mon pays ?	p.35
- Chapitre 3 : Quels sont les freins que je rencontre pour trouver ma place en Belgique ?	p.47
- Chapitre 4 : Ce que la Belgique m'a apporté	p.58
- Chapitre 5 : Quel avenir pour nos enfants ?	p.71
- Chapitre 6 : Stratégies éducatives à mener dans les secteurs de l'école et de l'éducation permanente	p.85
- Lexique en lien avec l'immigration	p.91
- Postface	p.102
- Bibliographie	p.108

Introduction générale : Le projet « Devoir de mémoire »

Un questionnement citoyen, sur les traces du passé, pour penser l'avenir

Ce livre est le fruit d'une collaboration de longue date entre la régionale de Charleroi du Centre d'Action Laïque et l'Espace citoyen Porte Ouest du CPAS de Charleroi.

Le Centre d'Action Laïque est une ASBL active sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il se positionne en tant que défenseur de la laïcité de l'État dans la mesure où il s'oppose à toute influence du religieux sur le politique. Il laisse à chacun la liberté de croire et d'agir comme il le souhaite, seulement si cela n'interfère pas avec le pouvoir en place. Parfois perçue comme un concept qui prône le rejet, la laïcité défendue par le CAL se veut fondamentalement inclusive. Elle se définit comme la condition de possibilité de la coexistence des cultes dans la mesure où elle refuse que l'un ou l'autre puisse prendre l'ascendant sur le fonctionnement de l'État.

Afin de mener à bien son action de défense et de promotion des valeurs de la laïcité, le Centre d'Action Laïque de Charleroi œuvre quotidiennement à l'organisation d'activités ayant pour but de faire réfléchir les citoyens. Par l'esprit critique et la libre pensée, il entend agir en faveur d'une société juste et égalitaire, une société qui sait défendre et accepter la différence comme une richesse et qui refuse la stigmatisation, le racisme, l'homophobie, la xénophobie, la misogynie... Le CAL part du principe que nous sommes des êtres humains et que nous devons être reconnus comme tels plutôt que d'être catégorisés en fonction de nos appartenances, de nos manières d'être, de nos attitudes, de nos orientations sexuelles, de nos croyances...

Compte tenu de ce que défend le Centre d'Action Laïque, compte tenu de ce qu'il est, sa participation à ce projet de devoir de mémoire lui est apparue comme une opportunité grâce à laquelle il aurait la possibilité de mettre ses forces en action afin de déconstruire les préjugés et les idées préconçues à propos de cette immigration dont on ne cesse de parler dans les médias.

L'Espace citoyen Porte Ouest est un service du CPAS de Charleroi¹. Ce lieu – actif sur les quartiers de Marchienne-au-pont et de Monceau-sur-Sambre – fait vivre la démocratie locale. Deux quartiers populaires caractérisés à la fois par un dense passé ouvrier (notamment autour de la mine et de la sidérurgie) et un présent marqué par les stigmates de la précarisation et de la stigmatisation.

Un Espace citoyen est une « maison de quartier », un espace communautaire qui refuse la résignation, un lieu multifonctionnel qui propose des services à la population (information, espace « emploi », école de devoirs, de multiples ateliers, écrivains publics, ...). Un lieu d'émergence de projets menés avec des habitants et des partenaires associatifs ou publics.

1. Le Centre Public d'Action Sociale de Charleroi est une structure de plus de 2600 travailleurs et un acteur social prépondérant de la ville. Omniprésent avec son service social (ses antennes sociales décentralisées de première ligne, son dispositif d'urgence sociale, ses initiatives 'logement et énergie', ses services de médiation de dettes et 'étrangers'...), ses dix maisons de repos, son service d'aide et de soins à domicile, son Centre de santé mentale et ... son service de l'action collective (4 Espaces citoyens, le Service Action Migrants (SAM), le Passage 45 (insertion socioprofessionnelle) le Pôle d'économie sociale et le CBO (Collectif bilan orientation)).

Une première initiative citoyenne : «Devoir de mémoire 1» en 2011

Retraçons le parcours du projet citoyen «Devoir de mémoire».

C'est dans cette dynamique participative et de vie de quartier de l'Espace citoyen Porte Ouest qu'est conçu, en 2008, le groupe de concertation et d'action « Culture quartier ». Il s'agit d'un groupe d'habitants de Marchienne-au-pont et de Monceau-sur-Sambre qui se proposent de promouvoir la culture de leurs quartiers. Parmi leurs initiatives, la création d'un programme culturel (sorties «théâtre» et visites de musées), l'organisation d'une bourse aux vêtements et la participation du groupe au festival Mai'Tallurgie.

C'est en 2011 – 2012 que le groupe « Culture quartier » lance le projet «Devoir de mémoire 1 : quand la démocratie perd la raison », numéroté ainsi a posteriori avec la mise sur pied de « Devoir de mémoire 2 ». Des habitants, belges et étrangers, s'interrogent sur la montée des partis d'extrême droite en Europe, avec leur cortège de menaces : exclusion de l'étranger, non-respect du pluralisme et des principes démocratiques. Concrètement, depuis la crise économique de 2008, et plus récemment, avec les guerres du Proche Orient, avec l'émergence de l'État islamique – et ses multiples développements parallèles – on sent davantage de tensions entre communautés. Tensions à mettre en lien avec le manque de travail et l'insécurité, souvent interprétés comme une conséquence de l'immigration. Dans certains cas, le durcissement du discours à l'encontre des étrangers concerne les partis traditionnels. Des médias et des hommes politiques participent à la dissipation d'un climat de suspicion, nourrit par des informations « sensationnelles », par de la désinformation, par la propagation de fantasmes, par l'accroissement du sentiment d'insécurité. La crise amène au malaise, au repli sur soi, à la peur de l'avenir et de perte des acquis sociaux.

Du coup, le groupe « Culture quartier » s'interroge. Autour de ces incertitudes, qu'est-ce qui pousse à chercher des responsables ? Les étrangers sont-ils vraiment la cause de la faillite financière de nos États, de la délocalisation de nos entreprises, du communautarisme par la création de ghettos, de l'échec des politiques d'intégration, de l'importation de conflits extérieurs qui attisent les esprits déjà enflammés ? Quelle responsabilité politique dans tout cela ? Ne faut-il pas rester objectif, ne pas nous laisser emporter par nos angoisses ? Ne devons-nous pas nous servir de notre passé pour questionner notre démocratie ? La défendre, en citoyens informés et responsables, pour que l'histoire ne se reproduise pas ? Si bien que plusieurs pistes de réflexion émergent : voir les similitudes entre la crise de 1929 en Allemagne et celle d'aujourd'hui ; transmettre à nos enfants le devoir de vigilance afin de ne pas perdre notre liberté ; comprendre les raisons de cette immigration ; accepter le retour historique pour porter un regard sur la société contemporaine ; mettre à jour les préjugés, également véhiculés par les étrangers (ou réfugiés) eux-mêmes.

Dès le départ, la tâche s'annonce ardue. L'extrême droite a sans doute plus de facilités ; tandis qu'elle surfe sur l'émotion, elle propose des réponses simplistes aux questions complexes. Elle donne du sens², elle éclaire l'horizon avec son discours sur le « net-

2. Que l'on se comprenne bien : si le message d'extrême droite trouve un écho auprès de ceux qui le reçoivent, c'est bien qu'ils y trouvent du sens à leurs yeux. Qu'importe qu'il y ait une part d'illusion, d'ignorance ou de préjugés.

toyage ». Elle stimule parfois les « instincts les plus primaires » (haine de l'autre, égoïsme, égocentrisme...). Elle rassure, elle promet, comme Donald Trump, alors candidat américain à l'investiture républicaine qui promet, s'il est élu, la disparition rapide de l'État islamique. « Il n'y a qu'à... » L'extrême droite et ce que l'on nomme les discours populistes et nationalistes catalysent frustrations et mécontentements. Ils surfent sur les stéréotypes et les préjugés : « Cet étranger est un profiteuse; sans sa présence, il libère un emploi pour un autochtone... » Au contraire, le chemin emprunté par les membres du groupe « Culture quartier » est plus difficile car il s'impose la rigueur de la raison dans l'acceptation de la complexité. Il s'impose aussi une posture de base : ne pas discriminer à notre tour ceux qui tiennent des propos choquants mais plutôt les entendre, les prendre en considération, les rencontrer pour créer un dialogue (en particulier au sein de ce que nous appellerons « les cafés citoyens »), pas de condescendance et ne pas considérer ces personnes qui tiennent des propos nauséabonds comme des imbéciles. Il faut de l'empathie ou de la neutralité pour convaincre.

Le projet «Devoir de mémoire 1», conçu au sein de ce groupe « Culture quartier » de l'Espace citoyen Porte Ouest rassemble comme principaux partenaires la Régionale de Charleroi du Centre d'Action Laïque, l'Espace Citoyen Porte Ouest, Présence et Action Culturelle et Créad'âmes³, l'atelier théâtre d'actions citoyennes de Marchienne (qui mobilise une trentaine d'habitants de toutes cultures).

« Devoir de mémoire 1 » a replongé dans les pages sombres du passé, en particulier celles de la Seconde Guerre mondiale. L'exposition « Triangle rouge » fit ressentir la montée du nazisme via des saynètes jouées par Créad'âmes. La visite du fort de Breen-donk créa un choc. Il en alla de même pour ces témoins tardifs qui se rendirent à Isieu : le fameux drame des enfants d'Isieu.

Des bribes de récits historiques ou d'expériences vécues par les habitants se sont traduits par les textes et les peintures d'un petit livre conçu à partir d'ateliers d'écriture. C'est ainsi que dans ce petit « manuel » illustré, on s'inspira d'histoires de guerre, de citations, d'arguments, d'interrogations. Quelqu'un se risqua à répondre à une lettre d'un enfant d'Isieu⁴, un courrier imaginaire destiné à cet enfant, sachant qu'il allait mourir, ... et pourtant il ne fallait pas lui dire.

Le petit livre avait pour titre « Vous qui vivez en toute quiétude », expression empruntée au bestseller de Primo Levi «Si c'est un homme» (1946). Dans la postface, on peut lire « La notion de démocratie est omniprésente dans l'ouvrage. Que cela se fasse de manière dérivée, en laissant à chacun la possibilité d'exprimer son opinion, ou que cela se fasse de manière plus directe, quand les idées prônées mettent directement en avant le principe démocratique... ». On peut y lire aussi que la démocratie reste un idéal et que « le devoir de tout citoyen est de rester vigilant face aux attaques insidieuses qui menacent nos libertés individuelles et collectives »⁵.

3. Le groupe Créad'âmes va concevoir le scénario de deux pièces de théâtre qui vont mettre en valeur l'histoire de l'immigration.

4. Enfants d'Isieu : 44 enfants juifs réfugiés dans une bâtisse transformée en colonie de vacances au sein de la commune d'Isieu en France (département de l'Ain) et déportés suite à une rafle de la Gestapo le 6 avril 1944, sous le commandement de Klaus Barbie et envoyés au camp d'extermination d'Auschwitz. Cette bâtisse est devenue un musée, un mémorial.

5. Vous qui vivez en toute quiétude..., Collection Agir par l'Écriture, Extraits tirés des pages 3, 4 et 45.

«Devoir de mémoire 2»

«Devoir de mémoire 2» prolonge «Devoir de mémoire 1». L'orientation reste similaire : développer une approche socio-historique de l'immigration, stimuler le sens critique et l'ouverture d'esprit par le passage de la mémoire entre les générations. On favorise la vie communautaire des quartiers visés en encourageant la participation. L'approche privilégiée est celle du travail et de l'immigration de l'après Seconde Guerre mondiale jusqu'à nos jours. Les partenaires restent à peu près les mêmes : la Régionale de Charleroi du Centre d'Action Laïque, l'Espace citoyen Porte Ouest, le groupe de théâtre Créad'âmes⁶ et, dans une moindre mesure, d'autres associations belges ou étrangères.

Créad'âmes conçoit et joue la pièce de théâtre intitulée «Aller simple». Le spectacle est imaginé à partir de textes et témoignages venant d'une quinzaine de pays, joué et chanté par une quarantaine de comédiens amateurs. Tour de Babel où on entend de nombreuses langues : français en tant que langue principale, anglais, arabe, lingala, polonais, russe, italien, wallon, turc. Il s'agit d'un bout d'histoire de l'immigration, de l'après Seconde guerre mondiale jusqu'aux 366 morts de Lampedusa. Le passé sert à penser les enjeux contemporains. Ainsi cette pièce où monsieur et madame « Tout le monde » se sentent agressés par l'arrivée de personnes venant de pays en guerre, qui fuient la misère et le manque d'espoir. Ce spectacle qui vise à développer l'idée d'une « identité internationale » est joué une dizaine de fois, en particulier devant des enfants et des adolescents des écoles de Charleroi.

Plusieurs chantiers sont mis en place pour préparer la pièce : ateliers de conception de costume ou de création musicale. De nombreux moments de créativité se multiplient en vue de tendre vers l'objectif final. Des répétitions sont nécessaires pour coordonner une telle complexité, si bien que quarante personnes participent aux répétitions du samedi matin. Parmi les gens participant à la création du spectacle, on trouve – outre les membres de Créad'âmes – des citoyens du groupe « Culture quartier », du projet F.E.I. (Fonds Européen d'Intégration⁷) ou de l'ASBL Avanti. On est bien dans une pédagogie du projet dès lors que plusieurs groupes constitués se servent de la pièce de théâtre pour atteindre leurs propres objectifs particuliers (lien social, tolérance dans une société multiculturelle, acquisitions de savoir-faire, alphabétisation, savoir-être, estime de soi...).

Une exposition complémentaire au spectacle, que l'on peut visiter avant et après celui-ci, a été conçue par les stagiaires d'Avanti et les membres de l'atelier de couture de l'Espace citoyen. Ce qui représente 11 visites de groupes, soit quelque 1500 visites particulières.

Deuxième temps fort de « Devoir de mémoire 2 » : l'organisation d'une table ronde⁸ sur le thème : «Ils nous volent notre travail». En toile de fond : lutter contre les préjugés,

6. Créad'âmes associée désormais à l'ASBL «Marchienne Babel».

7. Fonds Européen d'Intégration : projet subventionné par l'Union européenne concernant les primo-arrivants des pays tiers. L'Espace Citoyen Porte Ouest gère un de ces projets avec trois composantes principales : alphabétisation, citoyenneté et accompagnement social.

8. Table Ronde organisée par le Centre d'Action Laïque et l'Espace Citoyen Porte Ouest, à l'Université du travail de Charleroi, le 26 octobre 2015.

comprendre et appréhender les réalités des personnes issues de l'immigration, notamment en lien avec l'accès au travail et l'émancipation sociale. Les experts intervenants furent l'historienne Anne Morelli, l'économiste Abdeslam Marfouk, l'historien de la philosophie Jean-Philippe Schreiber et le sociologue José Pinilla. Après les interventions des experts, on projeta sur écran des stéréotypes et préjugés diffusés dans les réseaux sociaux, plus «spectaculaires» les uns que les autres. Ce fut l'occasion de déconstruire des évidences, de laisser une place à la raison.

Le troisième temps fort de «Devoir de mémoire 2» nous mène aux 14 cafés citoyens⁹ ; ceux là-mêmes qui nous conduisent à la réalisation de ce livre. Un café citoyen n'est pas un café du commerce dans la mesure où il fait l'objet d'une régulation. Il s'agit d'un lieu public d'expression où l'on débat sur une question de société, dont le thème est prédéfini. La participation citoyenne et la liberté d'expression sont régulées par des animateurs, garants du cadre, à savoir : le respect de chacun, une organisation et la distribution du temps de parole.

Ces cafés citoyens furent donc l'occasion de donner corps à la démocratie, en autorisant la liberté d'expression. Celle-ci suppose que l'on a le droit d'exprimer des opinions contraires à l'idéal démocratique. C'est aussi là que la co-animation, prise en charge par un animateur du Centre d'Action Laïque de Charleroi et un agent de développement communautaire de l'Espace Citoyen, assure une fonction de régulation et de recentrage.

Des «secrétaires» se sont chargés de la prise de note de manière à garder la trace des témoignages. Il était convenu dès le départ de déboucher sur une petite publication à la manière de «Devoir de mémoire 1» C'est à la lecture des 70 pages de textes et d'un premier examen qu'est apparue la richesse du matériau accumulé en termes de diversité de points de vue et d'expériences de vie.

9. Entre le 14 octobre 2014 et le 21 avril 2015, 14 cafés citoyens ont été organisés impliquant 188 participants au total (hors animateurs et éventuel personnel «encadrant»). La plupart des ces groupes furent constitués d'hommes et de femmes étrangers ou d'origine étrangère, mais aussi de Belges de souche en minorité. Les 14 groupes constitués furent les suivants : Avanti (6 personnes), ASBL Glodie (18 personnes), Centre Fedasil (16 personnes), Groupe «Culture quartier» de l'Espace Citoyen Porte Ouest (26 personnes), ASBL Hudayi (6 personnes), GIRB (14 personnes), API (20 personnes), ASBL Fadd Solidarité (9 personnes), Sima (13 personnes), ASBL Belgo – turque (20 personnes), Groupe d'alphabétisation de la Funoc 1 (14 personnes), Groupe de femmes turques (10 personnes), Groupe FEI (Fonds Européen d'Intégration) de l'Espace Citoyen Porte Ouest (6 personnes) et Groupe d'alphabétisation de la Funoc 2 (10 personnes).

Culture de paix, culture de résistance

Idéal démocratique et de liberté, devoir de mémoire et témoignage sur l'immigration, lutte contre les préjugés, approche pédagogique pour s'adresser au plus grand nombre, conciliation du concret et de la qualité d'analyse... les lignes de force du livre émergeaient.

Les animateurs des cafés citoyens proposèrent une grille de lecture pragmatique du matériau récolté et ce, à partir de questions simples et fondamentales : pourquoi j'ai quitté mon pays ? ; quels sont les freins que je rencontre pour trouver ma place en Belgique ? ; ce que la Belgique m'a apporté ? ; quel avenir pour mes enfants ? Du point de vue de l'analyse et de l'intérêt pédagogique – notamment pour une exploitation en milieu scolaire – deux autres composantes furent proposées : un chapitre spécifique autour du thème des préjugés, des stéréotypes et des discriminations, ainsi qu'un lexique proposant une définition pragmatique des principaux termes et concepts utilisés. Vous ajoutez une introduction et une conclusion si bien que le plan du livre apparaît clairement.

Ce travail s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, d'ouverture d'esprit, d'analyse critique et d'émancipation. Il n'a pas l'ambition de répondre à toutes les exigences « académique » et « scientifique ». On apporte un savoir qui se veut plus objectif, sans avoir la prétention d'y parvenir totalement, soumis à la raison, à un minimum de conceptualisation et de mise à l'épreuve des faits¹⁰.

Nous sommes à la fois dans une culture de paix mettant en avant les valeurs de solidarité, de lien social et de fraternité ainsi que d'une culture de la résistance qui s'oppose aux racismes, intolérances et obscurantismes. Les évolutions historiques nous laissent percevoir de dangereuses dérives de types nationaliste, populiste, raciste, égoïste... dopées par les émotions, les peurs, les égocentrismes et les ignorances. La résistance doit s'organiser pour rendre le monde un peu meilleur, en faisant prévaloir l'intérêt général et la préservation des droits des générations futures.

Nous nous adressons à un large public : allant du citoyen curieux, en passant par les secteurs de l'éducation permanente et de l'enseignement, tout en ciblant particulièrement les jeunes, en particulier à partir du secondaire supérieur.

Une dernière précision, ce livre fut écrit à plusieurs mains, ce qui traduit des sensibilités différentes, mais tout en garantissant la défense de valeurs communes.

José Luis Pinilla

10. «La mise à l'épreuve des faits», signifie argumenter à partir d'éléments objectivables. Exemple : déconstruire un discours sur l'invasion de l'étranger ou celui du 'migrant criminel', à partir de recherches, de données observables (quantitatives ou qualitatives). Il s'agit de laisser une place à la raison. En cela, on se rapproche de la démarche scientifique, sans prétendre répondre à tous ses critères d'exigence. Cette quête de connaissance est complémentaire – et non opposée – au questionnement philosophique.

Préface

J'ai eu le bonheur de pouvoir animer les cafés citoyens sur la thématique de « l'immigration après la seconde guerre mondiale ». Je vais tenter par ces quelques lignes de vous faire partager mon expérience et mon ressenti.

Des a priori, des idées préconçues, des attitudes discriminantes, je pense qu'à certains moments de la vie, l'être humain y est nécessairement confronté. Tant du côté des victimes que des « bourreaux ».

Dans mon travail, je milite, entre autres, contre le racisme. D'ailleurs, une des premières animations que j'ai construites en tant que travailleur au CAL (Centre d'Action Laïque) avait pour objectif de sensibiliser à la lutte contre le racisme.

Étant confronté à ce sujet depuis quelques années, j'ai adopté des attitudes que ma pratique professionnelle quotidienne m'a permis de remettre en question.

En effet, j'ai longtemps été complice d'un automatisme qui consistait à taxer de racistes toutes les personnes qui tenaient des propos du type : « il y a trop d'étrangers, on ne se sent plus chez nous, il n'y a plus que des commerces arabes, de toute façon vous passez votre temps à les défendre », etc. Ce genre de phrases me poussait à adopter une attitude de repli avec les poils hérissés et les dents longues dans la mesure où, en tant que travailleur du Centre d'Action Laïque, j'ai pour mission, entre autres, de développer l'esprit critique.

Dans le contexte des cafés citoyens, la rencontre avec le public m'a permis d'être plus ouvert sur la réalité que vivent les personnes qui tiennent ce genre de propos, même si je ne les cautionne pas.

Que répondre à un couple de personnes qui a la soixantaine et qui vit dans la banlieue carolorégienne, quand il vous dit que leur maison ne vaut plus rien sur le marché de l'immobilier, qu'ils sont les derniers « blancs » de la rue ? Que répondre, lorsqu'ils surenchérisent en vous donnant les marques de voitures de luxe que conduisent leurs voisins ?

Evidemment, de prime abord, ces questions peuvent sembler complexes et laisser perplexe. Dans ce cas précis, il faut essayer de relativiser et/ou de détourner les questions de leur bouc émissaire supposé. La personne immigrée ne peut être tenue pour responsable de la diminution de la valeur d'un bien immobilier. Qui empêche les allochtones d'ouvrir des commerces ? Qu'attend-t-on d'une boucherie ? Voici quelques pistes qui permettent rapidement de dégager la personne issue de l'immigration d'une équation faussée dès le départ. Si un problème lié à l'immigration existe, c'est peut-être dans la gestion de la politique d'immigration, voire dans son absence, qu'il réside. En tout cas, c'est une piste qui mérite d'être approfondie. Le danger du questionnement réside dans l'éventuel transfert de bouc émissaire alors que le but est de comprendre, de questionner, voire d'agir, mais pas de changer de cible.

Au départ, je me mettais sur la défensive, mais comment se préoccuper de la réalité de certains en faisant fi de celle des autres ? En avançant dans ces cafés citoyens, je me suis rendu compte que la déconstruction des arguments devait se faire dans la bienveillance, en prenant en compte la réalité de chacun pour tenter d'aller vers la conceptualisation. Ce dont je ne m'étais pas aperçu, c'était la difficulté que rencontrent certains individus dont le rayonnement d'action se limite souvent au quartier de résidence.

Il est plus simple de trouver un bouc émissaire que de repenser les dysfonctionnements d'une société complexe. Le réflexe de trouver un bouc émissaire a le vent en poupe en ce moment ; c'est un mécanisme qui consiste à désigner un responsable, souvent à tort, plutôt que de se pencher sur les causes premières d'une situation perçue comme injuste. Il y a également le phénomène que j'ai affectueusement nommé le « syndrome du comitard ». Pour ceux qui ont vécu leur baptême universitaire, ils ont été « bleus » sous les commandements d'un comitard. Chez certains comitards, l'humiliation fait partie des épreuves d'initiation. Lorsqu'un bleu se retrouve comitard l'année suivante, il pourra être humiliant envers ses bleus, même s'il avait émis des réserves quant au comportement des comitards de sa promotion. Autrement dit, quand on subit, on se plaint et quand on a le pouvoir, plutôt que d'essayer de rééquilibrer les comportements ou décisions perçues autrefois comme injustes, on les fait subir aux autres et parfois même avec plus de violence.

Cette réalité décrite par certains lors des cafés citoyens n'était plus forcément le reflet de propos et d'attitudes racistes, mais plutôt la suite logique d'une vie rendue difficile par la misère sociale.

La déconstruction des arguments devient en effet différente lorsque l'animateur prend en compte, dans une approche bienveillante, les réalités vécues par les participants. Qui décide de l'attribution des logements ? Qui défend l'intérêt des citoyens ? Est-ce une volonté propre des personnes issues de l'immigration de s'installer dans certains quartiers plutôt que d'autres ?

S'ils étaient nés dans les beaux coins du Brabant Wallon, tiendraient-ils ce genre de propos ? Ce qui est compliqué dans cet exercice, c'est de prendre en compte notre responsabilité de citoyens, la compréhension du monde politique, des finances, des exigences européennes, bref, de réfléchir et de montrer que les simplifications d'un monde complexe nourrissent un discours basé sur une argumentation tronquée.

La réflexion comme outil semble bien plus complexe dans son application que le fait d'emprunter les raccourcis faciles comme celui qui consiste à cibler son voisin en le désignant responsable de tous ses maux.

Deux exemples concrets :

- « C'est bien gentil d'aider les Syriens, mais « nos » SDF, tout le monde s'en fout ! »
Ce à quoi je réponds : « Si vous les aidiez avant cette crise d'accueil des migrants, qui vous empêche de continuer ? Si vous avez pris conscience par ce biais de la réalité des SDF, qui vous empêche de commencer à les aider ? »

- Lors d'un café citoyen, une communauté issue de l'immigration turque, me fait remarquer que les « gens de l'Est » viennent non seulement leur voler leurs chantiers

mais qu'en plus, comme ils travaillent mal, ils ternissent également l'image de leur profession. A l'écoute de ces propos, je leur ai demandé si, à ce moment précis, ils ne faisaient pas comme les Belges qui se plaignaient en ces mêmes termes lorsqu'ils évoquaient l'immigration turque dans les années 1970 (Syndrome du comitard ?).

Cela peut sembler moralisateur, mais le but de cette question est d'interroger la notion d'empathie et éventuellement de réfléchir aux causes réelles du dumping social. Je n'échappe pas non plus à l'emprise de certains préjugés. Prenez par exemple le repli communautaire qui consiste à se regrouper entre personnes de même origine. De prime abord, il est facile de critiquer ce phénomène en l'interprétant comme une réelle volonté de non-intégration. Pour déconstruire cela, j'expose cette problématique : si demain vous deviez vous installer en Chine, et que, lorsque vous vous y installez, vous rencontrez des Belges (de votre quartier qui plus est). N'auriez-vous pas tendance à vouloir vous retrouver entre vous ? Ne seriez-vous pas heureux de pouvoir communiquer avec des personnes qui, non seulement comprennent votre situation parce qu'ils la vivent, mais également parce qu'ils parlent votre langue ? N'avez-vous jamais apostrophé des inconnus lors de vos vacances à l'étranger simplement parce que vous les aviez entendus parler votre langue ?

L'autre aspect de ces cafés citoyens qui m'a sauté aux yeux est la réelle volonté de ces personnes issues de l'immigration, de s'intégrer, de trouver un travail et d'apprendre la langue du pays d'accueil. Ils m'auront aussi permis d'aller à la rencontre de leurs souffrances causées par l'éloignement de leurs proches, amis, familles, racines, cultures et parfois par l'attitude hostile et discriminante à leur égard.

Lors de discussions en groupe, lorsque les préjugés prennent le pas sur l'argumentation factuelle, je pose ces questions : « Qui, parmi vous, a choisi de naître ? Qui a choisi ses parents, sa famille ? Qui a choisi son pays d'origine, sa couleur de peau ? ». Comme personne ne peut répondre, je m'efforce de les sensibiliser au fait qu'ils auraient aussi pu naître en Lybie, être amené à fuir la guerre et à être « accueilli » par certains, éventuellement avec des propos discriminants et des accusations de vol (de travail, de logement et de logement social).

L'intégration n'est possible que si l'acceptation l'accompagne, surtout quand nous sommes toujours l'étranger d'un autre.

J'espère que cet ouvrage permettra aux lecteurs d'avoir un avis plus critique et de garder à l'esprit que nous avons bien plus en commun avec ces personnes issues de l'immigration que de différences.

David Paul, animateur au Centre d'Action Laïque.

**« Si l'immigration n'est pas positive,
mais alors qu'est-ce que nous faisons ici ? »**

Chapitre 1

STÉRÉOTYPES ET PRÉJUGÉS EN LIEN AVEC L'IMMIGRATION

Raison et argumentation pour défendre des valeurs humanistes

Introduction et définitions

Les préjugés font obstacle au devoir de mémoire, il est pertinent de s'y intéresser. Luc Van Campehoudt et Raymond Quivy – dans leur célèbre livre «Manuel de recherche en sciences sociales» Dunod 1988 – parlent des étapes de rupture avec les préjugés indispensables dans la recherche scientifique¹¹. Ils se sont inspirés du philosophe des sciences Gaston Bachelard¹² à propos de sa «rupture épistémologique». Rupture dans le sens où l'approche de la connaissance se fait en rejetant certaines idées ou représentations antérieures, qu'il faut détruire afin que se révèle la connaissance nouvelle. Selon Bachelard, accéder à la science serait accepter de déconstruire du passé (des opinions, des convictions, des préjugés, des prénotions) qui seraient dès lors des obstacles épistémologiques. Nous sommes ici dans le cadre d'une définition très large des préjugés, c'est-à-dire des représentations, chargées d'émotions ou non, qui englobent ce que l'on entend couramment par préjugés et stéréotypes.

Il se trouve que l'on fait de plus en plus une distinction entre les préjugés et les stéréotypes. C'est le chemin que nous allons emprunter. Stéréotypes et préjugés qui conduiront aux discriminations.

On observe un certain accord entre intellectuels pour distinguer et associer les termes de stéréotype, de préjugé et de discrimination, à la manière d'un cheminement¹³.

Le stéréotype est une représentation mentale erronée ou simplificatrice et caricaturale de la réalité. Il se rapporte «à ce que je sais ou crois savoir» en lien avec les cognitions (processus mentaux liés à la connaissance) ou aux croyances. On dira, par exemple, que des personnes faisant partie d'un groupe (comme les étrangers ou les chômeurs) ont des points communs. Le stéréotype, rappelle Ginette Herman de l'UCL, remplit trois fonctions. Il permet de gagner du temps et d'être plus «efficace» (avare cognitif). Il donne des repères pour agir (théoricien naïf). Il permet de défendre des intérêts (tacticien motivé). La chercheuse confirme que les stéréotypes sont d'une certaine manière inévitable et qu'ils peuvent induire des effets positifs, négatifs ou neutres.

Selon cette perspective, le stéréotype est plutôt neutre sur le plan émotionnel. Il se transforme en préjugé lorsque le jugement se charge d'affects et de sentiments, positifs ou négatifs. Il s'agit plutôt de «ce que j'éprouve». Exemple : «je me sens mal à l'aise, je me méfie, j'ai peur»¹⁴. Le préjugé est plus du côté du ressenti. Le jugement concerne le plus souvent des individus qui ne font pas partie de son propre groupe, ce qui n'exclut pas la possibilité d'affecter des personnes du même groupe. Le préjugé remplit aussi trois fonctions : attribuer une valeur supérieure à son propre groupe, se comparer aux autres et développer une identité sociale (image et estime de soi).

11. Ils citent les trois principales étapes de rupture avec les préjugés : la question de départ de la recherche, l'exploration et la problématique. Ces trois moments conduisent à la quatrième qui est celle du modèle d'analyse (les hypothèses) qu'il faudra vérifier par la suite aux étapes cinq, six et sept.

12. La rupture avec les préjugés, selon Bachelard, a lieu lorsque l'obstacle épistémologique est surmonté.

13. Nous nous référons dans ce cadre, en particulier, aux observations de Ginette Herman de l'Université Catholique de Louvain (FOPEs, CIRTES). Herman Ginette ; « Les mécanismes producteurs de discrimination », journée d'étude organisée par le Centre Régional d'Intégration de Charleroi, le 16 décembre 2015 sur le thème de «Migrants d'hier et d'aujourd'hui, expulsons nos préjugés ».

14. Herman Ginette ; op. cit.

Les stéréotypes produisent des préjugés qui conduisent aux discriminations¹⁵, autrement dit à un traitement jugé injuste et illégitime du fait, par exemple, de l'appartenance à un groupe. «Appartement interdit aux chiens et aux Italiens» écrivait-on dans les années 50. Avec la discrimination, on passe aux actes. Il s'agit donc de «ce que je fais»¹⁶.

Intérêt pédagogique : éviter « l'échec d'Auschwitz »

Former des futurs citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires : tel est l'horizon vers lequel on veut tendre. Pour qui tient à nos valeurs démocratiques de liberté, de solidarité et de justice sociale, il est bon de se former au repérage et à la critique – pertinente et constructive – du trio «stéréotype, préjugé et discrimination». C'est à partir de là que l'on peut développer une conscience sociale. La raison (argumentation motivée) sera l'instrument privilégié pour y parvenir, sans négliger pour autant le ressenti et l'empathie.

On déconstruit le stéréotype ou le préjugé en puisant dans les leçons de l'histoire et de leurs conséquences. Autre enjeu prioritaire : établir le lien entre le passé et aujourd'hui pour envisager aussi ce qui pourrait se reproduire demain. En d'autres termes, éviter «l'échec d'Auschwitz», c'est-à-dire s'émouvoir sur ce lieu de mémoire de la Shoah, mais sans s'interroger sur les évolutions contemporaines, à commencer par la montée de l'extrême droite, des discours racistes, des populismes ou des nationalismes¹⁷.

Tout simplement s'apercevoir que la triade «stéréotype – préjugé – discrimination», loin de constituer de pures abstractions a des conséquences concrètes : qu'il s'agisse des camps de la mort, des erreurs judiciaires, des mutilations génitales des jeunes filles ou du racisme.

L'expression libre des « cafés citoyens » a fait émerger des paroles très différentes : parfois le « meilleur » et le « pire ». Certains préjugés – de par l'intolérance et la haine qu'ils charrient – sont à classer dans cette deuxième catégorie. Cela ne change rien au fait que nous sommes invités à chercher et à comprendre le ressenti ou même le désarroi de ceux qui les prononcent. Parfois, comme on dit, ils trouvent de mauvaises réponses à de bonnes questions.

«Les étrangers sont des criminels ou des délinquants». Le préjugé est une erreur, puisqu'il déforme ou simplifie la réalité. Il est faux dès lors qu'il constitue une représentation erronée ou déformée du réel. La grande majorité des étrangers ne sont pas des criminels ou des délinquants. Il s'agit d'un jugement préalable, donc fait à l'avance, une idée admise sans démonstration, sans connaissance suffisante, sans évaluer la situation. On y adhère comme à une vérité absolue, comme à un dogme. C'est une idée reçue que l'on ne questionne pas. Une certitude qui s'accompagne souvent d'émotions. Les préjugés et les stéréotypes qui nous intéressent ici concernent les groupes (les

15. Herman Ginette ; op. cit.

16. Herman Ginette ; op. cit.

17. C'est ce qu'un professeur d'école sociale a observé à l'occasion de deux voyages à Auschwitz. On ne peut pas se contenter d'un discours bien construit ou d'un texte. Nous y reviendrons, la prise de conscience passe par une approche plus systématique et interdisciplinaire.

étrangers, les chômeurs, les jeunes,...). Ils fonctionnent à partir du phénomène de généralisation : «on met tout le monde dans le même sac». La non-remise en cause des préjugés constitue un facteur d'ignorance. Dans le cas des étrangers et de la xénophobie, ils sont aussi associés à la peur.

Nous regroupons les préjugés concernant les étrangers autour de six grandes catégories : le travail et l'économie, le refus d'intégration, le sentiment d'invasion, les profiteurs, la délinquance et les menaces identitaires.

Pour une question de méthode, nous proposons la présentation suivante : premièrement, partir des six catégories de préjugés ou de stéréotypes tels qu'exprimés lors des 14 cafés citoyens - et concernant le plus souvent les étrangers - pour les étendre à d'autres fort répandus (hors cafés citoyens) ; deuxièmement, passer par une étape de commentaires et d'analyse.

Les préjugés en lien avec le travail et l'économie

*« Il n'y a déjà plus de travail pour nous, alors pourquoi on laisse venir les étrangers ».*¹⁸

*« Quand on parle des personnes étrangères et de leur pays, on dit souvent qu'on a hérité des mauvais. Est-ce que ce ne serait pas vrai cela ? Ceux qui sont stables, qui ont un boulot, qui sont très bien chez eux, ils ne partent pas. Est-ce que ceux qui partent de chez eux ne sont pas ceux qui ont des problèmes là-bas qui viennent foutre la merde ici ? ».*¹⁹

Les autres préjugés les plus fréquents en lien avec le travail et l'économie sont :

« Ils viennent pour toucher nos allocations et prendre notre travail ».

« C'est un danger pour notre économie ».

« L'immigration ruine les finances publiques ».

*« L'immigration renforce le chômage et la crise ».*²⁰

Il y a une forme de cohérence mathématique, une évidence absolue que de dire que s'il

18. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

19. Extrait du Compte-rendu des cafés citoyens.

20. Ces principaux préjugés sont tirés des références suivantes : 1. CIRE ; Préjugés : réfugiés et étrangers, petit guide anti-préjugés, 2016. 2. Amnesty international ; 10 préjugés sur les migrants, <http://www.amnesty.be/decouvrir-nos-campagnes/migrants-et-refugies/10-prejuges-sur-les-migrants/article/10-prejuges-sur-les-migrants-25058>, 26 juillet 2016. 3. CAI (Centre d'Action Interculturelle) ; Le mot juste... pour démêler quelques préjugés sur les étrangers, 2014. 4. Ritimo ; Répondre aux préjugés sur les migrants, <http://www.ritimo.org/> Répondre-aux-prejuges-sur-les-migrants, décembre 2015 et 5. Le Vif ; Cinq préjugés sur les migrants, <http://www.levif.be/actualite/international/cinq-prejuges-sur-les-migrants/article-normal-400499.html>.

n'y a déjà pas de travail pour les gens du pays, il y en aura encore moins si l'on fait venir des étrangers. Cette évidence absolue constitue d'ailleurs un argument «massue» de l'extrême droite, et parfois avec une pointe d'humanisme... « que l'on s'occupe d'abord de nos pauvres ! » Histoire de faire croire que l'on reste social, que l'on n'est pas égoïste en étant attentif aux plus défavorisés de chez nous. Histoire – pourrait-on dire avec ironie – de rester en conformité avec le message de l'Évangile.

Évidence absolue disions-nous, pourtant quand on prend de la distance, que l'on analyse les choses dans leur globalité, il en va autrement.

Dans son ensemble, l'immigration constitue une plus-value, un plus, pour notre économie. Il est faux de dire que l'immigration ruine les finances publiques. Au contraire, selon diverses études, le coût de celle-ci serait de nul à légèrement positif. D'après un rapport de l'OCDE, en se centrant sur la situation belge, l'immigration rapporterait en moyenne près de 3500 euros de rentrées fiscales par migrant par an. En cotisant, en consommant et en payant des impôts, les migrants contribuent à l'activité économique et aux finances publiques²¹. L'impact de l'immigration sur les finances de l'État belge serait positif de 0,5 % du produit intérieur brut²².

Une autre étude de la Banque Nationale de Belgique annonce que les surcoûts occasionnés par l'accueil des réfugiés en Belgique seraient amortis en 2020. Cela devrait générer au moins autant de revenus que de dépenses. La BNB estime même qu'à partir de cette date, la « vague migratoire » va générer 0,1 % de croissance.

Des chercheurs de l'Université de Lille ont mis en évidence que les immigrés ont coûté quelque 49 milliards à la France, mais en retour ils reversent 60,3 milliards à l'État²³. À l'échelle de la planète, selon le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), l'immigration ne serait pas une menace pour l'économie. Elle aurait un effet neutre, voire positif sur les grandes variables de l'économie d'un pays²⁴.

Avec ses nouvelles idées et ses compétences, l'immigration apporte créativité et innovation. On crée de l'emploi neuf et on dope des formes de consommation et d'exportation, en particulier vers le pays d'origine. L'emploi des étrangers est aussi complémentaire à celui des allochtones, notamment pour répondre à des besoins non-satisfaits des métiers en pénurie. Aux deux extrêmes de l'échelle des qualifications : des migrants sont très bien formés et d'autres – comme souvent dans l'histoire – font les sales boulots, mal payés, ceux que les allochtones ne veulent plus faire. Comme jadis chez nous, pour que les mineurs venus d'ailleurs aident à gagner «la bataille du charbon».

Sans immigration, l'économie risque la récession. Et comment pallier le vieillissement de la population des pays occidentaux vieillissants ? Comment payer les pensions de demain si on n'a plus assez de jeunes pour travailler ? Sans oublier l'impact économique sur le pays d'origine. On estime la somme d'argent injectée en terre des

21. <http://www.amnesty.be/decouvrir-nos-campagnes/migrants-et-refugies/10-prejuges-sur-les-migrants/article/10-prejuges-sur-les-migrants-25058>

22. CIRÉ ; Préjugés : réfugiés et étrangers, petit guide anti-préjugés, 2016.

23. «L'immigration ne coûte pas, elle rapporte» ; La Libre du 9 juillet 2014.

24. CIRÉ ; op. cit.

ancêtres comme au moins égale, voire nettement supérieure, à l'aide financière des pays riches. Sur le plan macroéconomique, l'immigration est donc bien un facteur de développement. De ce point de vue, les politiques d'intégration cohérentes, bien que coûteuses à court terme, finissent par se révéler bénéfiques au niveau de la création d'emploi, de la consommation, du bien-être et de la cohésion sociale.

Les préjugés et le refus d'intégration

*« Moi, ce que j'en pense : l'ancienne génération, on a gardé notre mentalité, mais on s'est intégré quand même. Ceux d'aujourd'hui, ils ne veulent pas s'intégrer ».*²⁵

*« Ce n'est pas au pays à s'adapter, mais aux étrangers. Pourquoi ils insistent autant quand on leur demande de ne pas porter le voile ? ».*²⁶

Les autres préjugés les plus fréquents en lien avec le refus d'intégration sont :

« Ils sont trop différents, ils ne s'intégreront jamais ».

« La culture de ces personnes est différente, et les hommes peuvent même menacer les femmes d'ici ».

«Ils ne veulent pas s'intégrer» : ici aussi la réalité est tout autre. Les personnes qui refusent catégoriquement de «faire partie de la société» sont minoritaires. L'intégration relève d'un processus complexe pouvant d'ailleurs se vérifier sur trois générations. Un être humain qui est «transplanté» dans un autre environnement, coupé de ses racines, va automatiquement chercher à retrouver ceux qui ressemblent aux siens. Il s'agit d'un phénomène universel, comme pourrait en témoigner Guido Fonteyn – dans son étude sur la migration des quelque 500.000 Flamands «affamés» dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Flamands qui sont passés par trois stades dans le mouvement vers l'intégration et puis l'assimilation²⁷.

On trouve derrière ces préjugés comme l'idée implicite et cachée que l'étranger pourrait se dépouiller de sa culture pour l'échanger avec celle du pays d'accueil, un peu comme on peut changer de vêtements. On parlera alors d'assimilation rapide, mais cela ne se passe pas ainsi. La culture est imbriquée étroitement à la personnalité profonde de l'individu et il est donc impossible de s'en défaire sans un coup de baguette magique. Imaginons que cela puisse être le cas, ce serait au prix de la maladie mentale et de la confusion identitaire. Par ailleurs, des études ont démontré que la bonne intégration, y compris scolaire, passe par une maîtrise des deux cultures, ce qui suppose une connaissance de la langue du pays d'origine²⁸.

25. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

26. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

27. Fonteyn Guido ; Adieu à Magritte, Pantin, Le Castor Astral, 2005. Il décrit une intégration à la manière d'un processus : 1. choc culturel de départ dû au déracinement dans un contexte où la qualité de l'accueil n'est pas évidente, 2. Les communautés vivent, entre elles, en autonomie dans la diversité culturelle et 3. ce qu'il appelle « intégration » allant jusqu'à l'assimilation à partir de la troisième génération.

28. Benarab Abdelkader ; «Migration, langue, identité et pouvoir», Pensée Plurielle n° 21, 2012/1, pp. 145 – 148. Selon cet auteur, l'affirmation identitaire de l'individu est en lien avec une double maîtrise des langues maternelle et du pays d'accueil. Celle-ci, associée au patrimoine culturel, favorise la socialisation ainsi qu'une meilleure adaptation aux nouvelles formes d'organisation sociale.

Philippe Hambye (UCL)²⁹, auteur d'une étude sur les liens entre langue et intégration, revient sur le ouï-dire «s'ils ne s'intègrent pas, c'est qu'ils ne veulent pas», observant qu'il s'agit bien d'une caricature souvent approuvée par les personnes sondées. Il constate les préjugés de certains professionnels dans le registre réducteur du dicton «si on veut, on peut». À la manière d'un hyper-optimisme de la volonté, cette expression «il suffit de le vouloir vraiment» ne résiste pas à l'analyse des faits. Un chômeur de longue durée ou une personne installée dans la pauvreté n'ont pas le pouvoir comme cela de sortir de leur situation par leur seule bonne volonté. Ces personnes n'ont pas nécessairement les clés de toutes les serrures des portes fermées. Le marché du travail est ce qu'il est, les problèmes multiples peuvent s'entrechoquer et conduire à des impasses ainsi qu'à la résignation. «Comparaison n'est pas raison» affirme le proverbe car le porteur de préjugé compare souvent avec une personne qui s'en est sortie ; sauf que la situation et son contexte ne sont pas les mêmes. En référence à l'immigration, le chercheur confirme que la connaissance de la langue ne règle pas tout, dès lors qu'il y a d'autres problèmes à résoudre (chômage, environnement social, coût de l'immobilier, ...). Si des migrants ne connaissent pas le français, ne n'est pas qu'une question de volonté et d'effort, poursuit Philippe Hambye.

On constate des paradoxes lorsqu'on observe les perceptions en matière d'intégration. Des études et des constats font état de ce que le racisme et la peur de l'étranger sont proportionnels au niveau de fréquentation des migrants. Ce sont dans les milieux ruraux et les moins exposés à leur rencontre que les peurs et les fantasmes aux envahisseurs sont les plus prononcés. Comme la réaction d'une partie de la population à l'installation d'un centre de réfugiés dans la petite ville de Walcourt, refusant catégoriquement leur arrivée au nom de la sécurité de base. «J'ai l'habitude de faire mon jogging, que vais-je faire ?» Quelques mois plus tard, quand le centre s'est retiré, il s'est avéré que tout c'était bien passé. Tandis qu'à Bruxelles, ville beaucoup plus multiculturelle, la peur de l'étranger est nettement moins importante.

Autre paradoxe : pensons à ces pensionnés belges, classe moyenne, qui se sont installés durablement sur la Costa del Sol en Espagne. Ils ont un bon pouvoir d'achat, un capital social (relations) et culturel (parcours professionnel et personnel). Parmi ceux-ci, certains considèrent, eux aussi, qu'il y a trop d'étrangers, qu'il faut fermer les frontières et que beaucoup ne veulent pas s'intégrer. Prenons l'exemple du couple Dubois installé en Espagne depuis plus de cinq ans dans sa villa, qui n'aime pas l'étranger, mais qui sur place vit en cercle fermé entre Belges (ou étrangers), sans parler l'espagnol. Ici, aussi, on pourrait parler de ghetto ou de repli identitaire à leur manière. D'eux, on n'exige pas de faire l'effort de s'intégrer.

Les perceptions négatives sont conditionnées par les mesures répressives et les discours qui stigmatisent, voire criminalisent³⁰. On a, par ailleurs, tendance à exagérer les différences entre cultures et à réduire les ressemblances.

29. Article de Jean-Claude Vantroyen ; «S'ils ne s'intègrent pas, c'est qu'ils ne le veulent pas», Le soir du 19/3/2014.

30. CIRÉ, op. cit

Les solutions passent par les politiques sociales (accès au logement, à la santé, à l'éducation ou à l'emploi), par des politiques d'intégration, ce qui permettrait la réussite de davantage de parcours d'intégration. Des dispositifs d'intégration qui sont d'ailleurs sur les rails dans les trois régions de la Belgique, ils visent l'apprentissage d'une langue du pays d'accueil, l'initiation à la citoyenneté et l'insertion sociale ou professionnelle. Les pédagogies interculturelles, l'encouragement de la mixité sociale et l'action socioculturelle sont de bons moyens pour doper ce vivre-ensemble.

Les préjugés et le sentiment d'invasion

Les préjugés sur le thème de l'invasion ne sont pas repris tels quels au sein des cafés citoyens, il n'en va pas de même d'autres sources déjà citées (CIRÉ, Amnesty International, Centre d'Action Interculturel, Ritimo, Le Vif) :

« Nous sommes envahis par les étrangers ».

« C'est l'invasion, ils arrivent plus nombreux chaque année ».

« On a une explosion d'arrivées de migrants en Europe ».

« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ».

« Si on les accueille, ils vont venir plus nombreux. Ils viennent seuls et puis ils font venir leur famille ».

« L'Europe est une passoire, on doit renforcer les frontières ».

« On rentre trop facilement en Belgique » ou « C'est si facile d'entrer en France ».

Le philosophe Edouard Delruelle estime que le raciste se réfère à quelqu'un qu'il ne veut pas voir mais qu'il repère partout, qu'il se représente sur le mode de l'invasion. «Le raciste est hanté par ce qu'il voudrait voir disparaître. L'antisémite voit des Juifs partout ; « l'islamophobe est incollable sur les minarets, le hallal ou les foulards. Le racisme oscille entre la dénégation qui réduit l'autre à l'état de chose invisible et l'obsession qui l'érige en barbare qui va me détruire³¹ ».

Ne généralisons pas à notre tour, tous ceux qui se sentent envahis – comme dans le feuilleton «les envahisseurs», comme David Vincent et les extra-terrestres – ne sont pas racistes. En tout cas, la question philosophique se pose : est-ce que le ressenti de l'invasion suffit à déclencher des attitudes ou pensées racistes ?

31. Le mot juste, op. cit. p.7.

Selon l'ONU³², seulement 3 % de la population mondiale migre chaque année³³. Il y a quelque 10 % d'étrangers en Belgique (6,8 % d'origine européenne)³⁴. Nous serions envahis ? Que dire du petit Liban, avec ses quelque 6.400.000 habitants au total qui accueille 1.300.000 réfugiés syriens ou de la Turquie qui en accueille plus de 3 millions ? En Belgique, le maximum de réfugiés accueillis a été atteint en 1999 avec 42.691 demandeurs d'asile suite à la crise des Balkans. L'Office des étrangers a enregistré 35.476 demandes d'asile en 2015³⁵. Transposer la situation du Liban à la Belgique, signifierait plus de 2 millions de réfugiés accueillis.

Malgré ce que peuvent montrer les images des arrivées massives de migrants en Europe, il n'y a pas d'invasion. L'image trompe ! La majorité des migrants reste dans les pays du Sud. Ceux qui fuient les conflits se retrouvent en grande partie dans les pays limitrophes (aux ressources très limitées). Exemple : 4,8 millions de Syriens sont dans les pays voisins et 7,6 millions sont des déplacés internes au pays.

Il est faux de dire que «l'Europe est une passoire». Bien au contraire, elle constitue une véritable forteresse. À ses frontières, des murs s'érigent un peu partout, notamment en Turquie ou en Grèce, autour des enclaves espagnoles au Maroc et plus récemment entre la Serbie et la Hongrie. Barbelés, barrières de dissuasion, radars, diffuseurs de gaz lacrymogènes, des militaires mis au service de la protection des frontières,... Paradoxalement, ces moyens entraînent de la clandestinité ainsi qu'une souffrance considérable. Entrer et s'établir en Europe devient un parcours du combattant. Tout migrant doit obtenir un visa pour lequel les conditions d'octroi et d'attente sont très longues. Les conditions d'obtention des papiers ont été durcies, tant pour les migrants que pour les réfugiés³⁶.

En Belgique, le regroupement familial concerne 50 % des titres de séjour. Or, les critères sont très stricts : il faut suffisamment de ressources financières, un logement adapté à la famille, prouver la stabilité de la relation... Même si les conditions ont été assouplies pour les réfugiés et les bénéficiaires de protection subsidiaire, les procédures sont longues et ont un coût (redevance administrative, frais d'ambassade, de légalisation de documents d'état civil, test ADN...).

Toujours en Belgique, de moins en moins de visas sont accordés et des lois ont été adoptées ces dernières années pour limiter les droits des migrants, notamment ceux du regroupement familial ou du droit au séjour pour raisons médicales... Des campagnes

32. CIRÉ ; op. cit. : En 2014, selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : 59,5 millions de personnes étaient déplacées de force, dont 21,3 % en dehors de leur pays. En lien avec les nombreux conflits, mais 86 % se retrouvent dans les pays en développement. De quoi relativiser le nombre de demandes d'asile introduites auprès de l'Union Européenne en 2014 (627.000) et en 2015 (1,3 million). En Belgique, en 2016, sur 22.207 dossiers traités par le CGRA, 12.197 concernent des demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés, pour 3.281 protections subsidiaires. Les Syriens avec 5.436 réfugiés et 1.615 protections subsidiaires sont les plus représentés. In : <http://www.lesoir.be/1409209/article/actualite/belgique/2017-01-06/belgique-accueilli-un-nombre-record-refugies-en-2016>

33. PNUD ; Rapport des Nations unies pour le développement, 2009, p.2.

34. In : Chiffres Clefs (2013), SPF Economie, PME Classes Moyennes et Energie Available at : http://statbel.fgov.be/fr/binaries/Chiffres_cles_2012_tcm326-188881.pdf (accessed 30 July 2013), page 21 de Le mot juste. Parmi les étrangers de Belgique, en tête les Italiens, suivis des Français.

35. In : <http://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-dasile-bilan-2015>.

36. Amnesty ; op. cit.

de dissuasion sont menées pour décourager les demandeurs d'asile... Ces mesures restrictives sont dangereuses, car elles condamnent des migrants à risquer leur vie, à vivre sans papiers dans la clandestinité. Inefficaces car migrer est un réflexe de survie profondément ancré dans notre humanité³⁷.

«C'est facile de fuir, ils devraient lutter chez eux». La xénophobie est souvent liée à l'ignorance et au sentiment de rejet. Les gens qui fuient sauvent leur peau et celle des leurs. Ne ferions-nous pas la même chose à leur place ?

Les Préjugés et les «profiteurs»

Les préjugés – dans le registre des profiteurs – exprimés au sein des cafés citoyens partent de la conviction de ce que l'étranger est un privilégié.

*« Ils ne sont pas belges ; ils ont vendu leur nationalité pour de l'argent. Tous les étrangers en Allemagne ont un avantage : un coup de téléphone et dès qu'ils ont un problème, c'est réglé. Dans ma rue, j'ai voulu arranger ma façade, je ne pouvais pas à cause des lois de l'urbanisme. Alors que les étrangers, ils n'ont pas eu l'autorisation et le font quand même. (...) L'Allemagne a baissé son pantalon et elle ne sait plus le remonter ».*³⁸

*« Je vais chercher un papier à la commune pour mon fils, Je paye 400 francs. La dame turque, elle n'a pas payé... alors ces gens-là,... c'est ça qui nous fait devenir racistes. La prochaine fois, on met un voile et on se fait Turc, puis ce sera gratuit ».*³⁹
« De toute façon, ce sont des conquérants depuis toujours » [référence aux Turcs].

*« En Italie, il y a beaucoup de Belges pensionnés. Les étrangers en Italie ont plus d'aide que les Italiens. Les personnes arrivées à Lampedusa ont un logement et 35 € par jour. Les Italiens n'ont rien ».*⁴⁰

Certaines expressions, parmi les plus courantes en lien avec le préjugé des profiteurs, furent déjà citées dans la catégorie «travail et économie» : «Ils viennent prendre l'emploi des Belges», «Ils viennent pour toucher nos allocations». Ce qui revient le plus souvent est :

« Ils profitent du système social » ou « Les immigrés profitent des aides ».

*« Il y a des gens qui ont fait les malins et ont voulu rester au chômage. Si tu veux vraiment trouver du travail c'est possible ».*⁴¹

« Les jeunes qui sortent de l'école n'ont plus droit au chômage aujourd'hui... »

Réponse *« C'est normal, ... ils ne cherchent pas du travail ».*⁴²

37. Ciré ; op. cit.

38. Extrait du compte rendu des cafés citoyens.

39. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

40. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

41. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

42. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

« Les étrangers reçoivent plus que nous »

« Ils ont tous les droits ».

Considérer les migrants comme des privilégiés constitue une contre-vérité, c'est globalement plutôt le contraire. Le vécu de nombreux réfugiés est dramatique. Que l'on songe au parcours de souffrance, à l'errance des sans-papiers, à ce gigantesque cimetière qu'est devenu la Méditerranée, à Lampedusa....

Visionnons le clip sur Youtube de Cyril Mokaïesh et de Bernard Lavilliers intitulé «la loi du marché». Les migrants et «réfugiés» sont contraints de fuir leur pays d'origine pour sauver leur vie. Par manque de voies sûres et légales pour rejoindre l'Europe, la majorité de ceux qui arrivent par la mer fuient une guerre, un conflit, des persécutions, la torture ou des menaces de mort⁴³. Michel Agier perçoit trois types de situations : ils sont d'abord errants quand ils traversent mer, forêt ou désert ; puis parias quand ils s'installent dans un squat ou dans un camp ; pour finir métèques quand ils sont exploités dans la restauration, comme salariés agricoles ou ailleurs dans une situation irrégulière⁴⁴.

Le « ils ont tous les droits » ou « ils ont plus que nous » sont sans fondement. C'est comme si la personne étrangère devenait le bouc émissaire de la «crise». Nous l'avons vu, les migrants menacent peu l'emploi local. Ils rapportent à la collectivité légèrement plus qu'ils ne coûtent. La diversité culturelle est un atout qui favorise l'innovation et la créativité. Certains migrants sont plus impliqués dans leur travail car ils y cherchent davantage la reconnaissance et l'intégration⁴⁵. «Ils ont tous les droits» : faux puisque des droits leur sont refusés. On ne peut pas parler de privilèges puisque pour entrer dans le pays, il faut un visa, avec longue attente et durcissement des conditions, ce qui pousse certains vers la voie illégale des passeurs. Et puis, le parcours du combattant du demandeur d'asile, la difficulté de trouver des papiers, même s'il est malade⁴⁶.

Depuis des années, des recherches confirment que certaines catégories d'étrangers – plutôt que de profiter – sont victimes de discriminations de toutes sortes, notamment par rapport à l'emploi et au logement. On a parlé de « délit de sale gueule ». Nous l'avons vu, des migrants font souvent le boulot que d'autres ne veulent plus faire dans des conditions de travail et de rémunération peu enviables, notamment dans les secteurs de la construction, de l'Horeca, des titres service.... Des sans-papiers font l'objet d'exploitations honteuses de la part d'employeurs non recommandables ou de marchands de sommeil. Des entreprises – qui profitent – embauchent parfois des de

43. Amnesty ; op. cit.

44. Éric Aeschmann et Nathalie Funès ; «Les migrants doivent être une cause pour tous», L'OBS n° 2709, 6 octobre 2016. Interview de Michel Agier, du Collège de France.

45. Le mot juste ; op. cit.

46. www.levif.be

Aucune aide n'est accordée du simple fait d'être un étranger. Les personnes en séjour irrégulier (donc sans papiers) n'ont droit qu'à l'aide médicale urgente, sauf si mineur dans le besoin. Pendant la période d'analyse de la demande d'asile, ils n'ont droit qu'à l'aide matérielle, à savoir l'hébergement, la nourriture et l'accompagnement. Sauf si cette période excède les 4 mois, ils n'ont pas un accès légal au marché du travail. Une fois le statut de réfugié ou de protection subsidiaire reconnu, la personne a un droit de séjour, un accès au marché du travail et à l'aide financière du CPAS. Les réfugiés n'ont donc pas plus de droits que les Belges. In Amnesty ; op. cit.

mandeurs d'asile pour 3 € de l'heure afin d'effectuer des basses besognes dans des conditions d'insécurité et de précarité.

Le racisme conduit à des discriminations. Une récente enquête menée dans la région bruxelloise par les syndicats C.S.C., F.G.T.B. et C.G.S.L.B. indique qu'un délégué syndical sur trois fut témoin de racisme lors de la recherche d'emploi. Ils constatent fréquemment la présence de stéréotypes et de préjugés vis-à-vis des personnes étrangères ou d'origine étrangère⁴⁷.

Vincent Yzerbit, professeur de psychologie sociale à l'Université Catholique de Louvain, constate que les bénéficiaires de l'aide sociale et les pauvres – au statut social bas et faiblement compétitifs – sont souvent perçus avec dégoût, parfois à la manière de parasites. Il en va de même, selon lui, des réfugiés perçus comme volontiers profiteurs, voire vecteurs de maladie et de terrorisme. Ils sont ainsi déshumanisés, provoquant le mépris et éveillant l'image d'ennemis et de barbares⁴⁸. Ces fantasmes de toutes sortes vis-à-vis des migrants sont « universels » et se vérifient dans d'autres contextes historiques. Ainsi, avant 1914, des Italiens venus se réfugier en France ont été accusés d'avoir des mœurs dépravées et d'être des dégénérés propagateurs de syphilis⁴⁹. Ainsi en 1936, le dessinateur Gringoire montre des poubelles remplies de réfugiés anarchistes espagnols (quittant la guerre civile et ce qui allait devenir la dictature du général Franco), mais aussi remplies de Juifs allemands et de communistes. Il complétait son beau dessin en précisant que la France était devenue le dépotoir de l'Europe⁵⁰. Presque 70 ans plus tard, en septembre 2015, Marine Le Pen, présidente du Front national en France, compare l'afflux de réfugiés en Europe aux invasions barbares qui ont entraîné la chute de l'Empire romain⁵¹. La comparaison historique est éloquente, on voit comment l'extrême droite se nourrit de l'ignorance et de la peur, des fantasmes de toutes sortes (envahisseurs, monstres, profiteurs, barbares), pour semer de la haine. Marine Le Pen propose dans son programme pour les élections présidentielles françaises, de mai 2017, le principe de la « priorité nationale » : question de favoriser les Français par rapport aux étrangers en matière d'emploi, de logement ou de sécurité sociale. Or, compte tenu des handicaps et des discriminations, cette préférence nationale existe déjà. Au nationalisme de Marine, répond le nationalisme de Donald (Trump) avec son « America first ! », qu'importe l'intérêt général et le sort de l'humanité.

Les étrangers autorisés au séjour en Belgique ont accès au marché du travail et à l'aide financière du CPAS. Cela ne veut pas dire qu'ils ont, du jour au lendemain, les mêmes droits qu'un Belge qui a cotisé toute sa vie, comme le droit au chômage. De plus, l'octroi et le maintien de nombreux statuts de séjour (regroupement familial, séjour étudiant, régularisation...) sont conditionnés au fait de ne pas dépendre du CPAS.

47. « Les syndicats s'inquiètent du racisme au boulot » ; Le métro, 27 octobre 2016.

48. Lambert Philippe ; Dossier « Stéréotypes et préjugés », Athéna n° 318, mars 2016, pp. 19 et 20.

49. Favero Jean-Pierre ; Le sport cycliste avant 1914, premier espace d'intégration des Italiens du Bassin de Briey ?, Staps, 91, pp. 29 à 45. Cité par Galloro Pierre-D ; « La mise en spectacle des réfugiés ou la figure des nouveaux monstres », Pensée plurielle, 2016/2, n° 42, pp. 18 et 19.

50. Galloro Pierre-D ; op. cit. p. 20.

51. Moreno Nadine ; Crise des migrants, BFMTV, 22 septembre 2015, cité par Galloro Pierre-D op. cit. p. 20.

Selon Nouria Ouali du centre METICE, les rapports internationaux et notamment ceux du Bureau International du Travail, montrent une aggravation et complexification des discriminations. Ethno-stratification du marché du travail... avec une plus forte concentration des populations étrangères (ou d'origine étrangère) dans les emplois partiels, les intérim ou les secteurs plus précaires comme le nettoyage (qui cumule flexibilité extrême, temps partiel et faible salaire). L'origine étrangère hors «Union Européenne» est, selon elle, la caractéristique la plus défavorable à l'embauche de «qualité» sur le marché du travail⁵². Discriminations multiples et anticipation de la discrimination se remarquent dans ce que certains auteurs nomment l'auto-discrimination⁵³.

Une étude de la Katholieke Universiteit Leuven (KUL) et de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) montre que 19 % des candidats réfugiés travaillent déjà au moment où ils reçoivent le statut de réfugié pour 55 % 4 ans plus tard. En outre, ils occupent très souvent des emplois peu qualifiés et pénibles laissés vacants par les Belges. Avec un même diplôme, ils ont des difficultés à accéder à leurs spécialités et ils sont trop souvent, disions-nous, victimes de discriminations ou d'exploitations.

Les préjugés et la perception de la délinquance

Des participants des cafés citoyens ont associé délinquance et immigration, mais tout en reliant le terrorisme au complot :

« L'attentat de Charlie Hebdo a été commandité. C'est un complot. Qui a voulu cet assassinat ? Le journal pour de l'argent, pour être connu partout dans le monde ? L'État français ? ».⁵⁴ ***Une autre personne met en doute l'imputation aux islamistes de l'attentat des deux tours jumelles du 11 septembre 2001***⁵⁵.

« La discrimination, c'est pire depuis Charlie Hebdo. Si ça tombe, quelqu'un a offert 100.000 € pour tirer en se faisant passer pour un musulman ».⁵⁶

L'équation : 'étranger = délinquant' est aussi reprise au sein des cafés citoyens :

« Les Arabes, tous ensemble, les ¾ de ces gens-là ne s'adaptent pas du tout, pourquoi ? Parce que la plupart font du trafic de drogue ».⁵⁷

« Il y a des discriminations raciales... il y a une forte immigration des gens de l'Est. Il y a beaucoup de vols... Et c'est nous qui sommes montrés du doigt. Et en plus, avec le terrorisme, on cible les communautés musulmanes seulement, alors qu'il y a des terroristes partout ».⁵⁸

52. Horizons, Trimestriel 1/2014, Centre d'action interculturelle de la province de Namur, pp. 2 et 3.

53. Pinilla Ramirez Sophie, Van Doosselaere Sarah, Dimitri Verdonck, Stokkens Denis ; « L'auto-discrimination : un obstacle supplémentaire dans la quête d'un emploi pour les jeunes issus de l'immigration », European Think & do tank, Fondation Roi Bauduin, octobre 2015.

54. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

55. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

56. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

57. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

58. Opinion d'une personne d'origine musulmane, extrait du compte-rendu des Cafés citoyens.

Hors cafés citoyens, les expressions les plus courantes sont les suivantes :

« Parmi les réfugiés, il y a des terroristes et des criminels »

« On est envahi par des criminels et des terroristes »

« Ce sont tous des délinquants »

Revenons sur quelques considérations de départ. Le sentiment d'insécurité – stimulé notamment par les médias, même si on ne doit pas leur attribuer toute la responsabilité – est nettement supérieur à l'insécurité réelle. Notre époque est plus sécurisée que celle des siècles antérieurs, en particulier en ce qui concerne les crimes de sang (et nous n'évoquons pas ici les conflits armés). Nous sommes bien dans un État de droit où la violence faite aux personnes reste rare (hors violence domestique sans doute). Nous ne nous trouvons pas dans certains quartiers des ghettos des grandes villes d'Amérique Latine. En outre, l'insécurité est hyper subjective dès lors que la voiture inquiète beaucoup moins que le terrorisme alors qu'elle « tue et blesse » objectivement beaucoup plus (700 morts par an en Belgique).

Il est vrai que quelque 44 % de la population carcérale est d'origine étrangère⁵⁹. Ceci dit, sans nier la responsabilité individuelle et les facteurs de personnalité, la surreprésentation des étrangers parmi les détenus s'explique aussi par des facteurs sociaux et par le fonctionnement de l'appareil judiciaire. La grande majorité des habitants des quartiers difficiles ne pratique pas la délinquance. Le basculement dans cette dernière s'explique aussi par les problèmes familiaux, l'échec scolaire, la précarité socio-économique (absence ou carence en matière de travail, de logement ou de revenus), les mauvaises rencontres... ainsi que les inégalités sociales, le sentiment de rejet, les discriminations, le manque de perspectives d'avenir, le racisme, ... La variable pertinente n'est pas l'origine ethnique mais les difficultés socioéconomiques, même si parmi les plus précarisés il y a une forte proportion d'étrangers⁶⁰.

Par ailleurs, les personnes étrangères ou d'origine étrangère sont davantage sanctionnées pour les mêmes faits que les autochtones. On a déjà cité le « délit de sale gueule ». Les discriminations sont directes ou indirectes. L'étranger est plus contrôlé et interpellé, faisant l'objet d'une surveillance proactive. Comme le souligne Fabienne Brion⁶¹, il bénéficiera de moins de mesures alternatives à la prison (notamment pour les illégaux), moins de libérations conditionnelles et de plus de détentions préventives pour les mêmes faits.

En fait, il se produit pour les étrangers comme pour les plus pauvres, le magistrat - logique et bien intentionné - va vouloir éviter la prison à celui qui a quelque chose à perdre (une profession, un domicile, des liens familiaux, des revenus). Cette cohérence

59. En 2011, 44,2 % de la population carcérale en Belgique était d'origine étrangère, in Rapport d'activité 2011 de la direction générale des établissements pénitentiaires, p.191.

60. Le mot juste ; op. cit.

61. Fabienne Brion, professeur de droit et de criminologie de l'Université Catholique de Louvain, « Prisons belges : les étrangers en première ligne » in Perspective Media, 29 janvier 2014, <http://www.perspectives-media.be/prisons-belges-les-etrangers-en-premiere-ligne/>

rencontre des limites du côté de l'égalité puisque, statistiquement, plus on est défavorisé au départ plus on est ensuite puni et stigmatisé. Cela fonctionne comme une forme indirecte et non-intentionnelle de discrimination négative. Ce qui fait dire à Fabienne Brion que : « le droit pénal est une machine à transformer les inégalités sociales en inégalités pénales, même quand ça fonctionne très bien⁶². »

« On va être envahi par des criminels et des terroristes » : cela est faux. L'écrasante majorité de ceux qui fuient pour sauver leur vie ne sont pas des terroristes. Ces derniers voyagent comme tout le monde en avion, parfois avec des faux papiers. Ils sont aussi recrutés sur le territoire européen. On fait un amalgame entre Musulmans et intégristes alors que ceux-ci sont une minorité⁶³. Les demandeurs d'asile actuels empruntent des routes migratoires dangereuses qui ne sont donc pas privilégiées par les criminels et les terroristes. Beaucoup sont recrutés sur place⁶⁴. De plus, la Belgique, comme d'autres pays européens, vérifie les antécédents des demandeurs d'asile (prise d'empreintes, photographies, consultation des fichiers internationaux, entretien au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides). La convention de Genève et la réglementation européenne prévoient que soient exclues de la protection internationale les personnes suspectées de crimes graves ou qui constituent une menace pour l'État. Il est d'ailleurs possible de retirer le statut de protection à une personne qui aurait dû être exclue.

Autres déformations et généralisations que les préjugés colportent: d'une part, la violence faite aux femmes par les hommes migrants (or celle-ci concerne tous les milieux sociaux et culturels) et d'autre part, l'équation Roms = voleurs.

Les témoignages tirés des cafés citoyens font référence aux théories du complot : l'État français aurait lui-même organisé l'attentat de Charlie Hebdo pour faire croire que ce sont les Musulmans.... Ces théories sont très anciennes et reposent sur une manipulation de l'opinion, sur l'idée d'une conspiration. Elles s'étirent et s'installent à la manière d'une rumeur ; la répétition du message peut donner l'illusion qu'il est vrai : « après tout, il n'y a pas de fumée sans feu ». On se souvient de la « nuit de cristal », quelque part, il faut éliminer les Juifs, des êtres malveillants et comploteurs contre l'humanité⁶⁵. Ces manipulations infondées, peuvent être liées à des contextes historiques de crise et d'incertitude, mais pas nécessairement et fonctionnent à la manière de stéréotypes qui déforment la réalité pour servir certains intérêts.

Les préjugés et les menaces identitaires

« Le nouvel immigré, quand une fille est avec un garçon, on traite la fille de pute et eux se permettent de baiser d'autres que leur race parce qu'ils préfèrent préserver les filles de leur race. Pour ces gens, la femme n'est rien du tout. Elle n'a droit à rien. Ici, ils voient leur femme comme dans leur pays. »⁶⁶

62. Fabienne Brion, op. cit.

63. Amnesty

64. CIRÉ ; op. cit.

65. Nuit de cristal et massacre des Juifs en Allemagne lors de la nuit du 9 au 10 novembre 1938 et le lendemain. On connaît la suite avec la solution finale et l'holocauste.

66. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

Hors cafés citoyens, les menaces identitaires, prennent les formes suivantes :

« La culture de ces personnes est très différente et les hommes peuvent même menacer les femmes d'ici. »

« Ce sont tous des délinquants, ils nous font peur. »

« Ils sont trop différents. »

« Les migrants menacent notre identité. »

« On va toutes finir voilées. »

À partir du moment où on croit que les étrangers sont des profiteurs, qu'ils nous envahissent, qu'ils prennent notre travail, qu'ils sont néfastes pour notre économie, qu'ils sont délinquants et tellement différents de nous, on comprend mieux les menaces identitaires, le ressenti des gens. L'ignorance et la peur s'alimentent mutuellement.

Les menaces identitaires concernent particulièrement le cerveau limbique : celui des émotions et des affects. Des instincts primitifs sont parfois stimulés, tournant dans ses formes extrêmes à l'égoïsme, au sentiment de domination, à la vengeance, à la haine (quitte à torturer, violer ou tuer). Il est difficile de faire la part du conscient et de l'inconscient. On sait que la raison, siège plutôt du néocortex, est « anesthésiée » dans le sens où ce sont justement les stéréotypes et préjugés qui vont servir d'argumentaires simplifiés et définitifs pour donner une légitimité, une justification, par exemple, au message raciste. Ils ont le mérite de proposer des réponses claires et radicales, un espoir de changement, comme vient de le proposer Donald Trump aux États-Unis. Dans les formes douces, on se contente de souhaiter un étranger loin de chez soi, dans les formes les plus dures et fantasmées on souhaite sa destruction [l'histoire rend compte de nombreux exemples] et entre les deux, le rejet (retour dans le pays d'origine, discrimination ou punition).

« Si des choses se passent au Mexique, on n'en entend jamais parler. Si ça se passe dans un pays musulman, on entend... »

Chapitre 2

POURQUOI J'AI QUITTÉ MON PAYS ?

Lorsque l'on pose la question : « Pourquoi des personnes quittent leur pays pour immigrer en Belgique ? », une des réponses fréquentes que l'on peut entendre est : « Ils viennent profiter du système ».

La vision que nous avons de l'immigré n'est pas souvent bienveillante. En effet, les personnes issues de l'immigration sont de plus en plus vues comme des « envahisseurs » qui amènent la violence, viennent profiter du système ou qui veulent changer notre mode de vie.

Ce discours n'est pas nouveau et s'explique à travers de la montée des partis politiques d'extrême droite en Europe. Selon le site internet du Figaro⁶⁷, qui a produit une analyse de 250 élections en Europe depuis 2001, les partis d'extrême droite sont en net progrès d'année en année. Par exemple, l'Italie, où l'extrême droite ne dépassait pas les 4,43 % lors des élections législatives en 2001, a atteint un score de 30,03 % en 2013. Le constat est pareil dans presque tous les pays de la zone euro. Les causes de la montée de l'extrême droite en Europe sont diverses : la hausse du chômage, la crise économique, les États qui privatisent les entreprises avec les conséquences que l'on connaît (fermetures d'usines même bénéficiaires). Le fait que l'Europe décide des politiques d'austérité crée chez le citoyen un sentiment de perte de contrôle de la démocratie au profit d'une politique ultralibérale. Les partis d'extrême-droite surfant sur cette vague et titillant la fibre du patriotisme gagnent du terrain et arrivent à s'imposer de plus en plus d'un point de vue idéologique.

Dans ce contexte, et avec l'idéologie que l'on connaît de l'extrême-droite, les personnes issues de l'immigration sont davantage ciblées, comme responsables de beaucoup de maux que connaît notre société. Il s'agit du phénomène bien connu du bouc émissaire. Lors des 14 cafés citoyens, nous avons rencontré des personnes venant de différents pays et de diverses cultures. Dans ce chapitre, nous allons donc tenter de parcourir les raisons qui ont poussé ces gens à quitter leur pays.

En 2015, le record du nombre de migrants dans le monde a été battu et a atteint 250 millions de personnes.⁶⁸

L'échantillon de citoyens que nous avons rencontrés ne représente aucunement toutes les personnes issues de l'immigration. Il y a sûrement de multiples raisons qui peuvent pousser des personnes à quitter leur pays et qui ne seront pas exposées dans ce chapitre. Cependant, nous n'aborderons que les thématiques que nous avons rencontrées durant les animations des cafés citoyens, si bien que nous évoquerons les guerres et conflits, la corruption et l'inégalité des chances, la violence à l'encontre des femmes, la discrimination et la pénalisation de l'homosexualité ainsi que les motifs économiques.

67. <http://grand-angle.lefigaro.fr/extreme-droite-europe-enquete-vote-populisme>

68. <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20151218.AFP0723/chiffre-record-de-250-millions-de-migrants-dans-le-monde-en-2015.html>

Les guerres

« J'ai quitté mon pays, car pour survivre et avoir à manger, j'ai dû me rallier aux rebelles qui combattaient le pouvoir. Je ne voulais pas tuer, ni faire la guerre ! Alors j'ai fui. Il m'a fallu 10 jours pour rejoindre l'Espagne. J'ai vécu dans la rue, sans père, ni mère, ni famille. J'ai dû faire des petits boulots et j'ai été souvent exploité pour avoir de quoi manger. J'ai beaucoup voyagé. La Belgique est mon 9ème pays. J'ai vécu dans la rue avant d'être pris en charge par Fedasil ». ⁶⁹

« J'ai fui l'Irak parce que je n'étais pas en sécurité. Il y a beaucoup d'attentats actuellement et la police ne protège que les politiciens et les personnes aisées ». ⁷⁰

Nous avons rencontré lors de nos animations des personnes qui ont fui leur patrie à cause des guerres qui ravagent leur pays d'origine. Même si certaines vivent cela comme une délivrance, pour d'autre, au contraire, il s'agira d'une souffrance et d'une privation.

« Mes parents n'ont pas fui l'Algérie pour rechercher un Eldorado, mais ils ont fui parce que c'était la guerre ». ⁷¹

Ces personnes doivent faire le deuil de leur environnement, de leur famille et de leurs amis. Ce ressenti est encore bien présent après des années de reconstruction. En guise d'anecdote, beaucoup de personnes réfugiées ou en situation illégale sont restées en Belgique pendant 10 ans sans pour autant obtenir des papiers d'identité et donc sans aucune possibilité de retourner au pays, même lors du décès d'un parent proche.

« J'ai quitté mon pays, non pas parce qu'il n'y avait pas de travail, non pas parce que je n'avais pas de relations, j'en avais, pas parce que je n'avais pas de famille, j'en avais ! Je les ai perdus. J'étais un opposant au régime politique de mon pays, j'ai dû partir pour ça. Pendant 4 ans, je suis resté à ne rien faire, à m'abrutir... à attendre mes papiers. 4 ans de procédures, de rejets, d'ordre de quitter le territoire, etc. Je suis licencié en ceci et docteur en cela et je passe mon temps à ne rien faire. On ne vit pas de la liberté d'expression ! Elle ne se mange pas ! Je devais pouvoir travailler. Je ne me suis pas croisé les bras. Je me suis offert en bénévolat pour faire valoir ce que j'étais, ce que je possédais. De plus, cela fait plus de 5 années que je n'ai pas vu ma femme car je ne gagne pas assez avec mon mi-temps pour avoir l'autorisation de la faire venir en Belgique ». ⁷²

Immigration par nécessité ? Immigration par obligation ? Ces propos montrent bien que le trajet migratoire est rarement décidé à la légère et par luxe.

69. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

70. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

71. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

72. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

Quelques faits utiles sur les conflits dans le monde

Où en sommes-nous, aujourd'hui, en 2017, dans les conflits armés ? Selon les auteurs du 10ème rapport annuel du « Global Peace Index »⁷³, les conflits dans le monde n'ont jamais été aussi important (Le rapport du Global Peace Index, analyse chaque pays selon 23 critères.⁷⁴).

Sur les 162 pays répertoriés dans ce rapport, la Belgique est quant à elle en 18ème position parmi les pays les plus pacifiques.

Les causes de ces conflits sont souvent liées à la mainmise des ressources naturelles de certains pays (pétrole, gaz, minerais). Ainsi, au Congo (RDC), de nombreux groupes armés pillent et massacrent des populations pour le contrôle des minerais (que l'on trouve par ailleurs dans nos téléphones portables) et cela sans intervention de la communauté internationale. Ces interactions entre « mafia », corruption, intérêts des financiers et des multinationales sont extrêmement destructrices.

De nombreux pays occidentaux sont co-responsables de nombreux conflits qui ont éclaté au Moyen-Orient ces 30 dernières années. Nous nous rappelons tous de la deuxième guerre en Irak déclarée par les États-Unis sous Bush fils afin de détruire des armes de destruction massive qui, finalement, n'existaient pas. Conflit qui a conduit à la déstabilisation de l'Irak mais aussi de tout le Moyen-Orient.

Ces 2 dernières années le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile n'a cessé d'augmenter pour atteindre, en 2015, 65,3 millions⁷⁵ de personnes à travers le monde. Au vu des événements de 2016 et de l'aggravation des conflits, ce nombre est certainement plus élevé au moment où ces lignes sont lues.

La corruption et l'inégalité des chances

« Moi, j'ai quitté le Maroc car la loi en Belgique est meilleure, elle est la même pour tous. Au Maroc, la loi est surtout pour les riches. Si tu as un souci avec une personne et qu'elle a de l'argent et pas toi, personne ne t'écouterait ».⁷⁶

73. Extrait du site : <http://www.levif.be/actualite/international/quels-sont-les-pays-les-plus-pacifiques-au-monde/article-normal-509877.html>

74. Parmi les critères du Global Peace Index : le nombre de conflits internes et externes, le nombre de morts estimés dans des conflits extérieurs, ou de morts estimés dans des conflits intérieurs, le niveau des conflits internes organisés, les relations avec les pays voisins, le niveau de criminalité dans la société, le nombre de réfugiés ou de personnes déplacées en pourcentage de la population, l'instabilité politique, le degré de respect des droits de l'homme, la potentialité d'actes terroristes, le nombre d'homicides, le degré de crimes violents, les manifestations violentes vraisemblables, le nombre de personnes emprisonnées, le nombre d'officiers de police et de sécurité, les dépenses militaires en pourcentage du PIB, le nombre de personnes des forces armées en service, l'importation d'armes conventionnelles majeures, l'exportation d'armes conventionnelles majeures, le financement des missions de maintien de la paix de l'ONU, le nombre d'armes lourdes que le pays possède, la facilité d'accès à de petites armes et aux armes légères, le niveau de sophistication et capacités militaires.

75. http://www.liberation.fr/planete/2016/06/20/653-millions-de-refugies-et-deplaces-un-nouveau-record-mondial_1460657

76. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

La corruption et l'inégalité des chances et surtout l'absence de possibilité de choix, sont des raisons qui ont poussé des personnes à quitter leur pays. Un constat : la corruption est un frein au développement d'un pays et crée un sentiment profond d'injustice et de sacrifice au profit « de ».

*« Ici, en Belgique, il n'y pas de corruption comparée au Maroc. Les papiers, l'hôpital, au Maroc c'est pour ceux qui ont de l'argent, tu as de l'argent tu es bien soigné ».*⁷⁷

*« En Irak, nous avons lu dans les livres ce que veut dire l'humanité, mais dans la vie, il n'y en avait pas. Ici en Belgique, je l'ai vue comme dans les livres ».*⁷⁸

La possibilité d'accéder à des soins de santé, de suivre une scolarité et d'avoir le sentiment d'être traité comme tout le monde, même si l'on appartient à une classe sociale différente, est vécu comme une véritable délivrance pour des personnes qui ont quitté leur pays.

*« Dans les favelas, au Brésil, il y a beaucoup de corruption et les policiers sont amis avec les voleurs. Ici c'est calme. Ici il y a beaucoup moins de violence même s'il y a des gens bizarres parfois ».*⁷⁹

*« En Ukraine, la corruption règne, la police vous arrête et vous verbalise pour un « oui » ou pour un « non » si on ne leur donnait pas un peu d'argent. Pareil pour l'école de mes enfants, si je ne donnais pas un collier à l'institutrice de mon enfant, celui-ci était mis de côté. La difficulté de trouver un emploi si on n'a pas de relation c'est aussi pour cela que j'ai quitté l'Ukraine ».*⁸⁰

Un État corrompu se sert des forces de l'ordre pour réprimer toutes manifestations populaires et créer une justice à deux vitesses : celle des riches et celle des pauvres.

Exemple d'une révolte populaire dans un pays corrompu

Rappelons-nous de la Tunisie et de Ben Ali, un exemple de pays où la population s'est rebellée contre la dictature et la corruption.

L'explosion de colère s'est notamment justifiée par la profonde inégalité et le sous-développement du pays. Motifs qui nourrissent un sentiment d'injustice et d'humiliation, en particulier dans les régions reculées qui sont discriminées sur les plans économique, social et politique.

Émerge alors chez les Tunisiens une profonde envie de changement, surtout chez les jeunes. En 2010, 42% de la population tunisienne était âgée de moins de 25 ans.

Il s'en est suivi une révolte qui a eu pour conséquence la fuite de Ben-Ali vers l'Arabie Saoudite et la mise en place de nouvelles élections.

77. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

78. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

79. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

80. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

La corruption n'est pas la panacée des pays qui vivent sous un régime dictatorial. Elle existe même dans les démocraties occidentales et les États de droits.

La violence à l'encontre des femmes

« Je suis partie de mon pays, car en tant que femme je n'avais aucun droit. Je ne pouvais pas travailler, je devais rester à la maison, je n'avais pas le droit de m'exprimer librement. Je vivais dans une prison ». ⁸¹

Les rapports entre les femmes et les hommes sont différents d'un pays à l'autre. Selon l'endroit, être une femme n'octroie pas les mêmes droits que pour les hommes. L'accès à la scolarité, à un emploi (dans le privé ou le public) ou à une formation n'est pas toujours possible si l'on est une femme. Les libertés individuelles peuvent être totalement différentes. Dans certains pays, le rôle de la femme est cantonné, par la loi, à la sphère domestique (s'occuper des enfants, du ménage, des repas etc.),

« Dans mon pays, des jeunes filles de 12 ans sont déjà mariées... » ⁸²

Il est difficile de vivre dans un pays où on enferme les gens dans des rôles sans leur laisser l'opportunité de s'exprimer sur ce qu'ils sont et sur leurs envies. Si vous êtes une femme, vous n'avez pas d'autres perspectives que ce que la loi vous impose.

« Chez nous l'apprentissage pour les filles c'est interdit, pas de collège, pas d'université. Les garçons font des études, mais les filles non. Et cela par habitude et tradition, l'État ne l'interdit pas mais dans les petits villages, c'est une autre mentalité ». ⁸³

« Pour les femmes divorcées, il y a possibilité d'avoir un avenir ici, de travailler, de reprendre des études etc. ». ⁸⁴

Dans ces conditions, les femmes qui vivent dans un pays qui les empêche de s'émanciper sont confrontées à 3 choix possibles : essayer de changer les choses, se résigner ou quitter son pays.

Changer les choses est difficile, voire impossible, tant la répression sur les femmes est importante. Par exemple, en Arabie Saoudite, une femme a raconté dans les médias avoir été violée par 7 hommes. Elle a été condamnée à 90 jours de prison et à 200 coups de fouet, car la loi saoudienne exige que la femme soit accompagnée par un responsable de la famille (un homme), pour s'exprimer publiquement.

81. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

82. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

83. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

84. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

Quelques chiffres sur la situation des femmes dans le monde

Mariages précoces et/ou forcés⁸⁵.

Dans le monde, environ 400 millions de femmes, actuellement âgées de 20 à 49 ans, ont été mariées avant l'âge de 18 ans (dont plus d'un tiers avant l'âge de 15 ans). Les pays les plus touchés sont essentiellement en Asie (65 % des filles au Bangladesh, 43 % en Inde) et en Afrique (75 % des filles mariées avant 18 ans au Niger), particulièrement en zone rurale. Le dernier rapport de l'Unicef sur la situation des enfants en Asie du Sud (septembre 2014) indique que près de la moitié des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et une sur cinq avant l'âge de 15 ans ; même quand la législation l'interdit. La scolarisation des filles est le principal facteur qui fait reculer les mariages précoces. On estime que si aucune mesure n'est prise, environ 140 millions de jeunes filles se marieront avant leur 18ème anniversaire au cours des dix prochaines années. Cela représente un tiers des adolescentes des pays en développement (à l'exclusion de la Chine). Environ 14 millions d'adolescentes deviennent mères chaque année (dont plus de 90% dans des pays en développement), d'après l'OMS.

Le travail

Dans le monde, les femmes effectuent les 2/3 du nombre d'heures de travail et produisent plus de la moitié des aliments. Elles ne gagnent que 10 % du revenu total, possèdent moins de 2 % des terres et reçoivent moins de 5 % des prêts bancaires. Dans les régions les plus pauvres et de forte émigration, jusqu'à 70 % des femmes travaillent dans l'agriculture.

Les femmes effectuent la majeure partie du travail domestique et des soins non comptabilisés dans l'économie. En Afrique subsaharienne, elles passent 40 milliards d'heures par an à l'approvisionnement en eau potable pour la famille, ce qui équivaut à une année entière de travail de toute la population active de la France.

Lors des 30 dernières années, 552 millions de femmes dans le monde sont entrées sur le marché du travail. 4 travailleurs sur 10 sont des femmes mais elles gagnent en moyenne 80 centimes contre 1 euro pour les hommes (Rapport Banque mondiale 2012).

Santé.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, l'inégalité de genre se vérifie aussi au niveau de la santé. "Bien que l'espérance de vie des femmes soit supérieure à celle des hommes dans la plupart des pays, un certain nombre de facteurs sanitaires et sociaux font que les femmes ont une moins bonne qualité de vie". "La discrimination en fonction des sexes engendre de nombreux dangers pour la santé des femmes, parmi lesquels la violence physique et sexuelle, le VIH/sida, le paludisme et la pneumopathie chronique obstructive". Cette dernière maladie est notamment causée par le fait de cuisiner sur des feux ouverts ou des réchauds traditionnels. Elle cause 500 000 décès de femmes par an.

85. Textes tirés du site internet, <http://www.adequations.org/spip.php?article363> sur la situation des femmes dans le monde.

Chaque année, environ 22 millions d'avortements à risque sont pratiqués, notamment à cause de législations restrictives (pénalisation de l'avortement, y compris parfois en cas de viol, d'inceste ou de malformation du fœtus) et de manque d'accès à des services de santé de la procréation légaux, sûrs et abordables. Selon l'OMS, 47 000 femmes en meurent (OMS, 2008). Dans l'Union européenne, des pays ont des législations restrictives ou qui tentent de remettre en question le droit à l'IVG : Malte (interdiction de l'IVG), Irlande (autorisation seulement en cas de danger pour la vie de la femme), Pologne...

Violences.

Selon la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence sexuelle à l'égard des femmes, la violence faite aux femmes désigne « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée ».

Les mutilations sexuelles féminines continuent d'être pratiquées dans une trentaine de pays en Afrique et au Moyen Orient, ainsi que dans des régions accueillant des migrantes originaires de ces pays. Environ 125 millions de femmes et de fillettes sont concernées par cette pratique culturelle qui consiste à supprimer tout ou partie des organes génitaux externes, avec de considérables conséquences psychologiques (traumatismes, dépressions) et physiques (hémorragies, douleurs persistantes, accouchements difficiles...). Au moins deux millions de jeunes filles sont encore victimes de mutilations sexuelles chaque année et 30 millions de filles de moins de 15 ans le seront dans les 30 prochaines années.

Chaque année, quatre millions de femmes sont vendues et achetées pour le mariage forcé, l'esclavage, la prostitution. Environ 40 millions de personnes sont prostituées dans le monde, en grande majorité des femmes et des enfants. La prostitution engendrerait un chiffre d'affaire mondial de 60 milliards d'euros. Elle représente jusqu'à 14 % des PIB de pays d'Asie, 5 % du PIB des Pays-Bas.

Dans le monde, une femme sur trois a été violée, battue, victime d'une forme ou d'une autre de mauvais traitements ; au moins une fois dans sa vie. D'après l'OMS «certaines études révèlent que près d'une femme sur cinq déclare avoir été abusée sexuellement avant l'âge de quinze ans». Dans certains pays, la violence domestique est la cause principale de la mort ou de l'atteinte à la santé des femmes entre 16 et 44 ans. La discrimination et la pénalisation de l'homosexualité.

« J'ai quitté mon pays car l'homosexualité est discriminée. En Belgique, je ne dois pas cacher qui je suis ».⁸⁶

Nous n'avons pas plus de témoignages issus des cafés citoyens de personnes homosexuelles qui ont quitté leur pays parce qu'elles étaient discriminées. C'est un sujet encore

86. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

tabou et il n'est pas facile d'en parler ouvertement alors que toute leur vie, elles ont dû le cacher.

Néanmoins, il nous a paru important d'en parler dans ce chapitre car cela reste une des causes de l'immigration.

Quelques faits et chiffres sur la situation des homosexuels dans le monde

L'homosexualité reste aujourd'hui encore un sujet tabou dans de nombreux pays dans le monde. Un état des lieux s'impose pour comprendre la problématique que les homosexuels peuvent rencontrer et qui peut les pousser à quitter leur pays. Oui, aujourd'hui en, 2017, oser faire son « coming-out » dans le sens d'annoncer volontairement son orientation sexuelle est passible de peine de prison et de mort dans certains cas.

79 États dans le monde pénalisent encore l'homosexualité aujourd'hui. C'est sur le continent africain que les libertés des homosexuels sont les plus bafouées. Pour ce seul continent, 39 pays pénalisent encore l'homosexualité.

Le continent asiatique compte 22 pays où la justice condamne encore les actes sexuels gays, comme le Liban, la Malaisie, la Syrie, le Qatar, l'Arabie Saoudite, l'Inde, etc. Les pays qui pratiquent la peine de mort contre les homosexuels aujourd'hui sont : l'Afghanistan, l'Arabie Saoudite, Brunei, l'Iran, la Mauritanie, le Nigéria, le Qatar, le Soudan, la Somalie, le Yémen.

Compte tenu de cette réalité cruelle que vivent les homosexuels dans certains pays, n'est-il pas de notre devoir de protéger et d'accueillir des minorités qui peuvent être en danger ? Ne rien faire, n'est-ce pas se rendre complice d'une discrimination ?

Certains pourront qualifier ces pays de « barbares », mais n'oublions pas que même en Belgique où il n'y a pas de pénalisation de l'homosexualité, les actes homophobes existent toujours. Pour rappel, le meurtre d'Ihsane Jarfi, un homosexuel de 32 ans tué par 4 jeunes Belges à Liège du seul fait de son orientation sexuelle.

Immigration économique.

Qu'est-ce que l'immigration économique ? Ce sont des personnes qui quittent leur lieu de résidence pour se rendre dans un pays où les perspectives d'avenir, en particulier en termes d'emploi et de conditions de vie, sont meilleures et plus sûres.

« Moi j'ai quitté mon pays car il y a peu de travail chez nous, et les salaires sont minables »,⁸⁷

« J'ai quitté mon pays car les conditions de travail sont inhumaines et il n'est pas facile d'en trouver un ».⁸⁸

87. Extrait du compte rendu-des cafés citoyens.

88. Extrait du compte rendu-des cafés citoyens.

Depuis que l'économie s'est globalisée, nous assistons à la fermeture d'usines de production en Europe. Ces usines sont délocalisées dans d'autres pays où la main-d'œuvre est moins chère et où la législation sur le travail est pratiquement inexistante.

Beaucoup mettent en cause un capitalisme financier et spéculateur qui privilégie les profits (en ce compris celui des actionnaires) au détriment de l'intérêt général.

L'objectif de ces délocalisations est bien sûr d'augmenter les profits des entreprises, tandis qu'elles ont aussi des répercussions sur l'immigration.

« Mes parents sont venus en Belgique car on est venu les chercher après la Seconde Guerre mondiale car il manquait de main-d'œuvre en Belgique. »⁸⁹

Ainsi, après la Seconde Guerre mondiale, la Belgique manquait de main-d'œuvre dans ses industries et plus particulièrement dans le charbonnage. Dans ce cadre particulier, la Belgique et l'Italie signèrent un protocole « d'échange d'ouvriers italiens contre un prix avantageux de la tonne du charbon extrait ».

Par la suite, d'autres conventions bilatérales furent signées avec d'autres pays comme l'Espagne, la Grèce, le Maroc et la Turquie.

C'est grâce à ces accords que de nombreuses personnes issues de ces pays sont venues s'installer en Belgique et participer à l'essor économique de la Belgique, souvent dans des conditions de travail difficiles comme nous le rappelle la catastrophe du Bois du Cazier à Marcinelle (262 mineurs tués)⁹⁰.

Aujourd'hui, l'économie s'est globalisée pour devenir mondiale. Ce modèle économique, comme nous le connaissons aujourd'hui, favorise aussi l'immigration.

En effet, avec ou sans délocalisation, les salaires proposés dans certains pays sont tout bonnement ridicules selon le classement effectué en 2012 par le site internet www.journaldunet.com⁹¹. Le Burundi termine en bon dernier, à la 162ème place, avec seulement 20 dollars de salaire moyen par mois. Il faut remonter jusqu'à la 69ème place pour que le salaire dépasse les 500 dollars et atteigne la 44ème place pour qu'il dépasse les 1000 dollars mensuels.

De plus, les conditions de travail et la sécurité ne sont pas réglementées comme en Belgique. Pour exemple, l'effondrement du bâtiment appelé le Rana Plaza en 2013, qui hébergeait plusieurs ateliers de confection dans le textile au Bangladesh, a fait 1137 morts. Ces usines confectionnaient des vêtements pour de grandes enseignes comme Primark ou Mango.

Notre comportement face à ces multinationales qui exploitent la misère humaine pour s'enrichir, n'est pas non plus exemplaire. En effet, pour que ces personnes vivent mieux et n'aient pas envie de quitter leur pays pour un avenir meilleur, sommes-nous prêts à

89. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

90. Pour une information sur l'histoire de l'immigration en Belgique, consulter, l'article « Histoire de l'immigration en Belgique au regard des politiques menées sur le site <http://www.vivrebelgique.be>.

91. <http://www.journaldunet.com/business/salaire/classement/pays/revenus/?page=2>

payer nos vêtements plus chers ?

Encore une fois, le modèle économique et social que nous contestons est celui du « tout à la consommation » et au profit... Il engendre des inégalités et creuse de plus en plus le fossé entre les riches et les pauvres.

Les intérêts privés visant les profits à court terme s'opposent souvent à l'intérêt général qui vise le long terme et la survie des générations futures.

Conclusion

Mais que faire face à cet afflux d'immigrés ? « Nous ne pouvons accueillir toute la misère du monde ! » disait déjà Michel Rocard.

L'objectif de ce chapitre n'est pas d'être moralisateur mais seulement de prendre en compte la parole et les faits qui existent et qui parfois nous passent au-dessus de la tête, en faisant comme si cela ne nous concernait pas. Seulement, quand les guerres, la famine ou les injustices déracinent des populations entières et que ces personnes arrivent à nos portes, la réaction des autochtones devient viscérale, allant parfois jusqu'à accuser les hommes et les femmes issues de l'immigration de tous les maux.

Est-ce la faute des immigrés si les usines ferment en Belgique et que le nombre de demandeurs d'emploi ne diminue pas ? Est-ce la faute des immigrés si des personnes sont exclues du chômage ? Est-ce la faute des immigrés si la pauvreté augmente dans notre pays ? Est-ce la faute des immigrés si le coût de la vie est de plus en plus difficile à supporter pour des couches plus étendues de ménages belges ? Est-ce la faute des immigrés si la justice est perçue comme laxiste ?

Lors de notre expérience au cours de ce projet « devoir de mémoire », nous avons été interpellés par les préoccupations des personnes issues de l'immigration que nous avons rencontrées. Elles sont souvent les mêmes que celles des Belges (la difficulté à trouver un travail, l'avenir de leurs enfants, les gens qui ne se parlent plus, l'insécurité, la baisse de solidarité...). Il est dès lors plus qu'important de se rassembler autour d'un projet commun et de repenser notre pays, de telle sorte que chacun puisse trouver sa place dans le respect des autres.

***« L'hypocrisie en Belgique!
On ne sait pas si les gens sont fâchés ou pas... ».***

Chapitre 3

QUELS SONT LES FREINS QUE JE RENCONTRE POUR TROUVER MA PLACE EN BELGIQUE?

S'interroger sur les écueils que l'on rencontre pour trouver sa place en Belgique, c'est, au fond, mener une réflexion sur les facteurs d'intégration et d'exclusion dans une société donnée. Le vécu et le récit de vie des individus ayant fait l'épreuve physique, socio-affective et psychologique de l'immigration de l'intégration nous renseignent sur ce que serait une intégration sans frein et soulèvent trois questions : À quelles conditions l'intégration peut-elle être conçue comme un processus ne rencontrant aucun obstacle ? Qu'est-ce qui peut empêcher l'intégration ? Qu'est-ce qu'une intégration réussie ?

Les récits des personnes issues de l'immigration sont des témoignages, mais aussi des enseignements précieux. Ils nous renseignent sur les contraintes rencontrées lorsqu'il est question de s'intégrer dans la société belge ; ils sont une sorte de baromètre du niveau d'intégration du pays, même si certains d'entre eux doivent être nuancés et parfois soumis à un regard critique.

La langue : facteur d'intégration et d'émancipation

Le frein majeur à l'intégration, c'est l'ignorance de la langue, puisque c'est la langue qui crée l'unité ; c'est la base de l'interaction. Cette thèse rappelle le postulat théorique de Volochinov et Bakhtine d'après lequel « l'interaction représente la réalité fondamentale du langage⁹² ». En effet, c'est par la langue que nous exprimons qui nous sommes, ce que nous ressentons, notre histoire personnelle, les différences qui nous caractérisent, d'où nous venons et qu'un projet de vie commune en société peut se bâtir.

« Le frein à l'intégration, c'est la langue. »

témoigne un immigré. Semblable point de vue est corroboré par l'idée que pour rechercher et obtenir un emploi, il est indispensable de parler la langue, que l'on arrive en tant qu'immigré en Wallonie ou en Flandre. Sésame de l'intégration, elle détermine l'insertion économique, sociale et culturelle. Quand on migre le plus souvent d'un pays à l'autre, on migre avant tout d'une langue vers une autre, autant le dire aussi d'une culture vers une autre. Toutefois, il convient de nuancer en signalant que l'intégration n'est pas chose aisée pour toute personne qui jouit d'une maîtrise de la langue. Ce n'est pas parce qu'un Bolivien émigre en Espagne que son intégration est garantie par sa seule connaissance de la langue. La connaissance de la langue ne signifie pas toujours que l'intégration va de soi.

Cependant, sur base des témoignages qui ont été recueillis auprès des personnes issues de l'immigration, il apparaît que la connaissance de la langue est le critère d'adhésion et de participation à la culture. Pour autant, la langue qui constitue la culture d'origine d'un individu ne doit pas être oubliée : elle constitue son histoire et, d'une certaine façon aussi, l'histoire du pays qui l'accueille. Comme le souligne Benjamin Matalon,

92. Bakhtine M / Volochinov (1929/1977), *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Editions de Minuit. Mikhaïl Bakhtine, théoricien de la littérature est souvent présenté comme un précurseur de la sociolinguistique. Son ami Valentin Nikolaïevitch Volochinov est également un linguiste russe et théoricien de la littérature.

« suffisamment d'études ont montré que ce n'est pas en se coupant de son origine qu'on s'intègre : on se trouve plutôt en situation d'anomie⁹³, de pertes de repères. ⁹⁴»

Les différences culturelles

Les différences culturelles peuvent être également un frein à l'intégration. En effet, lorsqu'un étranger s'installe en Belgique, il se trouve confronté à une culture nouvelle, des coutumes, des habitudes, des traditions qui lui sont étrangères⁹⁵. Un immigré peut même apparaître comme quelqu'un qui vient rompre l'harmonie ou déséquilibrer l'ordre social, les valeurs et les normes qui participent de l'identité culturelle du pays. Ce qui est normal du point de vue du pays d'origine d'un individu peut apparaître comme anormal du point de vue du pays d'accueil, ce qui ne laisse pas d'engendrer des tensions communautaires. Un immigré raconte :

« Je n'ai pas d'exemple précis, mais quelque chose dans un pays peut être considéré comme normal et ailleurs pas... Un acte de politesse peut être perçu comme étranger, inapproprié, insolite voire être considéré comme un geste indélicat et impoli. C'est difficile de se dire que l'on fait mal les choses quand on a l'intention de bien faire. Si on n'explique pas pourquoi, cela peut donner lieu à des malentendus et c'est très rapidement l'escalade. »⁹⁶

Les différences culturelles suffisent à rendre compte de la souffrance que peut éprouver un immigré lorsqu'il quitte son pays dans la mesure où il est comme arraché à ses racines, aux habitudes et aux règles de vie qui font sens pour lui. Cette dissonance culturelle peut entraîner un trouble identitaire à l'épreuve duquel l'individu est en perte de repères. Comme l'explique un immigré :

« C'est bizarre. Ici en Belgique, nous faisons partie de la 3ème génération. En Espagne, j'ai travaillé avec mon foulard. Ça n'a pas posé de difficultés. Je deviens schizophrénique, je ne me sens nulle part chez moi ».⁹⁷

93. Le concept d'anomie a été introduit en 1893 par Émile Durkheim. Ce terme désigne étymologiquement l'absence ou la privation de loi, d'ordre, de règle ou de norme structurante. C'est un concept fondamental en sociologie qui réfère au désordre social ou à la diminution des moyens traditionnels de contrôle. Dans l'Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction, Jean Marie Guyau ne la limite pas comme Durkheim à une exception statistique troublante. Il décrit les bienfaits et les vertus de l'anomie dans toute société donnée. L'anomie est selon lui créatrice de nouvelles formes de relations humaines, d'autonomies irréductibles à des normes déjà constituées. Elle pousse les individus à des sociabilités jusque-là insoupçonnées.

94. Benjamin MATALON et Olivier VAUBOURG, Débat : immigration, culture et politique, Cahiers de psychologie politique, revue d'information, de réflexion et de recherche, numéro 12, janvier 2008. Benjamin Matalon fut professeur honoraire de Psychologie sociale et de Méthodologie à l'Université Paris.

95. Ibid. « Parmi les obstacles à la coexistence de groupes différents, il n'y a pas seulement les différences évidentes comme la religion ou l'attitude à l'égard des femmes. Des différences qui se manifestent lors des interactions quotidiennes, comme les règles de savoir-vivre et de politesse, ou les rythmes de vie, peuvent jouer un rôle capital dans des conflits et donner l'impression de se trouver devant des étrangers inassimilables. »

96. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

97. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

Ce clivage culturel peut être vécu sur le mode d'un repli identitaire ou d'un communautarisme. Il suffit d'observer les quartiers et les phénomènes de ghettoïsation pour s'en apercevoir. Plusieurs raisons expliquent l'absence de mixité sociale et le fait que les immigrés se regroupent ou se replient au sein de leurs communautés. Mais la question se pose de savoir si cette ghettoïsation est volontaire ou, au contraire, si elle est subie comme une forme d'assignation à résidence. « Les nouveaux arrivants préfèrent en général vivre près de ceux qui parlent leur langue, de commerces où ils trouveront leur nourriture habituelle, de lieux de culte où pratiquer leur religion, et où ils ne seront pas regardés avec curiosité ou méfiance. À l'école, leurs enfants reçoivent un enseignement parfois contraire à leurs croyances ou à leurs valeurs, qui confirme leur conviction d'être dans un environnement hostile. Ils peuvent craindre que la réussite scolaire ou professionnelle de leurs enfants, bien que souhaitée, ne les éloigne d'eux, de leur religion, de leurs coutumes et de leur morale, et qu'en s'intégrant, en s'assimilant, ils leur deviennent étrangers. À la limite, les discriminations dont ils sont victimes les désespèrent, mais aussi les rassurent, en mettant des obstacles à cette dispersion redoutée et donc en renforçant les liens intra-communautaires. Cette constante ambivalence peut rendre leurs comportements contradictoires et incompréhensibles pour la majorité. ⁹⁸ ».

Un autre immigré témoigne de la perturbation que provoque cet arrachement conjointement à l'enracinement à une société individualiste :

*« Ici c'est différent. Il n'y a pas de contact avec les voisins, moins familial, moins de chaleur humaine, le climat est différent ».*⁹⁹

Il arrive quelquefois que ce choc ou malaise culturel soit si contraignant qu'il donne lieu à des retours prématurés au pays d'origine. C'est dire combien l'attachement à une culture représente pour l'individu, le plus souvent de manière inconsciente, une expérience formatrice et fondatrice que nous ne pourrions nous-mêmes pas comprendre tant que nous n'avons pas fait personnellement l'expérience de l'immigration. Tant que nous ne nous mettrons pas à la place de l'autre, nous continuerons probablement à avoir une représentation biaisée de sa réalité d'immigré.

Mêlé au sentiment douloureux d'être considéré comme un « étranger » stigmatisé, marginal et irréductible aux mœurs de la société, on ne peut qu'imaginer l'effet que peut avoir ce cocktail d'affects dans la vie psychique d'un immigré. C'est une souffrance qui ne disparaît jamais véritablement chez ceux qui font le choix de la cohabitation culturelle dans le pays d'accueil. Chez ceux-là, cette souffrance finit par se traduire sous la forme d'un sentiment profond et latent de nostalgie qui est transmis de génération en génération. Ceci étant, il convient de nuancer et de rappeler que beaucoup de migrants vivent de manière harmonieuse cette cohabitation culturelle.

98. Ibid.

99. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

Les préjugés et les stéréotypes

Le climat anxiogène qui pèse sur nous en Europe, notamment à cause des actes de terrorisme qui ne cessent de se multiplier ces dernières années participe pour une large part du malaise identitaire et de l'accroissement des discriminations, en particulier au sein de la communauté musulmane qui est à l'avant-scène de la montée de l'islamophobie. Un immigré témoigne avec inquiétude de la confusion des genres qui règne et se banalise :

***« Maintenant, il y a une forte immigration de gens de l'Est : il y a beaucoup de vols.... Et c'est nous qui sommes montrés du doigt. Et en plus, avec le terrorisme, on cible des communautés musulmanes seulement alors qu'il y a des terroristes partout ! ».*¹⁰⁰**

À mesure que les personnes livrent leurs témoignages dans les cafés citoyens, une idée fait son apparition. Il ressort des récits que si l'économie du pays d'accueil est prospère, l'intégration des étrangers ne se heurte pas à la stigmatisation et souffre d'aucune contestation au sein de l'opinion publique, mais dès l'instant où le pays est frappé par la crise économique, l'opprobre est immédiatement rejeté sur les personnes d'origine étrangère ou les étrangers et se traduit dans la pratique par des discriminations. Bien que la crise économique amplifie la xénophobie, les discriminations et le racisme, affirmer que la prospérité économique est un bouclier contre la misanthropie ne cadre cependant pas avec la réalité : quand les Espagnols et surtout les Italiens sont arrivés en Belgique lors des grandes vagues d'immigration, ils ont été touchés de manière véhémente par le racisme et les discriminations.

Cependant, un tel contexte de dépression économique apparaît comme le terreau fertile de la xénophobie, car les immigrés deviennent la cible privilégiée et toute trouvée, le souffre-douleur, en particulier dans les discours populistes¹⁰¹ d'extrême droite et dans les messages de certains médias qui propagent la rumeur selon laquelle les immigrés sont la cause de tous les maux socioéconomiques, sous prétexte qu'ils seraient la cause de la saturation du marché du travail et viendraient concurrencer les demandeurs d'emploi des pays d'accueil.

Même si les immigrés ne sont pas responsables de la saturation du marché de l'emploi, ils forment souvent pour les entreprises une main-d'œuvre à moindre coût puisqu'ils sont souvent engagés pour des postes réclamant peu de qualifications, avec à la clé des contrats précaires et des conditions de travail qui peuvent être déplorables. Le système capitaliste se sert de l'immigration pour faire pression à la baisse des salaires. Dans cette perspective, l'immigration obéit à une logique instrumentale du capitalisme. Maintenant, en prenant pour exemple des entreprises de construction qui engagent de la main-d'œuvre étrangère pour réaliser un meilleur profit (esclavage moderne), cela est néfaste pour les travailleurs de Belgique et ne favorise pas le vivre-ensemble.

100. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

101. Michel ONFRAY, *Le désir d'être un volcan*, Paris, Grasset, 1996. Cf. « Le populisme est le plus dangereux des narcotiques, le plus puissant des opiums pour endormir et anéantir l'intelligence, la culture, la patience et l'effort conceptuel. »

Ces discours populistes véhiculent des préjugés et des stéréotypes qui reposent sur l'exploitation rhétorique de l'émotion. Cependant, si ces idées reçues s'appuient sur la peur, laquelle donne du crédit à des idées simplificatrices grâce auxquelles elle se soulage, elles ne sont pas fondées en raison, car elles ne s'appuient pas sur des faits. Les analyses chiffrées montrent en effet que la réalité est de toute autre nature. Les économistes montrent que « les craintes d'un effet négatif de l'immigration sur les marchés du travail des pays développés, qui sont la principale justification des politiques restrictives d'immigration menées jusqu'à présent, n'ont guère de fondements objectifs. Ni la théorie, ni les analyses empiriques, n'autorisent un jugement tranché sur ce point. Les estimations économétriques sur les données françaises de l'effet de la présence locale d'étrangers sur la probabilité d'emploi et les niveaux de rémunération mettent en évidence peu d'effets significativement négatifs et plus souvent des effets positifs. Ces résultats convergent avec les conclusions auxquelles sont parvenues la plupart des études étrangères comparables.¹⁰² »

Quelles solutions apporter à ce problème ? Que faudrait-il faire pour stopper la prolifération de ces préjugés et stéréotypes ? Lors des cafés citoyens, plusieurs solutions montent à la surface : peut-être faudrait-il éduquer aux contacts entre les cultures, aux relations interculturelles qui visent à connaître l'autre et ses différences ou sensibiliser à la souffrance traumatisante que représente le départ d'un pays et les difficultés rencontrées ? Si les uns avaient connaissance de la douleur éprouvée par les autres lorsqu'ils quittent leurs racines, leurs pays, leurs cultures et dans de très nombreux cas leurs familles, ils ne véhiculeraient pas autant de préjugés à propos des immigrés et témoigneraient sans doute plus d'empathie et de compréhension eu égard aux difficultés qu'ils rencontrent.

Le travail : facteur d'intégration et d'exclusion à cause des discriminations

Le travail est en général un moyen d'intégration économique et sociale. C'est en effet en travaillant que l'on crée du lien social, que l'on développe son pouvoir d'achat, que l'on peut consommer et contribuer à l'économie d'un pays. Le travail, rapportent certains immigrés, « amène à côtoyer différentes nationalités ». Mais les préjugés à propos des immigrés sont, bien plus souvent qu'on ne le croit, responsables de comportements discriminatoires de la part de certains employeurs. Les étrangers souffrent d'inégalité, d'exclusion et de marginalisation.

À une époque où l'immigration servait à satisfaire les carences en main-d'œuvre, les immigrés constituaient la cheville ouvrière d'une économie prospère et fleurissante. En revanche, en temps de crise économique et sociale, le regard que la population porte sur l'immigration change et les immigrés sont pris comme bouc-émissaires. Ils sont alors perçus comme « ceux qui viennent nous voler notre travail » et qui fragilisent notre sécurité sociale. Bien que la xénophobie et le racisme aient existé à plusieurs périodes de gloire économique dans l'histoire, certains immigrés rappellent que les tensions entre communautés sont particulièrement patentées lorsque l'économie connaît une période de déclin.

102. Revue d'économie politique 2001/4 (Vol. 111), Hubert Jayet, Lionel Ragot et Dominique Rajaonarison., Revue Dalloz, p.596.

Les études statistiques menées par Eurostat montrent que l'immigration a un effet vertueux sur le taux de dépendance (65 ans+/15-64 ans)¹⁰³, la régulation démographique¹⁰⁴, le niveau d'emploi et, le niveau moyen des salaires¹⁰⁵. La démographe française Michele Tribala montre qu'en l'absence de migrations, la population de l'Union européenne dans sa configuration actuelle (UE 28) diminuerait de 108 millions d'habitants (507 millions en 2014, 399 millions en 2080). Avec les migrations, elle augmenterait d'un peu moins de 13 millions d'habitants.¹⁰⁶ »

Certains témoignages des personnes issues de l'immigration sont poignants de lucidité : nous vivons dans une société matérialiste et cruelle où, si nous n'avons pas les moyens, il nous est impossible d'être considéré et de gravir l'échelle sociale. Un immigré témoigne :

« Quelqu'un qui ne travaille pas ne saurait pas s'intégrer ! Il n'a pas assez pour ses loisirs, sortir ça coûte ! Et donc sans argent, tu t'enfermes chez toi, tu ne vas nulle part ». ¹⁰⁷

Or, les immigrés ont beau avoir des qualifications, avoir suivi des formations, malgré toute la bonne volonté et la détermination du monde, ils ont le sentiment qu'il n'y a pas de place pour eux. La réalité est que, sur le marché de l'emploi, nous ne sommes pas tous égaux face au travail. Certains doivent brader leurs ambitions : médecins diplômés et renommés dans leur pays d'origine, les voilà contraints, faute de mieux, d'accepter des « jobs alimentaires » et de travailler comme aides-soignants.

Trouver un logement lorsque l'on est étranger

Au quotidien, les étrangers subissent des inégalités de traitement et ne bénéficient pas de l'égalité des chances que d'aucuns considèrent comme étant un principe de justice sociale dans notre État de droit démocratique. Une personne témoigne :

« La discrimination dans le secteur de l'emploi ? Si on a un nom de turc, l'attitude de l'employeur change ». ¹⁰⁸

Si la discrimination à l'embauche reste un frein à l'intégration, celle du logement est également une barrière pour les immigrés. Certains peinent à trouver un logement du fait que des propriétaires peu scrupuleux demeurent frileux à l'idée de louer leurs biens immobiliers à des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

103. Eurostat, évolution du taux de dépendance (65 ans +/15-64 ans) dans l'UE 28 et quatre grands pays européens (2014-2080), d'après les projections europop 2013.

104. Eurostat, évolution de la taille de la population d'âge actif dans l'Union européenne et dans les trois plus grands pays européens (2014-2080), d'après les projections europop 2013.

105. Revue d'économie politique 2001/4 (Vol. 111), Hubert Jayet, Lionel Ragot et Dominique Rajaonarison., Revue Dalloz, P.596

106. Michele TRIBALAT, L'immigration au secours de la démographie ? in Sommaire n°40 mars 2015, Union européenne : les conditions de la croissance.

107. Extrait du compte rendu des cafés citoyens.

108. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

UNIA (centre interfédéral pour l'égalité des chances) a reçu en 2015 « 4.554 signalements de discriminations potentielles, qui ont conduit à l'ouverture de 1.596 dossiers. C'est une légère baisse par rapport à 2014. Mais la tendance générale est à la hausse depuis 2010. ¹⁰⁹» Les signalements concernaient des discriminations raciales pour 38 % des dossiers. D'après les chiffres présentés par UNIA, « les 3 principaux domaines sociétaux concernés étaient, comme en 2014, les biens et services (24 % de tous les dossiers, dont et surtout le logement), les médias (23 %, dont et surtout Internet), le marché de l'emploi et du travail (22 %). Venaient ensuite : l'enseignement (11 %), la vie en société (des problèmes de voisinage ou dans l'espace public) (10 %) et le secteur des « activités diverses » comme, par exemple, un événement culturel, sportif,... (4 %). ¹¹⁰» Fantasma de l'eldorado

Parmi les freins à l'intégration rencontré, il y a ce que l'on pourrait appeler le fantasme de l'eldorado qui s'enracine dans une mythologie autour de l'immigration. Certains immigrés ont tendance à idéaliser l'intégration et à déchanter lorsqu'ils s'aperçoivent d'une part de la différence culturelle entre le pays de départ et le pays d'accueil, d'autre part des difficultés d'insertion dans le monde du travail.

L'expérience migratoire est souvent une déconvenue ou une désillusion puisque les personnes qui émigrent se rendent très vite compte qu'elles ont nourri de faux espoirs dans un départ à l'étranger. C'est ainsi que certains quittent leur pays d'une part dans l'espoir de connaître de meilleures perspectives économiques et de construire de nouveaux projets, d'autre part pour fuir le racisme, la xénophobie et la ségrégation. Au final, la réalité rattrape la fiction lorsque, confrontés à la réalité de l'immigration, ils rencontrent les mêmes (ou d'autres) problèmes en Belgique.

Les raisons de la 'réémigration' sont nombreuses et variées. Elle s'explique en outre par la possibilité, après 5 ans de résidence dans le pays de destination, d'obtenir un titre de séjour à long terme ou la nationalité du pays d'accueil.

Des témoignages d'immigrés qui vont dans ce sens, il y en a à foison. L'un d'entre eux raconte :

« Je suis arrivée dans les années 80 et on était mal accueilli. Pour les papiers d'identité, c'était impossible. Un vrai casse-tête ! ».

109. Chiffres 2015, Rapport UNIA, ancien Centre Interfédéral pour l'égalité des chances

110. Ibid.

Tableau : estimations de taux de réémigration dans quelques pays européens et aux États-Unis après cinq ans de résidence¹¹¹.

Population âgée de 15 ans et plus

	Période d'entrée	Taux de réémigration moyen après 5 ans (%)
Irlande	1993-1998	60.4
Belgique	1993-1999	50.4
Royaume-Uni	1992-1998	39.9
Norvège	1996-1999	39.6
Pays-Bas	1994-1998	28.2
États-Unis	1999	19.1

L'instance responsable pour le retour volontaire, Fedasil, enregistre par exemple de nombreuses demandes de « retours volontaires », parmi lesquelles figurent des sollicitations de la part de migrants en séjour irrégulier et de demandeurs d'asile souhaitant retourner dans leur pays d'origine. Les deux tableaux ci-dessous montrent ainsi que plus de 30.000 personnes ont effectué cette demande dans la décennie écoulée et que le nombre de retour ne cesse de croître en Belgique.

111. Source : Statlink OCDE

Tableau reprenant le nombre de retours volontaires en 2017¹¹²

	2017 Fedasil	Office des étrangers	Total 2017 (Fedasil + OE)	Total 2016 (Fedasil + OE)
Janvier	245	7	252	385
Février	292	13	305	538
Mars	468	9	477	282
Avril				394
Mai				463
Juin				316
Juillet				361
Août				384
Septembre				285
Octobre				274
Novembre				269
Décembre				318
Total	1005	29		4267

Evolution du nombre de retours volontaires depuis 2007 ¹¹³

2016	4267
2015	4053
2014	3587
2013	4585
2012	5685
2011	3358
2010	2957
2009	2659
2008	2669
2007	2593

112. Sources : Fedasil/OIM/OE

113. Ibid.

* Ce chiffre ne reprend pas les départs volontaires effectués dans le cadre de la convention Dublin vers les pays de l'UE où les migrants ont déjà demandé l'asile (et qui sont organisés par l'Office des étrangers).

** Les retours organisés en bus vers les Balkans par l'Office des étrangers ne sont pas compris dans ces chiffres. En 2011, selon l'Office, près de 300 personnes sont ainsi retournées.

« L'intégration ? Je veux laisser ça derrière ; je veux trouver une nana et avoir un bébé ».

Chapitre 4

CE QUE LA BELGIQUE M'A APPORTÉ

La démarche ayant guidé la confection de cet ouvrage consiste à mettre en avant la parole recueillie durant les cafés citoyens afin d'en faire un outil de réflexion. Une des nombreuses particularités d'une parole est notamment son inscription dans un temps et dans un contexte donné. Le contexte ici est celui dominé par une actualité « brûlante » relative aux difficultés d'accueil et de gestion des migrants qui fuient des zones de conflit et cherchent asile en Europe. Cette actualité questionne une civilisation qui, dans sa longue histoire, a fait de l'accueil de l'étranger une question importante. L'accueil de l'étranger constitue une valeur importante de l'antiquité à nos jours¹¹⁴. Nous proposons de scruter autrement cette actualité brûlante au travers d'une démarche ayant un double objectif, d'une part celui d'être à même de déconstruire les amalgames et d'autre part, celui de remettre en débat la question de l'immigration et de la liberté de circulation. Dans cette partie de l'ouvrage consacrée à « ce que la Belgique a apporté », l'actualité sera scrutée à travers un regard qui met en dialogue deux logiques qui se complètent : d'une part, une logique du long terme portée par le droit, et d'autre part, une logique du court terme portée par l'actualité telle que traduite par la parole des participants aux cafés citoyens.

Une autre particularité de la problématique de l'accueil des migrants est liée au fait qu'elle s'inscrit au croisement de deux conceptions du droit qui s'imbriquent : d'une part, celle du droit naturel dont la spécificité est son fondement moral ayant un rapport avec les exigences de liberté et de justice, et d'autre part, celle du droit positif dont la spécificité est d'être établie par le législateur pour encadrer le vivre-ensemble dans une entité étatique organisée.

Avant de décrypter la parole recueillie qui servira d'outil de réflexion, et parce que nous pensons que les textes de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme doivent continuer à garder une certaine effectivité et modernité, nous proposons de commencer notre propos par la citation d'articles de droit international, choisis parmi les plus emblématiques et significatifs, et dont la particularité est de contribuer à légaliser et légitimer la liberté de circulation ainsi que le devoir d'accueil de l'étranger. En voici quelques-uns :

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

“ Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » article 13, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), Organisation des Nations Unies (ONU), 1948.

« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. ... » article 14, DUDH, ONU, 1948.

114. Lire à ce sujet Marie-Françoise BASLEZ, *L'étranger dans la Grèce antique*, Éditions Les Belles Lettres, 2008. La lecture de cet ouvrage présente un double avantage : d'une part l'histoire de la perception, de l'appréhension et la structuration du rapport à l'étranger par les Grecs antiques, et d'autre part l'actualité du propos dont les réflexions suscitées valent pour le regard contemporain sur le migrant.

Chance, chaos, crise, invasion, drame, tragédie, amalgame, cimetière, mur, moratoire, verrou ... sont parmi les mots et autres qualificatifs d'usage courant qui traduisent l'actualité relative à l'immigration.

Chance, parce que c'est en ces termes que certaines politiques favorables présentent positivement l'accueil des migrants, non pas comme étant tout un droit et un devoir, mais, d'une façon intéressée et instrumentale, comme solution au problème de la production économique affectée négativement par le vieillissement démographique que connaissent de nombreux pays d'Europe. Contrairement aux propos de campagne de la candidate FN aux élections présidentielles françaises qui confondent (au point de semer la confusion) immigration, communautarisme, terrorisme ou encore islamisme, au point d'affirmer et de dire tout haut dans sa campagne électorale que « l'immigration n'est pas une chance, mais un fardeau ! »

Chaos, parce que c'est en ces termes que certains politiciens décrivent l'arrivée des migrants. En effet, lors des élections législatives françaises de 2017, François Baroin, chef de file du parti Les Républicains, promettait dans son programme de campagne, une fois élu, de tout faire pour « éviter un chaos migratoire que nous ne pouvons pas accueillir ... ».

Crise, parce que c'est en ce terme qu'est décrit dans les discours médiatiques et politiques un phénomène qui a pris beaucoup d'ampleur ces derniers temps et qui divise l'opinion. Ce phénomène est celui du déplacement des populations fuyant des conditions qu'elles n'ont pas créées et dont elles sont les principales victimes (zones des conflits, conditions environnementales et climatiques, contextes politique ou socio-économique ...).

Invasion, parce que c'est notamment en ces termes que les discours politiques populistes et extrémistes présentent l'arrivée des populations cherchant asile. Même si les chiffres présentés par des instituts de statistiques affirment le contraire, l'immigration, présentée comme massive et invasive, se trouve souvent utilisée et instrumentalisée négativement pour faire peur à l'opinion publique.

Drame et tragédie, parce que ce sont des termes qui décrivent le mieux, non seulement ce qu'ont vécu ces personnes dans les pays qu'elles ont eu à fuir, mais malheureusement aussi dans des zones de non-droit (comme la jungle de Calais) et de sous-traitance (Libye ou Turquie) ainsi que dans les pays où elles attendent une régularisation (Lampedusa en Italie, « Jungle » de Calais en France ...).

Amalgame, notamment parce que c'est ce qui est fait, dans le discours de certains responsables politiques : entre immigration et criminalité, entre immigration et terrorisme, entre terrorisme et islamisme. Durant sa campagne, comme dans les premiers décrets qu'il a eu à signer, le nouveau président américain, au nom d'une politique de protection, exploitait à fond ces amalgames entre immigration et terrorisme pour empêcher les ressortissants de certains pays d'entrer sur le sol américain ou encore, pour présenter négativement les Mexicains à la recherche de meilleures conditions de vie aux USA. Certains politiques populistes européens se rendent coupables d'amalgames qu'ils

exploitent et instrumentalisent à fond, par exemple, entre immigration, islamisme et terrorisme pour présenter négativement les personnes fuyant des zones de conflits en Syrie ou en Irak, et ainsi faire peur à l'opinion publique.

Mur, parce que c'est notamment ce que propose de construire le président Donald Trump comme réponse protectionniste, préventive et répressive à l'immigration mexicaine. Ce mur, qualifié comme étant de la honte, est une clôture de fil de fer barbelé (bardé des lames de rasoir), qui s'étend sur 175 kilomètres de long, et que le gouvernement de la Hongrie a fait construire comme dispositif pour stopper les réfugiés qui tentent de pénétrer sur son territoire.

Mur et cimetière, parce que ces termes qualifient le mieux la politique dite de l'« Europe-forteresse », politique d'accueil timide qui a réussi à transformer en cimetière la route des Balkans ainsi que celle de la Méditerranée.

Moratoire, parce que c'est en ces termes que la candidate FN à la présidentielle française de 2017 a exprimé la radicalisation de son discours sur l'immigration : « L'important c'est de faire un bilan. Nous ne savons pas précisément quels sont les chiffres de l'immigration, secret le mieux gardé de la République. Je ferai un moratoire dans l'attente de la mise en œuvre de mesures qui vont permettre d'obtenir le solde de 10.000, c'est un moratoire sur les visas longue durée qui va durer quelques semaines et permettre de savoir où on est. ». La présidente du FN, qui se rend coupable d'amalgames entre terrorisme, islamisme et immigration, promet qu'une fois élue, elle demandera de « rappeler les réservistes » pour aider au « rétablissement des frontières ».

Verrou, parce que c'est ce que l'Europe organise quand elle paie certains pays pour bloquer l'immigration : la Turquie comme verrou face à l'immigration via la route des Balkans et la Libye, verrou (qui a sauté avec la mort de Kadhafi) face à l'immigration via la route de la Méditerranée.

De tous temps et en tous lieux, le déplacement est inhérent chez l'homme, à tel point que l'expression latine qui traduit le mieux cette caractéristique est celle de l'« homo viator », d'un être pèlerin et voyageur ... Si diverses raisons poussent l'homme à se déplacer, la plus récurrente est celle relative à la quête de meilleures conditions de vie, ce qui en fait un besoin existentiel fondamental. Si c'est suite à l'immigration massive que certains États se sont constitués (cas des USA avec l'immigration massive européenne), la paléontologie et l'histoire avancent une hypothèse qui va dans le même sens : la colonisation des continents s'est faite par vagues d'immigrations. Ainsi, tout nomade qui arrive devrait en principe rappeler au sédentaire que lui aussi a été un nomade. Si la mobilité ainsi que le déplacement d'un lieu géographique à un autre semblent inscrits dans l'ADN même des « animaux » humains (comme des animaux non humains d'ailleurs), vivre dans un nouveau lieu, un nouvel espace, une nouvelle société, et ce en toute quiétude et harmonie avec des populations qui s'y trouvent déjà, suppose non seulement la nécessité de s'imprégner d'une autre culture, de la comprendre et d'en apprécier la différence ainsi que la richesse, mais aussi de bénéficier des conditions d'accueil et de vie qui rendent possible une existence humaine paisible. Ainsi, tout comme des obstacles et autres freins peuvent se dresser sur la route lorsqu'un migrant

veut s'installer et trouver sa place au sein de la nouvelle société d'accueil, cette installation peut aussi être facilitée par le bénéfice qu'offrent et représentent les structures du nouveau pays d'accueil. Un accueil qualifié de positif peut être de divers ordres et varier selon la nature.

Ce que certains migrants considèrent et qualifient comme étant l'apport positif de la Belgique a été recueilli, en suivant une démarche participative, dans le cadre des cafés citoyens organisés en synergie avec différentes associations et communautés culturelles autour de Marchienne-au-pont et de Monceau-sur-Sambre. S'interroger sur cet apport positif, c'est non seulement déconstruire certains préjugés sur l'accueil des migrants (amalgame, disproportion entre le discours médiatique et la réalité de terrain), mais aussi en comprendre les multiples facettes, les logiques et les enjeux. Qu'est-ce qu'un apport positif ? Quelles sont les conditions pour bénéficier de cet apport ? Quel en est l'impact dans la réussite ou non de l'immigration ? Avant d'aborder ces différentes questions en partant du vécu et du récit livrés et confiés par les premiers concernés, nous pensons qu'il est nécessaire de sortir de certains amalgames en procédant à une clarification de certains termes utilisés souvent au sujet et autour de la personne immigrée.

Sortir des amalgames ...

Un des intérêts que présente cet ouvrage consiste au fait qu'il propose à la fin un lexique des termes techniques afin de fournir une aide précieuse au lecteur qui aurait besoin de plus d'informations pour comprendre certains termes utilisés. Pourquoi estimons-nous nécessaire et important de commencer par une clarification sémantique des termes en usage courant lorsqu'on parle de l'immigration ? Les commentaires que nous proposons ici n'excluent pas de recourir au lexique pour en comprendre la technicité. Nous estimons cette clarification nécessaire afin d'outiller le lecteur en précision terminologique et ainsi l'amener à être capable de déconstruire, de manière autonome, les différents amalgames et autres instrumentalisation que l'on peut constater dans et à travers certains discours politiques et/ou médiatiques. En effet, autour des personnes étrangères, on observe une forme de confusion sémantique savamment et habilement orchestrée, et ce, pour diverses raisons dont les usages, les logiques et enjeux nécessitent d'être questionnés, décryptés et clarifiés. Cette utilisation se révèle être une confusion ayant une charge idéologique insoupçonnée tant elle peut participer à la construction d'une catégorie statistique, d'une stigmatisation, d'une criminalisation ou encore de la désignation aléatoire d'un bouc émissaire. Une clarification est ainsi plus que nécessaire. Que recouvre au fond le recours ainsi que l'usage des mots tels que « étranger », « migrant », « immigré », « expatrié », « illégal », « réfugiés », « demandeur d'asile » ?

Selon les lois en vigueur en Belgique, est considéré comme « étranger » quiconque ne bénéficiant pas de preuves de possession de la nationalité belge. Est considérée comme légale, une personne qui n'est pas illégale parce que disposant d'un titre de séjour, c'est-à-dire d'une preuve de droit. Toutefois, ne pas avoir de droit de séjour ne signifie pas nécessairement ne pas avoir de titre de séjour.

Le migrant est une personne qui a choisi ou a été forcée de quitter son pays afin de chercher d'autres conditions ou de meilleures conditions de vie. Si tout réfugié est un migrant, selon le texte de la convention de Genève (ratifié par la Belgique) le statut officiel de « réfugié » s'applique « à toute personne (...) qui, craignant d'être persécutée du fait de sa 'race' (son origine, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social, ou de ses opinions politiques), se trouve hors du pays dont elle a la nationalité, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de cette crainte, ne veut y retourner. ». La suite quasi logique de cette définition est qu'un « demandeur d'asile » est donc une personne en danger de mort éventuellement, ayant fui son pays en raison de menaces sérieuses sur sa vie et qui cherche refuge et protection.

Quand l'homme est amené et forcé à fuir et à quitter son pays pour rechercher et trouver les meilleures conditions de vie, on le désigne par le terme de réfugié ou immigré climatique. Quand cette mobilité est motivée par des facteurs économiques, on parle de réfugié ou immigré économique. Quand celle-ci est motivée par des facteurs politiques (persécution pour des motifs politiques, culturels ou encore religieux), on parle de réfugié ou immigré politique.

Contrairement au réfugié, l'expatrié a une charge positive : il désigne un citoyen occidental qui a choisi de changer de pays pour différentes raisons. Pourquoi ne désigne-t-on pas aussi, par ce terme, les personnes qui ont fait le choix libre ou forcé de quitter leur pays pour l'Occident ? N'importe quel auditeur de l'émission de la RTBF « Les Belges du Bout du Monde¹¹⁵ » ne peut que se poser cette question, s'il est sensible à l'actualité au sujet des migrants...

Revenons à présent sur la parole des participants aux cafés citoyens. Dans le cadre de ces activités, ils ont présenté comme apport positif de la Belgique ce qui suit : la démocratie, l'accès à l'aide sociale (CPAS), à la scolarité sans discrimination sur base de genre, ou encore la couverture pour tous aux soins de santé (mutualités) ... Ce qui est considéré comme étant positif invite à se rendre compte que c'est aussi ce qui est déficitaire dans leurs pays d'origine. Ces pays, dans leur grande majorité, ne sont pas, comme le l'explique si bien Avishai Margalit, une société décente. En effet, selon ce philosophe, est décente, « une société dont les institutions n'humilient pas les personnes placées sous leur autorité, et dont les citoyens n'en n'humilient pas d'autres¹¹⁶ ... ». Les indicateurs qui permettent d'établir une telle société sont, entre autres, la laïcité, la démocratie, la liberté d'expression, les accès aux soins de santé, à l'instruction, ou à une certaine qualité de vie. Les propos recueillis lors des ateliers permettent d'objectiver une évidence et une démarche. L'évidence est en rapport avec l'absence d'une société décente dans le pays d'origine. La démarche est en rapport avec l'immigration déclinée par la fuite pour échapper à des conditions de vie indécentes ou le départ vers des sociétés où une vie décente est possible.

115. Cette émission, animée par Adrien Joveneau, propose des regards croisés en donnant simultanément la parole aux Belges partis à l'étranger et aux étrangers installés en Belgique afin d'éveiller les consciences sur une des principales caractéristiques de l'homme comme « homo viator ».

116. Avishai Margalit, *La société décente*, Éditions Climats, 1999

La laïcité

Même si les propos repris dans cette partie du projet n'évoquent pas explicitement la question de la laïcité, celle-ci y est sous-jacente et nous avons estimé important d'en parler.

Selon l'objet social du CAL, la laïcité est à « comprendre comme un principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Il oblige l'Etat de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen. » Ce principe a un lien avec la démocratie. Et la démocratie a un lien avec le respect du régime et de l'exercice des libertés. Elle est aussi en lien avec le développement d'une société décente.

Il convient aussi de préciser que la laïcité est un concept qui est à la fois large et étroit. « Large : parce qu'il concerne en première analyse les régimes respectant la liberté de conscience, au sens où ceux-ci impliquent que l'État n'« appartienne » pas à une partie de la population, mais à tous, au peuple (laos en grec), sans que les individus puissent être discriminés en fonction de leurs orientations de vie. Étroit : si le terme même et le combat contre le cléricalisme religieux auquel il renvoie font fortement sens dans la tradition française, où, en plus de l'affirmation de la liberté religieuse, il renvoie à une séparation de l'Etat et des confessions, de nombreux autres pays, qui respectent strictement la liberté de conscience et le principe de non-discrimination, l'ignorent.¹¹⁷ ». Le déficit de culture en termes de laïcité fait notamment qu'un vivre-ensemble harmonieux est difficile à réaliser dans des nombreux pays en conflit parce qu'on ne partage pas la même lecture de la croyance.

La démocratie

« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne... » article 3, DUDH, ONU, 1948

« Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » article 19, DUDH, ONU, 1948.

Ces articles et bien d'autres de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) traduisent bien les propos tenus par ce participant, à savoir, ce que la Belgique lui a apporté de positif, c'est bien « la liberté d'expression ». Cette liberté a pour contexte d'exercice par excellence celui de la démocratie. Que signifie la liberté d'expression ? Pourquoi la démocratie est-elle autant recherchée et désirée comme régime politique ? Comment comprendre et expliquer que l'Europe, qui attire autant de personnes en quête de liberté, semble être passée à l'ère de la « post-démocratie » marquée par une marchandisation, une peopolisation et une prégnance de la « post-vérité » ?

117. Guy Haarscher, La laïcité, PUF, Paris, 1996, p. 3.

« La liberté d'expression ici »

Tel est un des propos tenus par les participants. Parmi les nombreux éléments de la Belgique qu'il estime positif, il cite l'exercice de la liberté d'expression : « Liberté d'expression ici. » Cette liberté, qui fait défaut dans de nombreux pays où la démocratie est déficitaire, occupe une place de choix dans le système des droits fondamentaux et est repris dans de nombreux textes légaux.

Au sujet de l'exercice des libertés, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les articles 18, 19 et 20 stipulent ce qui suit :

Article 18 : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »

Article 19 : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Article 20 : « Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. » D'après l'article 10 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme « L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire. »

La Belgique a traduit la Convention Européenne des Droits de l'Homme, qu'elle a signée, dans ses lois. Dans sa Constitution, les articles 19 et 25 font référence au droit à la liberté d'expression.

De nombreuses questions se posent au sujet de cette liberté dont notamment : l'exercice de la liberté d'expression en contexte démocratique est-il total, absolu et sans limites ? Peut-on contrevenir à la loi au nom de l'exercice de la liberté d'expression ? Á la suite des attentats dont particulièrement ceux de Charlie Hebdo, comment expliquer le paradoxe consistant à lutter contre les ennemis de la liberté d'expression en limitant davantage encore celle-ci ou en mettant en place des lois liberticides ?

L'accès à la scolarité

*« Femme africaine : Dans mon pays, c'est difficile, aller à l'école. C'est cher. Papa il a dit pas d'argent, pas possible d'aller à l'école... sinon payer les factures de l'école, pas possible. Il y a beaucoup de différence. S'il n'y a pas d'argent pour l'école, tu ne vas pas à l'école, tu dois aller travailler. Ici l'école c'est gratuit, c'est très différent ».*¹¹⁸

*« Les formations. Quel que soit l'âge, on peut avoir une formation. Par exemple, si je parle français aujourd'hui, c'est grâce aux formations ».*¹¹⁹

Alors que l'obligation scolaire est prévue en Belgique, ces affirmations montrent à quel point l'accès à l'école ou à la formation est un problème sérieux dans certains pays. Pour rappel, parmi les indicateurs d'une société décente, il y a l'accès à l'instruction. Le savoir ou le niveau d'éducation constituent des indicateurs importants de décence (développement). Il est mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire. Il traduit la satisfaction des besoins immatériels tels que la capacité à participer aux prises de décision dans la société ou dans la vie professionnelle. À cause des nombreux problèmes liés aux revenus, il arrive que la scolarité de personnes soit sacrifiée ou que la dimension de genre intervienne, les filles étant discriminées par rapport aux garçons.

L'accès aux soins de santé

*« L'accès aux soins médicaux, chez nous, les médecins ne sont pas compétents, nous sommes soignés avec des médicaments chinois, ... ».*¹²⁰

*« La mutuelle ici c'est bien ».*¹²¹

*« Le système sanitaire est mieux qu'en Roumanie. Si on n'a pas d'argent là-bas, on n'a pas de soins. Les docteurs sont payés moins, leur salaire est plus bas et ils ont besoin d'argent. Donc ils se font payer. Nous faisons partie de l'Union européenne mais nous sommes de l'autre côté. Ici, c'est totalement différent. Ma femme était infirmière en Roumanie, elle a été dégoûtée du système. Elle était toujours en confrontation avec les docteurs ».*¹²²

*« Si tu es malade dans mon pays, on ne regarde même pas si on n'a pas d'argent ».*¹²³

*« En Belgique, tout le monde est pris à l'hôpital. On reçoit la facture à la maison et ce n'est pas nous qui devons tout payer ».*¹²⁴

« J'ai rejoint ma famille ici. Pour le système de santé, c'est mieux ici aussi. On soigne

118. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

119. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

120. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

121. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

122. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

123. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

124. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

*tout le monde ici. Quand on arrive dans un hôpital, même si on n'a pas d'argent, on est soigné ».*¹²⁵

Ces différentes affirmations montrent combien l'accès aux soins de santé peut être un problème ailleurs, duquel dépend la longévité, l'espérance de vie à la naissance. Comme indicateur d'une société décente, il permet la satisfaction des besoins essentiels de l'être humain. À la santé se trouvent aussi liés des accès comme ceux à l'alimentation saine, à l'eau potable, à un logement décent, ou encore à une bonne hygiène. Au sujet de l'accès pour tous aux soins de santé, l'arrêt de la couverture médicale universelle ou « Obamacare » décidé par le président Trump est préoccupante.

La police

*« Ici la sécurité, c'est meilleur. La Police aussi. Au Brésil, si tu sors, tu ne sais pas si tu vas rentrer le soir. Tu ne vas pas sortir avec ta montre comme ça. Il y a beaucoup de voleurs... Il y a des policiers mais ils ne peuvent pas être partout... puis parfois amis (complices) avec les voleurs, de tueurs. Et il y a beaucoup de corruption et les policiers sont amis avec les voleurs. Ici c'est calme. Ici il y a beaucoup moins de violence même s'il y a des gens bizarres parfois ».*¹²⁶

*« Je vois avec mes yeux, et j'écoute quelque chose. Nous sommes tous ensemble. Il n'y a pas de différences entre nous ? Je n'ai pas peur de la police par exemple. En Irak, quand je voyais la police, je changeais de rue. La police là-bas protège la politique pas nous. Ici la police protège tout le monde C'est très important pour tout le monde ».*¹²⁷

Les propos de ces participants montrent bien que le rôle ainsi que l'image de la police ne sont pas les mêmes partout dans le monde. Émanation de la violence institutionnelle légitimée, la police est amenée à recourir parfois à la violence pour assurer la sécurité et l'ordre public.

Pour objectiver la portée ainsi que la nécessité du travail de police afin d'assurer la sécurité pour tous, lire le rapport statistique de criminalité concernant la commune de Charleroi à partir du lien ci-dessous en bas de page¹²⁸.

La religion

*« Le marché de Noël, ça aussi c'était nouveau pour moi, c'était bien ».*¹²⁹

*« Moi je suis d'accord qu'ils s'habillent comme ça en rue, chez eux. Mais pour le travail, l'école je suis d'accord avec la loi, ... La Belgique respecte beaucoup les religions ».*¹³⁰

125. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

126. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

127. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

128. www.stat.policefederaale.be/assets/pdf/crimestat/gemeente/fr/rapport_2016_trim4_com_charleroi_fr.pdf

129. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

130. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

Ces propos autour de la religion, de ses symboles ainsi que des signes distinctifs d'appartenance, montrent toute la portée et la nécessité d'organiser le vivre-ensemble sur un principe permettant à l'État d'être prémuni de toute ingérence de type religieux. Une société qui prône un vivre ensemble harmonieux est celle qui fait prévaloir dans l'espace public ce qui unit, à savoir le socle des valeurs communes et partagées. Dans l'espace public, ce qui unit doit prévaloir sur ce qui divise, à savoir, les opinions, les convictions, les orientations, les identités. Ce qui unit doit prévaloir sur les particularismes qui ne doivent pas interférer dans la sphère publique afin que cette dernière reste neutre et impartiale et donc garante des libertés pour tous. Le principe de laïcité est ainsi le garant du respect des religions et d'un vivre-ensemble harmonieux. Ce qui invite à rester vigilant face aux tentatives de remise en cause ainsi que d'instrumentalisation de ce principe par les différentes formes contemporaines de radicalité violente, et particulièrement la radicalité violente de type religieux. Pour cela, comme l'affirme si bien ce participant, il vaut mieux être « d'accord avec la loi », la loi civile qui doit avoir une primauté sur la loi religieuse.

Aide à la création d'entreprise

« Il y a des structures qui peuvent aider quand on veut démarrer une activité, mais est-ce qu'on peut développer une activité rentable ? Mais des possibilités il y en a ! »¹³¹

En Belgique, et dans la plupart des pays européens, quand une personne a un rêve ou un projet professionnel qu'elle souhaite réaliser, des possibilités d'aide existent éventuellement via un accompagnement ou une formation afin d'acquérir des compétences managériales. Contrairement à une fausse opinion que font circuler certains acteurs politiques, selon laquelle les immigrés ne seraient que des profiteurs de l'aide sociale, les exemples positifs sont nombreux. Tel est le cas médiatisé de cet immigrant syrien qui vient de créer sa propre maison de mode et de couture à Paris. Tel est aussi le cas de Monsieur Salim et de ses enfants, qui avaient un restaurant à Alep, qui ont fui la Syrie à cause de la guerre. Et qui avec l'aide des associés belges, viennent de créer dans la commune bruxelloise de Molenbeek, le restaurant Somar, reprenant ainsi le nom de celui qu'ils avaient en Syrie.

Protection de l'enfance et mariage forcé

« Ici, il y a l'obligation de l'éducation et la protection de l'enfance. En Afrique, des jeunes filles de moins de 12 ans sont déjà mariées, ... »¹³²

Si la Belgique a ratifié la Convention des droits de l'enfant et veille le au respect de son application, certains pays ne garantissent pas ces droits. Les citoyens de ce pays sont impuissants devant certaines violations, comme par exemple le mariage forcé des enfants de moins de 12 ans dont parle le participant auteur des propos repris ci-dessus. Pour rappel, un enfant, aussi petit et sans défense soit-il, a droit au respect. Outre le

131. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

132. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

droit de l'enfant à la protection contre des abus tels que la violence, les stupéfiants, l'enlèvement, l'exploitation sexuelle ou le travail forcé, tout enfant au monde devrait avoir droit (comme l'adulte d'ailleurs) à une vie décente, à une vie de famille, à l'accès à l'enseignement et à la santé. La Convention des droits de l'enfant protège également les mineurs qui sont particulièrement vulnérables comme par exemple : les réfugiés, les enfants soldats, les victimes dans les conflits armés ou souffrant d'un handicap.

Le mariage forcé, qui touche souvent les filles, persiste et pas seulement au Sud. Selon les normes de droit international, il est question de mariage forcé quand l'union est sans libre consentement et contractée sur contrainte (physique ou morale). L'ONU reconnaît que le mariage forcé constitue un préjudice pour l'enfant, tant il a des conséquences en termes de sécurité (insécurité et risque de violence), d'éducation (manque), de santé physique (risque de mort suite à une grossesse précoce) ou encore de santé mentale (enfance et adolescence volées). Les raisons d'un tel mariage sont variées et condamnables : transmission (conservation de l'héritage et de la lignée), inégalités de genre (filles et garçons ne sont-ils pas égaux ?), pauvreté, protection de l'honneur ou encore remboursement de dette.

En ce qui concerne la réalité de ce mariage en Belgique, le GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles) dénonce sa persistance, sensibilise le public et interpelle le politique afin d'être attentif au phénomène en Belgique et qu'il fasse pression sur les régimes où cette pratique a encore cours.

Conclusion

Les affirmations de participants des cafés citoyens permettent de « répondre » aux questions un peu radical que nous nous étions posées au début du texte, à savoir : Qu'est-ce qu'un apport positif ? Quelles sont les conditions pour bénéficier de cet apport ? Quel en est l'impact dans la réussite ou non de l'immigration ? Ces affirmations ne sont peut-être pas représentatives de la problématique migratoire telle qu'elle se pose actuellement, mais elles ont permis de se rendre compte que, excepté de nombreux manquements, l'accueil du migrant demeure un des fondamentaux de la civilisation occidentale et que ce fondamental, même s'il traverse une crise, n'est pas totalement balayé.

« Dans les programmes scolaires en Afrique, on apprend l'histoire de l'Europe. On commence en primaire. Ça nous ouvre l'esprit. Ici, qui étudie l'histoire africaine ? ».

Chapitre 5

QUEL AVENIR POUR NOS ENFANTS ?

Arrivés comme main-d'œuvre grâce aux accords bilatéraux¹³³ de l'après-guerre, les immigrés avaient pour unique rôle de travailler. Ils ont d'ailleurs pleinement contribué à édifier la société belge telle qu'elle l'est aujourd'hui. Eux, ils ne rêvaient que de « s'enrichir »¹³⁴ pour retourner ensuite vers leur pays d'origine, comme en témoigne cet extrait du livre *Train du Nord* de François Scalzo : « Cette séparation obligatoire nous impose sacrifices et patience. Ensuite, un jour pas si lointain, on pourra revenir dans notre village avec un beau paquet d'argent pour affronter la vie. »¹³⁵

Mais 50 ans plus tard, qu'en est-il ?

Alors que la Belgique comptait 35 322 immigrés âgés en 1970, elle en compte 99 120 en 2004. Le nombre a donc triplé en 34 ans. Au vu de cette augmentation, on peut constater l'évolution de leur projet initial¹³⁶. Quelles sont donc les raisons de ce non-retour vers le pays d'origine ?

Le dilemme des migrants : rester en Belgique ou repartir vers le pays d'origine.

Un rêve non réalisé

L'immigration avait été vue, pendant longtemps, comme provisoire, autant par l'État belge que par les immigrés eux-mêmes¹³⁷.

Les immigrés des accords bilatéraux sont arrivés avec des rêves plein la tête, quittant un pays en difficultés économiques et espérant trouver en Belgique un « Eldorado » que l'on leur avait fait miroiter pour retourner ensuite au pays¹³⁸. Mais l'enrichissement rêvé au moment du projet de départ, pour beaucoup, ne se réalise jamais, ce sentiment d'échec et de honte les maintient en Belgique. Ils préfèrent rester plutôt que de subir le « regard du vaincu » auprès de ceux qui sont restés au pays. Ils entretiennent auprès d'eux le « mythe de la réussite »¹³⁹, tandis que d'autres préfèrent couper tous contacts avec le pays d'origine, ne pouvant pas envoyer d'argent à la famille. Quelques-uns ont, tout de même, trouvé ce qu'ils étaient venus chercher et ont obtenu un certain confort de vie, avec un pouvoir d'achat assez intéressant par rapport au pays d'origine.

133. Accords entre deux pays. Dans ce cas-ci, on parle des accords signés en 1946 avec l'Italie qui scelle la politique entre les deux pays d'échanger des ouvriers italiens contre un prix avantageux de la tonne de charbon belge extrait. D'autres accords de ce type ont été signés en 1956 avec l'Espagne, en 1957 avec la Grèce, en 1964 avec le Maroc et la Turquie, en 1969 avec la Tunisie et l'Algérie et en 1970 avec la Yougoslavie.

134. Ou, en tout cas, augmenter leur pouvoir d'achat.

135. SCALZO François, *Le train du nord*, édition du Cerisier, Mons, 1997.

136. Sources INS, Recensement de la population et des logements dans PERRIN Nathalie, *Le troisième âge immigré en Région Wallonne*, dans MARTINIELLO Marco, REA Andrea et DASSETTO Felice, dir., *Immigration et intégration en Belgique francophone. État des savoirs*, édition Academia Bruylant, Louvain-La-Neuve, 2007, p. 474.

137. PERRIN Nathalie, op.cit., p. 471.

138. Eldorado : ce terme est surtout utilisé pour exposer le cas des immigrés ayant été appelés pour venir travailler en Belgique et pour lesquels le pays d'origine avait fait miroiter une fausse vision de l'immigration. Ceux-ci n'ont trouvé que désillusions en arrivant en Belgique.

139. MEZZOUJ Fatima, *Le blues des migrants âgés : entre idéalisation et mémorisation du pays d'origine*. Disponible sur : <https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/demo/documents/Mezzouj.pdf>

L'ancrage en Belgique

« Quel intérêt de retourner seul au pays ? »¹⁴⁰

« Les enfants ont leur vie ici. Pourquoi leur faire ça ? Ils ne connaissent rien de mon pays. Et en plus, après tout ce temps, c'est aussi un autre pays pour moi ».¹⁴¹

La vie prolongée dans le pays d'accueil amène un bouleversement de l'ensemble des repères sociaux, culturels, spatiaux et historiques de l'immigré. Cette perte progressive des repères d'origine va provoquer un sentiment de double identité d'immigré/d'émigré. L'immigré se sentira au fur et à mesure des décennies, appartenir à deux pays¹⁴².

Les immigrés ont acquis des habitudes de vie occidentale, ils ont tissé des liens affectifs en Belgique avec des voisins, d'anciens collègues, des personnes de la communauté rencontrées à la mosquée ou au café ou dans d'autres lieux de socialisation où ces personnes âgées continuent d'entretenir la mémoire collective¹⁴³. Certains se sont même mariés avec un Belge et leurs enfants et petits-enfants, nés ou scolarisés en Belgique, sont implantés dans la société belge et ne connaissent parfois rien du pays d'origine.

Être étranger chez soi

« Quand on retourne au Maroc pour les vacances, c'est difficile de s'adapter au niveau de la mentalité. Il y a un conflit en nous-mêmes ».¹⁴⁴

« En Turquie, quand on retourne, on est vu comme des touristes ».¹⁴⁵

« Là-bas et ici, on est toujours étranger. On a un accent maintenant quand on parle turc, on ne parle plus bien notre langue. Ça fait mal. Quand mon voisin en Turquie m'a posé une question, j'ai répondu en français par réflexe. On ne comprend pas pourquoi... Quand on parle un peu en Turquie, les gens comprennent qu'on vient de l'extérieur ».¹⁴⁶

Il existe parfois une inadéquation entre l'image que les immigrés avaient gardée de leur pays lors de leur départ et celle qui leur est renvoyée de nos jours via les médias ou lors de voyages. Certains prennent alors conscience que leur société d'origine a évolué et ont le sentiment d'être étrangers dans ce qu'ils considèrent encore comme leur patrie¹⁴⁷.

140. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

141. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

142. JOVELIN Emmanuel, Le dilemme des migrants âgés. Entre le désir du retour et la contrainte d'une vie en France. Revue : Pensée plurielle, 2003, n°6, p. 11.

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2003-2-page-109.htm>

143. PERRIN Nathalie, op.cit., p. 478.

144. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

145. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

146. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

147. PERRIN Nathalie, op. cit., p. 478.

De plus, certains sont parfois stigmatisés dans le pays natal du fait d'avoir vécu longtemps à l'étranger et d'avoir acquis des habitudes différentes. Ce qui renforce d'autant plus ce sentiment d'être « étranger chez soi ». Pour cette raison, se réimplanter dans le pays d'origine équivaudrait à refaire le chemin inverse : réapprendre une nouvelle vie dans une société qui jadis était la leur¹⁴⁸.

Le système social et médical belge

*« Chez nous, les médecins ne sont pas compétents, nous sommes soignés avec des médicaments chinois ! ».*¹⁴⁹

*« Ici, même pauvre, on peut se soigner ».*¹⁵⁰

La facilité d'accès aux soins de santé est également un aspect non négligeable de leur maintien en Belgique. L'état de santé du troisième âge immigré est généralement moins bon que celui des Belges en raison de facteurs économiques (revenus insuffisants, logements insalubres...), sociaux (solitude) et professionnels (carrière effectuée dans les mines¹⁵¹). Souffrant de troubles médicaux, certains décident de rester en Belgique car ils estiment que les soins de santé sont meilleurs qu'au pays d'origine et que le système social y est également plus performant.

Le blues des migrants âgés

*« Je deviens schizophrène. Je ne me sens nulle part chez moi ».*¹⁵²

Malgré les raisons précédemment citées qui maintiennent l'immigré en Belgique, certaines personnes âgées immigrées sont victimes de troubles psychologiques. Elles vont devoir résoudre certains problèmes d'ordre identitaire¹⁵³.

Arrivés en Belgique pour travailler, lorsqu'ils sont en âge d'arrêter leur activité professionnelle, ils ne trouvent plus leur légitimité dans le pays d'accueil et elle est remplacée par un sentiment d'inutilité. En effet, la vieillesse est souvent perçue en Europe comme maladie, handicap, dépendance et improductivité. Alors que, dans certains pays d'origine, comme dans les pays africains, on attribue aux personnes âgées une fonction éducative : elles sont considérées comme « dépositaires du savoir », « garantes des traditions ». Cette reconnaissance leur donne envie de repartir¹⁵⁴.

Le mal du pays est toujours aussi vivace après autant de décennies et la nostalgie du pays d'origine peut être une source de dépression pour certains immigrés âgés. Si l'on se réfère à l'étymologie du mot « nostalgie » : sa racine est composée de deux mots grecs : *nostos* – revenir et *algos*-douleur. Il s'agit donc ici de l'obsession douloureuse

148. JOVELIN Emmanuel, op.cit.

149. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

150. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

151. PERRIN Nathalie, op. cit., p.479.

152. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

153. PERRIN Nathalie, op. cit., p. 480.

154. MEZZOUJ Fatima, op.cit., p. 11.

de revenir au pays que l'on a quitté¹⁵⁵.

Certains immigrés s'installent même dans une illusion du retour et d'idéalisation du pays d'origine. Et, dans certains cas de retour au pays, cette désillusion peut avoir des effets dévastateurs lorsqu'ils se rendent compte du décalage entre eux et l'environnement qu'ils ont laissé. Ce décalage ne leur permet pas d'y retourner de manière définitive¹⁵⁶. « Moi, je voudrais retourner en Turquie, 6 mois là-bas et 6 mois ici. Parce que, maintenant, j'ai une vie ici aussi, j'ai des amis ici. »¹⁵⁷

D'autres opteraient pour « le mouvement pendulaire du migrant » c'est-à-dire des allers-retours entre pays d'accueil et d'origine, qui sembleraient être un palliatif de cette « crise dépressive ».

Bien entendu, cette crise n'est pas l'unique issue de l'immigration. Beaucoup de migrants arrivent parfaitement à faire une « synthèse culturelle » des deux cultures d'appartenance et vivent dans une certaine harmonie.

Mais, la fin de vie peut réactiver chez beaucoup d'immigrés des questionnements sur les appartenances et la question du lieu de sépulture va apparaître. Si la plupart des immigrés ont émis, après de nombreux questionnements, l'envie de finir leur vie en terre d'accueil, ils émettent le souhait d'être rapatriés au moment de leur mort pour retrouver leur pays d'origine¹⁵⁸. « Ce retour, tant fantasmé de leur vivant, se réaliserait ainsi après leur mort et la boucle de leur voyage serait définitivement bouclée ».¹⁵⁹

Lors des cafés citoyens, nous avons rencontré de nombreux parents inquiets pour l'avenir de leurs enfants. Eux qui ont quitté leur pays pour un avenir meilleur et qui ont dû, un jour, faire le choix de partir ou de rester, sont désormais plein d'incertitudes et de peurs pour le futur de la nouvelle génération qu'ils pensaient avoir sauvé.

« Nos parents sont venus parce qu'il y avait du travail, parce que la Belgique avait besoin d'eux. Et puis, ils sont restés. On est maintenant à la 4ème génération et les jeunes ne se sentent nulle part dans leur pays, ni en Belgique, ni en Turquie. C'est une génération perdue. ».¹⁶⁰

La scolarité des enfants migrants ou d'origine étrangère

« Dans mon pays, c'est difficile d'aller à l'école. C'est cher. Mon père disait que s'il n'y a pas d'argent, ce n'est pas possible d'aller à l'école, sinon c'était impossible de payer les factures. Si tu n'as pas d'argent pour aller à l'école, tu dois aller travailler. Ici, l'école c'est gratuit. C'est très différent. »¹⁶¹

155. MEZZOUJ Fatima, op.cit., p. 11.

156. MEZZOUJ Fatima, op.cit., p. 11.

157. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

158. CANONNE Justine, Partir ou rester : le dilemme des immigrés retraités. Article de la revue : Sciences humaines, n°232, Décembre 2011.

Disponible sur : http://www.scienceshumaines.com/partir-ou-rester-le-dilemme-des-immigres-retraites_fr_28084.html

159. PERRIN Nathalie, op. cit., p. 482.

160. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

161. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

« Mes parents ont toujours donné une grande importance à l'école, parce qu'avec Franco, mes parents n'ont pas pu aller à l'école ».¹⁶²

« Il y a beaucoup de malheur au niveau de l'éducation. Je ne sais pas donner l'avenir que je veux à mes enfants. Tous les parents voudraient que leurs enfants soient avocats ou ingénieurs, mais ils deviennent chômeurs. C'est le destin ! Tout le monde (les instances politiques) ne prend pas sa part de responsabilité ! ».¹⁶³

D'après les examens de l'OCDE¹⁶⁴ sur la formation des migrants, les familles immigrées associent étroitement leur projet migratoire à un projet d'ascension sociale et comptent sur l'institution scolaire pour réussir. Les parents d'élèves immigrés auront donc plus d'aspirations élevées pour la scolarité de leurs enfants que les parents autochtones issus des mêmes milieux défavorisés¹⁶⁵. Les parents immigrés ayant eux-mêmes été privés d'école, n'entretiennent pas un rapport malheureux avec celle-ci comme cela pourrait être le cas pour les parents autochtones issus d'un milieu populaire¹⁶⁶.

L'ambition des familles immigrées est plus grande, mais dans les faits, on remarque pourtant plus d'échecs chez les élèves immigrés ou descendants d'immigrés les causes sont multiples : exclusion, discrimination, condition sociale... En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les élèves immigrés sont, à l'âge de 15 ans, 3 ou 4 fois plus susceptibles que leurs pairs autochtones d'avoir déjà redoublé une classe dans le primaire ou le secondaire. Ils sont, aussi, plus susceptibles d'être dirigés vers une filière professionnelle, ce qui limite les compétences qu'ils pourraient acquérir pour suivre des études supérieures, mais qui entrave également l'accès aux professions de cadres à statuts élevés¹⁶⁷.

Les familles immigrées n'ont pas toujours les moyens de leur ambition, car elles rencontrent d'autres difficultés que les familles du groupe majoritaire.

La barrière de la langue

« Ma mère ne parlait pas français, mes parents n'ont pas pu suivre notre scolarité. Et tous mes cousins en Espagne ont fait des études supérieures. Nous enfants d'immigrés, non. J'imagine qu'il y a un lien »¹⁶⁸

Les enfants de parents immigrés vont découvrir la langue française lors de l'entrée en classe maternelle, voire lors de l'entrée en primaire, puisqu'en Belgique, les classes de maternelles ne sont pas considérées comme obligatoires. Les enfants d'immigrés commencent alors leur scolarité avec un décalage conséquent par rapport aux élèves autochtones qu'ils vont devoir rattraper.

162. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens d'un participant d'origine espagnole.

163. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

164. « Organisation de coopération et de développement économiques »

165. Examen de l'OCDE sur la formation des migrants. Les élèves immigrés et l'école. Avancer sur le chemin de l'intégration. Principaux résultats, 2015, p. 1.

166. SANTELLI Emmanuelle, Les descendants d'immigrés, Édition La découverte, Collection Repères, n°670, Paris, 2016, p. 52.

167. Examen de l'OCDE sur la formation des migrants, op.cit., p. 9.

168. Extraits du compte-rendu des cafés citoyens.

Les désavantages socio-économiques des familles immigrées

Les élèves immigrés tendent à se concentrer dans des établissements d'enseignement défavorisés, installés dans des zones qui concentrent des facteurs défavorables tels que la pauvreté, le chômage, l'inadaptation à la langue ou à la culture, le faible niveau d'étude des parents, l'habitat précaire, ... Et d'après les statistiques, ces zones affichent un retard scolaire important¹⁶⁹.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les élèves fréquentant un établissement où la concentration d'élèves immigrés est élevée (c'est-à-dire où ils représentent plus d'un quart des effectifs) ont tendance à obtenir de moins bons résultats que ceux qui fréquentent un établissement ne scolarisant aucun élève immigré.

L'orientation précoce vers des filières professionnelles

L'orientation précoce des élèves des filières générales vers les filières professionnelles tend à accentuer les inégalités. Les élèves issus de milieux défavorisés sont plus susceptibles de se retrouver dans des filières moins exigeantes en termes académiques. Ce constat peut s'expliquer par le fait que les parents immigrés sont aussi peu susceptibles d'avoir une bonne connaissance du système d'éducation du pays d'accueil et ne savent pas comment choisir le cursus le mieux adapté pour leurs enfants¹⁷⁰. Mais cette orientation n'est pas que de la responsabilité des parents qui méconnaissent le système, c'est aussi de la responsabilité des acteurs de l'école qui ont tendance, le plus souvent inconsciemment, à diriger directement les élèves plus « faibles » vers les filières professionnelles. L'école participe aux phénomènes d'inclusion et d'exclusion.

Rappelons que ce regroupement par aptitudes leur empêche l'accès à des professions élevées puisque la majorité des employeurs recrutent encore leurs futurs collaborateurs en fonction des diplômes obtenus et des établissements fréquentés¹⁷¹.

L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'immigration

*« Tous les parents voudraient que leurs enfants soient avocats ou ingénieurs, mais ils deviennent chômeurs. C'est le destin. On peut influencer par l'éducation. Je veux montrer le meilleur pour mes enfants selon mes moyens. J'essaie de changer les choses, mais tout le monde ne prend pas ses responsabilités... ».*¹⁷²

*« J'ai reçu, dans le cadre de mon travail, un homme qui expliquait que son fils décrochait à l'école. Il se demandait comment le ramener dans le droit chemin. Il explique que son fils a l'impression que l'école ne sert à rien puisqu'il n'a jamais vu un noir avoir un boulot convenable ».*¹⁷³

169. FLORENCE Eric, Politiques publiques en matière d'éducation en rapport avec les jeunes d'origine étrangère en Communauté française de Belgique, dans MARTINIELLO Marco, REA Andrea et DASSETTO Felice, dir., Immigration et intégration en Belgique francophone. État des savoirs, Édition Academia Bruylant, Louvain-La-Neuve, 2007, p. 195.

170. Examen de l'OCDE sur la formation des migrants, op.cit. p.5.

171. Examen de l'OCDE sur la formation des migrants, op.cit. p.5.

172. Extrait de compte-rendu de cafés citoyens.

173. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

« Avoir un diplôme pour ressembler à qui ? Pour faire quoi ? Avoir un diplôme pour balayer ? ton fils te lâche un truc comme ça, tu te poses des questions. C'est moi ou le système qui est la cause du décrochage de mon fils ? Ai-je échoué dans mon rôle de parent ? »¹⁷⁴

Après la discrimination à la scolarité vient la discrimination à l'embauche.

L'état des lieux du marché de l'emploi

Le fait d'avoir des parents d'origine modeste, de résider dans des quartiers défavorisés et d'avoir un parcours scolaire chaotique conduit les enfants d'immigrés vers les niveaux de qualification les plus bas et les exposent, donc, davantage au chômage.

Cependant, même avec l'obtention d'un diplôme d'études supérieures, les inégalités persistent. L'étude statistique faite par l'Institut National de Statistiques montre qu'à un même niveau de formation, de grandes différences dans les taux de chômage subsistent entre les Belges autochtones et les Belges d'origine étrangère. Ainsi, avec un diplôme de l'enseignement supérieur, les Belges d'origine étrangère ont deux fois plus de probabilité de se retrouver au chômage que les Belges autochtones¹⁷⁵.

D'après ces statistiques, on peut confirmer la thèse de l'ethnostratification¹⁷⁶ du marché de l'emploi. On constate que le taux de chômage des Belges d'origine étrangère (16 %) est supérieur de plus du double de celui des Belges autochtones (7 %)¹⁷⁷. La durée de chômage est également en moyenne plus longue pour les étrangers que pour les Belges.

Alors que les Belges sont bien répartis dans tous les secteurs d'activités, les étrangers sont eux, surreprésentés dans le secteur industriel, l'agriculture et des services. Pour ce dernier, il faut cependant faire une distinction entre les domaines de l'horeca, du commerce et du nettoyage industriel qui sont fortement occupés par des personnes d'origine étrangère et celui du service public (enseignement et institutions de santé ou de culture) où les étrangers sont sous-représentés (seulement 0.55 % sont des fonctionnaires fédéraux étrangers)¹⁷⁸.

Les facteurs tels que le sexe, l'âge, la durée du séjour dans le pays d'accueil et le lieu de résidence, ou encore leur « distance culturelle » par rapport au pays d'immigration ou leur « volonté d'ancrage », pourraient expliquer leur position sur le marché de l'emploi. Mais, quand on constate, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, qu'une partie des descendants immigrés atteignent le niveau d'études supérieurs et ne présentent plus le handicap de la langue en maîtrisant les codes, les valeurs et les normes de la société belge, la thèse du déficit ne peut plus, à elle seule, expliquer leur position inférieure sur le marché de l'emploi. C'est alors que l'hypothèse de la discrimination apparaît¹⁷⁹.

174. Extrait de compte-rendu des cafés citoyens.

175. ADAM Ilke, Les immigrés et leurs descendants sur le marché de l'emploi. Qu'en savons-nous en Belgique francophone (1989-2004) ? dans MARTINIELLO Marco, REA Andrea et DASSETTO Felice, dir., Immigration et intégration en Belgique francophone. État des savoirs, Édition Academia Bruylant, Louvain-La-Neuve, 2007, p.225-226.

176. BOUHLAL Radouane, Rapport alternatif d'ENAR- European Network Against Racism 2012-2013, Le racisme et les pratiques discriminatoires associées dans le secteur de l'emploi en Belgique, p.12

177. BOUHLAL Radouane, op.cit.

178. BOUHLAL Radouane, op.cit., p. 227.

179. BOUHLAL Radouane, op.cit., p. 230.

Discrimination

« On entend que les personnes immigrées ne veulent pas s'intégrer mais on manque de travail ! Et nous ne sommes pas tous égaux face au travail non plus ! À Charleroi, il n'y a pas de noirs qui travaillent comme fonctionnaires. Alors que les gens ne sont pourtant pas formés au Congo, mais à l'UCL ou à l'ULB, ceux-ci ne sont pas engagés à la commune. Pourquoi ? Aux institutions de nous répondre ! (...) »¹⁸⁰

Plusieurs recherches ont été menées par le biais d'entretiens ou d'enquêtes auprès des employeurs et elles ont identifié plusieurs pratiques discriminatoires qui touchent principalement les descendants d'immigrés. Celles-ci se manifestent soit par le refus d'embaucher des travailleurs d'origine étrangère, soit par l'engagement uniquement pour des travaux dévalorisants, ou dans des conditions de travail précaires¹⁸¹ (CDD, intérim, emplois aidés, temps partiels, ...).

Disqualification, précarité, chômage, emplois précaires, discrimination : voici le lot d'une grande quantité de jeunes issus de l'immigration qui ne peuvent que ressentir frustration et déception dans un contexte de crise économique et de précarisation croissante.

Crise identitaire

« Si nos enfants ne font pas l'université, avec leur diplôme de 6ème secondaire, il n'y a aucune possibilité d'emploi. On ferme cette possibilité. Nos enfants souffrent, ils traînent alors dans les rues et cela entraîne le banditisme, ... ».¹⁸²

« Il faut surveiller le comportement des enfants, leur éducation. Je suis malheureux. Il n'y a pas de garantie d'avenir, de garantie pour la jeunesse. ».¹⁸³

« Si les immigrés sont les plus jeunes, les moins éduqués, les plus discriminés sur le marché de l'emploi et les plus pauvres, ils font mécaniquement partie des groupes les plus touchés par la criminalité ».¹⁸⁴

Exclusion et délinquance

Les descendants d'immigrés, plus particulièrement frustrés et déçus de tout ce que le système n'a pas pu leur apporter, seront en proie à de fortes crises identitaires et tenteront de se marginaliser d'une manière ou d'une autre. La délinquance n'est, bien sûr, pas un problème propre aux jeunes d'origine immigrée, mais elle peut concerner tout

180. Extrait du compte-rendu des Cafés citoyens.

181. BOUHLAL Radouane, op.cit., p. 231.

182. Extrait de compte-rendu de cafés citoyens.

183. Extrait de compte-rendu de cafés citoyens.

184. GALBIATI Roberto, Les étrangers sont-ils plus criminels que les nationaux ? dans THIOLLET Hélène, coord., Migrants, migrations, 50 questions pour vous faire votre opinion, Édition Armand Collin, Collection Idées claires, Saint-Just-la-Pendue, 2016, p. 146.

jeune en crise identitaire, quelle que soit son ethnie d'origine. Les facteurs de risque mis en évidence sont : l'inadaptation du système scolaire aux réalités des populations « sensibles », les problèmes de discipline à l'école, l'absentéisme scolaire excédant une journée, la défaillance du contrôle des parents, « l'errance » dans les rues. Ces facteurs mis ensemble font d'eux ce que le sociologue français, Jean-Claude Chamboredon¹⁸⁵, appelle « les ratés de la socialisation »¹⁸⁶. Mais quels sont les facteurs qui font basculer cette minorité vers la délinquance ?

L'exclusion

Les jeunes d'origine immigrée vont être victimes de différentes formes d'exclusions.

Comme nous l'avons vu précédemment, le décrochage scolaire et le chômage sont les deux premières formes d'exclusions.

La troisième étant le quartier dans lequel ils vivent. Les jeunes issus de l'immigration habitent majoritairement des « zones urbaines sensibles », (ce qu'on appelle plus communément « ghettos » en France et aux États-Unis). Les jeunes issus de l'immigration sont surreprésentés dans ces quartiers défavorisés car leurs parents sont d'origine modeste, avec un niveau de scolarisation nettement inférieur à celui des parents du groupe majoritaire. Les catégories socioprofessionnelles occupées par les pères de famille se concentrent donc généralement dans le bas de l'échelle sociale. Du côté des mères, elles sont généralement inactives. Et cette configuration familiale qui explique la faiblesse des revenus, amplifiée par le fait que les familles sont souvent nombreuses, ne laisse comme choix que de s'implanter dans des quartiers dits « défavorisés »¹⁸⁷.

*« L'intégration, ce n'est pas facile. On a une difficulté d'adaptation. Ici, je suis l'étranger, là-bas, je suis l'étranger. C'est ici que j'ai mes racines, mais comme j'ai des coutumes différentes, ça pose problème aux autres ».*¹⁸⁸

Une autre forme d'exclusion tourne autour des préjugés à leur encontre. Les jeunes issus de l'immigration, tiraillés entre deux cultures (celle de la tradition et celle de l'intégration), devront forger leur identité. Mais, les discriminations et les stéréotypes autour de leur image d'immigré risquent de les déstabiliser dans leur construction identitaire. En outre, l'étiquetage des jeunes issus de l'immigration, leur représentation médiatique et dans les discours politiques, vont contribuer à renforcer les carrières déviantes de certains de ces jeunes¹⁸⁹.

La délinquance est donc à analyser comme réponse à la violence sociale subie par ces jeunes de quartiers défavorisés. Elle va leur apporter ce qu'ils ne trouvent pas dans

185. La délinquance juvénile, essai de construction d'objet dans la Revue française de sociologie, 1971.

186. BRION Fabienne, Immigration, crime et discrimination : recherches en Communauté française, dans MARTINIELLO Marco, REA Andrea et DASSETTO Felice, dir., Immigration et intégration en Belgique francophone. État des savoirs, Édition Academia Bruylant, Louvain-La-Neuve, 2007, p. 340.

187. SANTELLI Emmanuelle, op.cit., p. 20-22.

188. Extrait du compte-rendu des Cafés citoyens.

189. SANTELLI Emmanuelle, op.cit., p. 33.

la société¹⁹⁰. C'est ainsi que va se développer une culture propre à ces quartiers. Ils vont construire leurs repères dans une micro-société organisée et bien à eux où chacun trouve sa place.

En suivant le modèle des banlieues et des gangs américains, une culture de rue va se développer dans les quartiers défavorisés. Le phénomène de bande, dont la finalité est l'appartenance à un groupe de pairs, va permettre au jeune de s'intégrer, de panser et de compenser certaines plaies individuelles tout en offrant la possibilité de gérer collectivement l'échec, la disqualification sociale. La bande procure des ressources compensatoires et elle est une réponse aux fragilités.

Faute d'un emploi stable, beaucoup de jeunes n'arrivent pas à se projeter dans un futur proche. Leur monde est marqué par l'incertitude, la désorganisation, la débrouille et la rage.

Il est important de rappeler, à l'issue de ce paragraphe et avant de commencer le point suivant relatif à la religion, que nos commentaires aident surtout à mieux comprendre l'engrenage dans lequel est entraînée une minorité de ces jeunes et non à généraliser.

Religion

La difficulté première des jeunes issus de l'immigration est leur bricolage identitaire, c'est-à-dire la construction de valeurs entre deux cultures. L'identité est imagée par le sociologue américain Erving Goffman (1975) comme une barbe à papa, « cette substance poisseuse qui parvient à tout accrocher et tout entortiller autour d'elle »¹⁹¹. L'identité se construit alors avec une palette diversifiée de « sois possibles » en fonction des réseaux multiples et diversifiés dans lesquels nous sommes inscrits. Les personnes dont la position sociale garantit déjà une certaine reconnaissance et dont le capital social et culturel est riche, pourront jouer avec leurs différentes facettes identitaires.¹⁹² L'individu développe alors une distance réflexive avec ses différentes facettes.

Au contraire, les personnes qui, à cause de leur position sociale, ont moins de ressources culturelles, ont un champ d'identification beaucoup plus réduit¹⁹³. Leur grille interprétative devient unique et permanente, enfermant l'ensemble de la personnalité. Ce mécanisme d'enfermement s'aggrave dans les situations de stigmatisation sociale et d'atteinte d'estime de soi¹⁹⁴. Comme c'est le cas pour les descendants d'immigrés qui ne se sentent pas belges et qui ont le sentiment que les autres ne les identifient pas comme tels et qu'ils ne sont pas traités à égalité par la société. C'est la vie en société qui attribue à chacun d'entre nous une identité. Or, le sentiment d'appartenance passe par le regard qui est porté sur nous. Les descendants d'immigrés recherchent alors d'autres références identitaires. Cela explique pourquoi beaucoup de jeunes immigrés se définissent avant tout comme musulmans.

190. SANTELLI Emmanuelle, op.cit., p. 34.

191. KAUFMANN Jean-Claude, *Identités, la bombe à retardement*, Édition Textuel, Collection Petite encyclopédie critique, Paris, 2015, p. 20.

192. KAUFMANN Jean-Claude, op.cit., p. 30.

193. KAUFMANN Jean-Claude, op.cit., p. 60.

194. KAUFMANN Jean-Claude, op.cit., p. 31-32.

Ils choisissent de se démarquer par l'altérité. Le processus permet de renforcer sa singularité et crée un décalage avec la représentation canonique du Belge, « blanc » auquel ils ne ressemblent pas. Les jeunes immigrés de confession musulmane ont trouvé la religion comme mode d'affirmation de soi, dans leur questionnement identitaire¹⁹⁵.

Jusque dans les années 1980, les travaux des sociologues évoquaient une perte de religiosité chez les descendants d'immigrés et considéraient qu'il s'agissait avant tout d'un héritage culturel. Ces dernières années, les débats au sujet de la pratique de l'islam se sont multipliés (le port du voile, l'appel au djihad...) Depuis vingt ans, on assiste à un phénomène de radicalisation d'une minorité des descendants d'immigrés. Cette radicalisation correspond, entre autres, à une fragilité sociale. La quête de spiritualité les aide à donner un sens à ce monde où ils ne trouvent pas leur place. La pratique de l'islam structure la vie quotidienne des jeunes et leur procure de nouvelles références. Il ne faut pas oublier non plus que cette religiosité des jeunes s'inscrit également dans un contexte géopolitique où un islam fondamentaliste s'affirme¹⁹⁶.

« Chaque homme est une bombe ! Et c'est le système qui fabrique ces bombes. Les gens ne sont pas valorisés et le jour où quelqu'un leur dit, comme Allah, qu'ils valent quelque chose, les jeunes courent vers ce qu'ils proposent. C'est un problème socio-politique et d'éducation ! »¹⁹⁷

L'anthropologue français, Alain Bertho, estime que certains voient le djihad comme réponse à l'échec des mouvements sociaux.¹⁹⁸ Toutes les injustices provoquent un élan de révolte radicale que seuls les mouvements extrémistes semblent comprendre et apaiser. Daesh offre une grille de lecture du monde extrêmement simplifiée, permettant enfin de se réunir et de rétablir l'estime de soi. Ils présentent le monde comme un jeu vidéo où les bons doivent tuer les méchants. Ils utilisent d'ailleurs des films de « propagande » reprenant les codes des films d'action hollywoodiens¹⁹⁹ afin que les jeunes soient tentés de devenir des héros, rôle bien éloigné de celui que la société leur attribue... Bien entendu, pour un phénomène aussi complexe et multifactoriel que la radicalisation, il faut souligner que ce qu'explique Alain Bertho ici, est une lecture possible, mais elle n'est certainement pas la seule.

Nous pouvons comparer le processus de radicalisation à la recrudescence des mouvements d'extrême droite en Europe. De la même manière que ces jeunes descendants d'immigrés ont trouvé dans la religion une réponse à leur questionnement identitaire, certains jeunes Belges issus du milieu populaire, en perte d'espoir et empreints de frustration par rapport à la société, vont trouver des réponses dans le nationalisme agressif. En se référant à des motifs identitaires, ils vont mettre la responsabilité de tous leurs maux sur les jeunes issus de l'immigration. Au cœur de cette vision d'identité, c'est le « nous » contre « les autres »²⁰⁰.

195. SANTELLI Emmanuelle, op.cit., p. 96-97.

196. SANTELLI, Emmanuelle, op.cit., p. 98-100.

197. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

198. Article : La radicalisation de la jeunesse, février 2016.

Disponible sur : <http://www.zones-subversives.com/2016/02/la-radicalisation-de-la-jeunesse.html>

199. KAUFMANN Jean-Claude, op.cit., p. 9-10.

200. KAUFMANN Jean-Claude, op.cit., p. 39.

Conclusion

En définitive, nous comprenons à quel point il est important de mettre des moyens et de développer des actions à long terme dans les secteurs clés comme l'enseignement, l'emploi, l'éducation civique et la cohésion sociale pour que chaque jeune puisse trouver sa place.

« On investit dans les armes pour faire tuer d'autres, pour attaquer d'autres pays dits non civilisés. Pourquoi ne pas investir dans les écoles pour que tout le monde soit égalitaire ? Donner la chance à tous de travailler, de faire des études ? »²⁰¹

Avant toute chose, il devient capital de changer le regard que la société porte sur les jeunes d'origine immigrée. Et ceci ne s'adresse pas seulement aux hautes instances politiques et médiatiques, mais aussi au citoyen lambda qui se laisse bernier par les stéréotypes véhiculés sur la population immigrée.

Nos différences ne nous empêchent certainement pas de vivre ensemble. Il faut laisser tomber cette vision assimilationniste qui laisse croire que l'intégration de l'immigré signifie qu'il doit correspondre au « moule belge ». Et opter plutôt pour une vision de la société qui tienne compte de ces identités plurielles et qui rétablisse un dialogue entre elles.

201. Extrait du compte-rendu des cafés citoyens.

« Quand j'étais petite, j'ai vu une chinoise, et j'ai marché derrière elle toute la journée. C'était bizarre de voir une étrangère. »

Chapitre 6

STRATÉGIES ÉDUCATIVES À MENER DANS LES SECTEURS DE L'ÉCOLE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Arguments de raison et langage du cœur

« Il est plus difficile de casser un préjugé qu'un atome » disait Einstein. On ne peut pas se contenter de discours, même bien ficelés. Il ne sert à rien de faire la morale²⁰² et de diaboliser, au contraire : c'est contreproductif. Les montées en puissance de Donald Trump et de Marine Le Pen sont là pour nous le rappeler. Ils se nourrissent d'ailleurs de la «victimisation» dont ils font l'objet. C'est entendu, la stratégie à mener pour fissurer les préjugés passe par la raison (la logique, l'argumentation, la démonstration à l'appui des faits objectifs puisés par exemple dans l'histoire et l'actualité). Nous nous trouvons dans l'hémisphère gauche du cerveau, plutôt linéaire. En établissant des visions globales, plus systémiques, on se trouve dans l'hémisphère droit ; on peut aussi y établir du lien entre l'histoire d'hier et l'actualité d'aujourd'hui, en se projetant vers demain. La raison se construit sur du contenu, sur de la culture générale, sur la maîtrise d'un vocabulaire y compris conceptuel et abstrait²⁰³.

Toutefois, la raison ne suffit pas, il faut concerner l'intelligence émotionnelle : celle du cœur, des «tripes», s'intéresser à la vie des gens, à l'existence quotidienne, à la rencontre (et notamment de la différence). Comme ce fut le cas lors des cafés citoyens. Se poser la question du comment concilier arguments de raison avec douceur et empathie, si bien que l'on évitera les attitudes autoritaires ou moralisatrices, ne pas traiter les personnes manifestant du racisme de «connes».

Rapport au savoir, édification de la personnalité et vivre-ensemble

La quête de sens est l'enjeu. L'école doit avoir du sens, de telle manière à ne pas s'y ennuyer, à lui donner une signification forte. Se pose la question du rapport au savoir, mais pas seulement. Pour prétendre fissurer les préjugés, dans la société telle qu'elle se présente aujourd'hui, ne faut-il pas investir dans trois piliers fondamentaux simultanément. Ceux-ci – interconnectés – vont à leur tour supporter le socle de sens. Ces piliers sont le rapport au savoir, l'édification de la personnalité et celui des valeurs dans le cadre du «vivre-ensemble». Survolons quelques pistes de réflexion concernant ces trois points.

Premier pilier : le rapport au savoir ou comment construire un savoir, des connaissances qui ont du sens pour des apprenants, tels qu'ils sont et non pas tels qu'ils devraient être, dans le contexte de société qui est le nôtre ? Les cours d'histoire, de morale ou de religion, de philosophie peuvent s'appuyer sur l'argumentaire « anti préjugé » (notamment celui que nous proposons), encore faut-il établir le lien entre l'histoire et l'actualité pour éviter l'échec d'Auschwitz dans le sens de pleurer sur place sans établir le lien avec les enjeux d'aujourd'hui. Sans doute faut-il des redondances, afin que les connexions deviennent plus systématiques qu'éphémères. Il convient de construire (et de co-construire) de la culture générale qui «parle aux jeunes». Un professeur d'école sociale

202. Morale dans le sens de tenir des propos moralisateurs avec, le plus souvent, une surcharge émotionnelle et de la pression psychologique (manifestes ou diffuses), dans le but de forcer l'adhésion. Pas d'éthnocentrisme : ce type d'attitude est contreproductive dans la société occidentale actuelle, marquée par l'individualisme et la postmodernité.

203. Partir d'un vocabulaire partagé, notre lexique va un peu dans cette direction-là.

(futurs assistants sociaux) demande à ses étudiants les significations de l'opposition gauche / droite et du terme «extrême droite». Seuls 6 % des étudiants étaient en mesure de répondre correctement à chacune des deux questions²⁰⁴. Comment construire de la conscience sociale, susceptible de lutter contre les populismes, nationalismes et extrémismes dans ces conditions ?

Dans le même ordre d'idées, un décodage des médias et par exemple de la stigmatisation (préjugés et stigmatisation) devrait faire partie des apprentissages pour aiguiser l'esprit critique, prendre conscience des mécanismes de manipulation des masses qui conditionnent les moutons de Panurge, et donc un futur électorat...

Face à l'évolution de la société et son culte de l'immédiateté, smartphone dans la main ou dans la poche prêt à s'activer, il convient de concevoir des savoirs lents, plus abstraits, plus systématiques : si bien que la culture de l'écrit doit retrouver sa place à côté de l'oral ou des langages artistiques et de création. Pour tisser du sens, il importe d'établir le lien entre la théorie et la pratique, entre l'intello et la vie. Comprendre ce qui se joue dans la vie de tous les jours et les risques (ou opportunités) pour demain. Là aussi, l'interdisciplinarité entre professeurs et disciplines du savoir apportent beaucoup afin de stimuler de la prise de conscience qui passe nécessairement par des visions globales. L'aliénation se nourrit des cloisonnements et de la mise en cases : qu'il s'agisse des personnes ou des matières.

Pour lutter contre l'ennui, des pédagogies actives, interactives et participatives aident. Le tout magistral rend les gens passifs, soumis, moins motivés, voire, pour paraphraser Karl Marx, « aliénés » et dépourvus de conscience sociale. À moins de continuer à rêver à l'élève « parfait », intrinsèquement ouvert et motivé face à n'importe quelle pédagogie. Tandis que ces élèves-là qui existent quand même, ont plus de chance de se trouver dans des milieux sociaux privilégiés : retour à la case des inégalités sociales. Le fantôme du sociologue Bourdieu nous hante pour rappeler que l'école est aussi le lieu de la reproduction sociale. Merci PISA (OCDE)²⁰⁵ de nous le rappeler pour les écoles de la Communauté française. L'enfant nourri dès le berceau dans l'habitus de la classe dominante intègre déjà les codes abstraits de la future réussite scolaire et ... sociale. Ce qui aide donc, ce sont les pédagogies du sens, qui visent la réussite, sans baisser le niveau, ce qui suppose dans le monde d'aujourd'hui de l'attractivité, une diversité méthodologique afin que l'apprenant devienne acteur. Cela passe par davantage de travail d'équipe. Dans la même perspective, les pédagogies du projet et interculturelles ouvrent un champ de découvertes et de rencontres intéressantes, en donnant une place prépondérante tant à la personne qu'au collectif. Introduire de la vie à l'école en invitant des acteurs du milieu associatif, du monde de la culture ou de l'éducation permanente. Justement, ce livre contribue modestement à établir des ponts entre l'école et son environnement.

204. 67 étudiants wallons, de première année de baccalauréat «assistant social», ont répondu aux deux questions le 27 octobre 2016. Distinction gauche / droite : 6 % de bonnes réponses, 43 % de réponses «approximatives» ou caricaturales et 48 % de mauvaises réponses. Définition de l'extrême droite : 6 % de bonnes réponses, 34 % de réponses «approximatives» ou caricaturales et 60 % de mauvaises réponses.

205. PISA : Program for International Student Assessment (programme international pour le suivi des élèves). Programme de l'OCDE qui mesure les performances des systèmes éducatifs des pays membres et non-membres.

Deuxième pilier : celui de la personnalité. Promouvoir une école inclusive aide à la reconnaissance de chacun. Dans notre contexte social d'hypermodernité (promotion de l'individu et valorisation de sa réussite), les attitudes autoritaires (culte du bâton, domination ou soumission), moralisatrices et paternalistes sont à éviter. Encore faut-il concilier autorité légitime et responsabilité. Une manière d'être quelqu'un de reconnu, par la médiation de projets collectifs, de la participation et des espaces de parole.

Les préjugés prennent souvent la forme des étiquettes. Nous sommes sensibles aux arguments du mouvement pédagogique « Changements Pour l'Égalité » : « Lorsqu'un enfant ou un jeune n'est pas conforme aux normes scolaires, lorsqu'il sort des standards implicites, c'est-à-dire tout simplement lorsqu'il est en difficulté d'apprentissages et / ou de comportements, le diagnostic « dys- », « hyper- », ou autre « -zique » vient nommer la chose et une fois cette chose nommée, plus rien ne se vivra dans la classe comme auparavant. Le diagnostic apporte une étiquette, le pouvoir de cette étiquette est prodigieux et, dans la plupart des cas, prodigieusement néfaste pour l'enfant et le jeune en question' (...) L'étiquette va transformer cet 'ici et maintenant contextualisé » en une disposition individuelle permanente²⁰⁶. »

Troisième pilier : celui du « vivre ensemble » et des valeurs démocratiques. Dans cet esprit, un projet d'établissement peut garantir le respect de chacun et encourager l'écoute en mettant en avant les valeurs fondamentales de respect, de solidarité, de liberté, de tolérance, de responsabilité. Se sentir reconnu et écouté, trouver du sens, respecter l'individu et construire du collectif. Beaucoup de gens mal intégrés ou en échec seront un jour récupérés par des formes d'extrémisme ou par les bandes urbaines. On apprend à gérer un projet, à se parler pour dépasser un conflit, à remplacer la violence par des langages socialement acceptables.... Qu'il s'agisse de harcèlement ou d'incivisme, les problèmes du quotidien sont gérés au plus vite en restant attentif à la loi (et la symbolique des limites), à l'écoute, au sens et au collectif²⁰⁷. On devient plus proactif en sortant d'une culture de l'impunité. En agissant tôt, efficacement et humainement, on exclura beaucoup moins. Nous sommes bien dans une culture démocratique de l'inclusion.

La citoyenneté et l'esprit démocratique ne doivent pas se résumer en des discours (par exemple dans un cours spécifique) ou faire l'objet d'une animation brillante d'un animateur du secteur de l'éducation permanente, ils doivent devenir des pratiques de l'école et donc faire partie d'une culture d'établissement (et de classe). Pas d'injonctions paradoxales : un père violent aura du mal à convaincre son fils des vertus de la non-violence.

Ce qui est en jeu aussi, c'est notre manière de préparer les citoyens d'aujourd'hui et surtout de demain. D'une certaine manière, ces trois piliers visent à construire de la diversité, des intelligences rationnelles, émotionnelles, sociales, collectives, éthiques et humanistes, des compétences de vie qui soutiendront le futur citoyen, le futur professionnel, le futur parent, le futur voisin ou le futur électeur. Humaniser pour ne pas donner envie ... de voter Le Pen outre Quiévrain ou Trump... par-delà l'océan.

206. Bonnefond Annick (coordination), Changements pour l'Égalité ; Melting classes : Voyage à l'école de l'interculturalité, éditions Couleur livres, Bruxelles, 2013, p.30.

207. Pinilla José ; Le carré humaniste du travail social : loi, écoute, sens, collectif, Pensée plurielle, 2009/3.

Quelques pistes à proposer

Revenons à la population des migrants pour penser les stratégies éducatives à mener. Malgré les efforts des politiques en matière d'éducation du public immigré au cours des dernières décennies, il reste des désavantages auxquels les familles immigrées font face et des points qui mettent la scolarité et l'avenir de leurs enfants en danger.

Voici les quelques pistes concrètes proposées par l'OCDE²⁰⁸ :

- Offrir une éducation, dès la petite enfance, de qualité et adaptée à l'acquisition de la langue d'enseignement. Car si les enfants accèdent à ce type de programmes dès l'âge de 2-3 ans, ils ont une chance de commencer leur scolarité obligatoire avec un niveau presque équivalent à celui de leurs pairs autochtones. Lorsque les familles expriment des réticences à scolariser leurs enfants, il faut des visites à domicile ciblées pour aider les familles à favoriser l'apprentissage de leurs enfants et faciliter l'accès aux services éducatifs adéquats.
- Encourager l'ensemble des enseignants à se préparer à travailler avec des classes placées sous le signe de la diversité en les aidant à mettre en œuvre des approches pédagogiques pour l'enseignement d'une langue seconde et à dépister des traumatismes éventuels chez les enfants migrants.
- Éviter la concentration des éventuels élèves immigrés dans les mêmes établissements d'enseignement défavorisés puisque les études démontrent qu'en répartissant les élèves immigrés dans tout un éventail d'établissements, ils obtiennent de meilleurs résultats.
- Repenser les politiques d'éducation : le regroupement par aptitudes, le redoublement et l'orientation précoce vers des filières professionnelles sont néfastes pour tous les élèves mais elles sont encore plus susceptibles d'être appliquées aux enfants issus de l'immigration. Les difficultés de langage et les différences culturelles sont souvent prises à tort, pour un manque de capacité ou de potentiel.
- Aller au-devant des parents immigrés : les élèves réussissent mieux lorsque les parents comprennent l'importance de l'école et le fonctionnement du système de l'éducation

208. Examen de l'OCDE sur la formation des migrants. Les élèves immigrés et l'école. Avancer sur le chemin de l'intégration, Principaux résultats, 2015, p. 1.

*« Les fruits ici n'ont pas de goût ! C'est pour ça qu'on retourne
au pays... »*

Lexique autour du thème de l'immigration

Avertissement :

Ce lexique d'une cinquantaine de mots se rapportant à notre thème de l'immigration, en lien avec le devoir de mémoire, n'a rien d'exhaustif, de très nuancé, ni de rigoureusement scientifique. Il faudrait plusieurs livres pour satisfaire aux exigences de leur complexité lexicale et sémantique. Imaginons la définition du mot « culture » en tenant compte de l'histoire des disciplines du savoir ! Notre objectif est de proposer une «boîte à outil» pratique qui permet de saisir le « noyau dur » du mot, dans le sens courant, en rapport avec notre sujet. Il peut s'agir, par exemple, d'un outil pour la classe. La pensée passe par la maîtrise d'un vocabulaire de base ; tandis que la communication passe par le partage de ce vocabulaire ... en tout cas si l'on veut parler le même langage et donc se comprendre.

Les termes en gras sont repris dans la liste du lexique.

- **Acculturation** : Processus d'adaptation et de modification de la culture des migrants au contact, direct et continu, avec la culture du pays d'accueil. Il s'agit d'une série de micro-processus en lien avec l'imitation, les apprentissages, les inventions... qui aideront le migrant à participer sans conflit à la vie de la société d'accueil. Les transformations des modes de vie peuvent éventuellement s'accompagner de l'abandon (ou de la mise entre parenthèses) de traits culturels d'origine. L'acculturation fait partie du processus d'**intégration sociale et culturelle**.

- **Apatride** : Personne sans nationalité : la convention de New York du 28 septembre 1954 considère comme apatride toute personne qu'aucun État considère comme son ressortissant par application de sa législation. Exemple : quand les législations de deux États se «contredisent» ou en cas de déchéance de nationalité (retirée volontairement).

- **Assimilation (culturelle)** : Ce terme est à mettre en correspondance avec celui d'**intégration sociale et culturelle**. L'assimilation est l'aboutissement d'un processus (cheminement long) d'intégration qui correspond à la disparition des traits de la culture d'origine. C'est pourquoi l'assimilation «complète», d'un individu ou d'un groupe, ne se fait le plus souvent qu'à partir des troisième ou quatrième générations de migrants. Utilisation parfois de ce terme dans le sens de minimiser, voire d'ignorer, les différences entre les groupes (par opposition à la **diversité culturelle**).

- **Centre d'Action Laïque** : Son but social est la défense et la promotion de la laïcité. Il représente également la communauté non-confessionnelle (autrement dit, celle des non-croyants athées et agnostiques), porteuses de valeurs humanistes fondées sur les droits humains et la méthode du libre examen.

- **C.G.R.A.** : (Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides). C'est lui qui, en Belgique, après audition et analyse de la demande, accorde ou non le statut de **réfugié** ou de **protection subsidiaire**. L'examen du dossier s'effectue sur base

des critères de la **Convention de Genève** concernant les candidats réfugiés. En cas d'acceptation du statut de réfugié, la personne s'inscrit à l'administration communale et reçoit une carte de séjour valable cinq ans et renouvelable. Elle est inscrite au registre des étrangers. Elle a désormais accès au marché du travail et se trouve dans les conditions pour demander le regroupement familial.

- **Choc culturel** : « (...) la rencontre interculturelle recouvre l'ensemble des interactions entre personnes de cultures différentes. Elle est souvent l'occasion de chocs culturels, provoqués par les différences de façons de voir, de penser et de réagir. Le choc culturel est une réaction émotionnelle et intellectuelle à un comportement qui surprend. Il peut être négatif (réactions de dépaysement, sentiment de frustration, d'inconfort, de rejet, de révolte, d'anxiété...) ou positif (réactions de fascination, d'enthousiasme, d'émerveillement...). (...) Le choc culturel est une clé pour comprendre le cadre de référence d'autrui et pour prendre conscience du sien²⁰⁹. »

- **Citoyenneté** : Terme à mettre en relation avec **intégration sociale et culturelle**. La citoyenneté consiste à faire partie d'une société, par exemple en parlant la langue du pays d'accueil, en partageant des valeurs ainsi que des us et coutumes, en participant à la vie sociale, culturelle et de quartier, en connaissant certains aspects de son fonctionnement... Cette reconnaissance sociale passe aussi par le travail, par l'école, par l'accès à la protection sociale et aux droits. Le droit de vote est aussi parfois considéré comme un critère de citoyenneté.

Ceci dit, la citoyenneté est le droit de cité, un statut politique qui confère aux individus d'un groupe social donné des droits civiques. On peut être citoyen et ne pas partager les mêmes valeurs culturelles ou religieuses.

- **Civilisation** : Proche du terme culture. Ensemble de traits caractéristiques communs à des sociétés données du point de vue religieux, philosophique, technique, intellectuel, politique et moral. On dépasse le périmètre d'un pays. Au 18^{ème} siècle on opposait encore la barbarie à la civilisation. Aujourd'hui cette connotation négative est dépassée. Samuel Huntington, dans un livre très controversé ('Le choc des civilisations'), cite les civilisations : chrétienne occidentale, Latino-Américaine, orthodoxe, africaine, islamique, hindoue, bouddhiste, d'extrême orient et japonaise.

- **Communautarisme** : On fait souvent référence à ce terme quand on parle des fortes concentrations de populations étrangères sur un territoire. Si la concentration est très forte, on parle de ghetto. L'individu vit dans son groupe, dans sa communauté d'origine en fonction de ses appartenances ethnique, religieuse et sociale. On observe des communautarismes : cela va des modérés aux plus intransigeants, voire – dans des cas extrêmes – fanatiques. En effet, l'individu peut être soumis aux normes du groupe au nom de sa cohésion, au détriment des libertés individuelles. Les postures fanatiques nient les droits des personnes et sont intolérantes vis-à-vis d'autres points de vue (position de supériorité). Dans certains cas, ces intolérances s'expriment par la violence (de genre, crime d'honneur, terrorisme). Ces replis fanatiques sont à mettre en lien avec le **radicalisme**.

209. Bonnefond A (coordination), Changements pour l'Égalité ; Melting classes Voyages à l'école de l'interculturalité, Couleur livres, Mons, 2013, pp. 16 et 17.

- **Conflit de valeurs** : Le conflit de valeurs peut se manifester par un malaise dû à une situation où la personne est «écartelée» entre deux valeurs (ou principes fondamentaux) qui s'opposent. Exemple : un étranger qui s'adapte à la culture du pays d'accueil vit mal les libertés accordées aux femmes dans la culture occidentale ; il veut adhérer et pourtant il se sent déloyal, culpabilisé par rapport aux normes de sa culture d'origine. Un cadre d'entreprise (ou un directeur d'ASBL) peut être tiraillé entre l'efficacité et le rendement qu'il exige de ses collaborateurs par rapport à l'humanisme et à la compassion qu'il souhaite leur porter. Le conflit de valeurs peut opposer une valeur à celle d'autrui. Un travailleur social peut s'opposer à l'excès de contrôle que lui impose son employeur envers le demandeur d'aide, au nom d'une conception de la liberté et de la dignité humaine, ce qui l'empêche d'être dirigiste et contraignant. En revanche, son responsable peut, lui, penser que pour être efficace, il faut cadrer les gens et les forcer à s'activer, autour d'une conception personnelle de la responsabilisation qui met davantage les gens au pas.

- **Conseil du contentieux des étrangers** : Instance de recours contre la décision de refus du C.G.R.A. Si le recours n'aboutit pas, la personne reçoit un ordre de quitter le territoire.

- **Convention de Genève** : Conçue en 1951, elle définit les obligations des États en lien avec le statut des réfugiés. Celle-ci précise qu'un réfugié est une personne qui a fui son pays « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de son pays ». Parmi les obligations prévues par la Convention : la mention à la liberté de circulation au sein des États signataires.

- **C.P.A.S.** : Centre Public d'Action Sociale. Chaque commune de Belgique dispose d'un CPAS. Ces centres sont le deuxième filet de protection après la sécurité sociale. La loi organique des CPAS (8 juillet 1976) précise que toute personne a droit à l'aide sociale en vertu du principe de dignité humaine. Tous les CPAS distribuent le revenu d'intégration sociale et l'aide sociale (financière, matérielle, guidance psychosociale), tandis que les missions peuvent être très larges. Ainsi le CPAS de Charleroi déploie un large dispositif via plusieurs services : service social (aide de première ligne, jeunesse, urgence sociale, aide au logement,...), Service de santé mentale, aide aux familles (aides familiales, soins à domicile...), maisons de repos (10 centres, résidences-services, accueil de jour), action collective (insertion socioprofessionnelle, actions de quartier, pôle d'économie sociale, bilantage et orientation).

Une personne qui a reçu le statut de réfugié a le droit de demander l'aide sociale. Les CPAS gèrent les **I.L.A.** (Initiatives Locales d'Accueil).

- **Culture** : La culture relève de l'acquis (ce qui s'apprend) par opposition à la nature et à l'inné (déjà là à la naissance). La culture est propre à un groupe, elle constitue des traits distinctifs, ce qui est commun et qui le soude. Elle s'apprend, se transmet, se produit. La culture est très vaste, elle englobe : une langue, des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, des croyances, des modes de vie (rites, organisation de la vie quotidienne, manière de manger ou de s'habiller...), des

manières d'agir (comportements, normes, codes), des expressions artistiques...

Le sociologue Norbert Elias précise que les pratiques culturelles changent dans le temps et dans l'espace. Elles diffèrent selon la position sociale occupée par l'individu ; c'est ce que Pierre Bourdieu appelle *habitus* (de classe) : le cadre supérieur et l'ouvrier n'ont pas nécessairement la même vision du monde (bien et mal, beau et laid, légitime ou non). Bourdieu évoque aussi le rapport social entre culture dominante et dominée.

- **Demandeur d'asile** : Le demandeur d'asile est une personne qui a quitté son pays en quête de protection internationale et qui a introduit une demande d'asile (critères de la **Convention de Genève**). Elle n'a pas encore obtenu le statut de **réfugié**. Elle ne peut pas être renvoyée de force dans son pays pendant la procédure d'examen de sa demande. Une personne ne peut pas être renvoyée de force dans son pays si sa vie ou sa liberté y est menacée (principe de non-refoulement). En vertu de la réglementation européenne, la loi belge prévoit deux statuts de protection : de réfugié ou de **protection subsidiaire**.

- **Demande de régularisation 9 bis** : demande d'autorisation de rester sur le territoire belge si, pour des raisons humanitaires et des circonstances exceptionnelles, la personne ne peut rentrer dans son pays. Demandes accordées au compte-gouttes.

- **Demande de régularisation 9 ter** : demande d'autorisation de rester sur le territoire belge si, pour des raisons médicales (maladie grave), la personne ne peut rentrer dans son pays. Demandes accordées au compte-goutte.

- **Démarche interculturelle** : Telle que proposée par Margalit Cohen-Emerique. Elle comporte trois étapes : la décentration (ou prise de conscience de son propre cadre de référence), la compréhension du cadre de référence de l'autre et la négociation. « Pour les acteurs de l'éducation, il s'agit d'apprendre à percevoir les différences d'origine culturelle et sociale qui rendent difficile l'apprentissage ou la relation éducative ; de manifester de l'intérêt pour les comprendre et enfin les reconnaître, c'est-à-dire leur donner une place dans l'espace social de la classe et au cœur des démarches pédagogiques.²¹⁰ »

- **Discrimination** : Elle s'observe quand les individus ou les groupes subissent un traitement inégal (différentiel) fondé sur l'appartenance à un groupe social, sur l'application d'un critère illégitime comme le sexe, l'origine sociale ou ethnique, l'orientation sexuelle, le handicap,... Mais l'illégitimité et le préjudice varient selon le contexte social. La discrimination implique souvent un accès restreint à des droits, à des services, à la consommation²¹¹. La discrimination peut être directe si elle est intentionnelle (affirmée, volontaire et clairement démontrée) et indirecte, par exemple comme conséquence d'une chaîne de décisions et de pratiques diverses (sans volonté discriminatoire)²¹². Elle est le plus souvent négative, mais elle peut être positive, comme le fait de donner plus de moyens à des écoles en milieu social défavorisé. Selon Ginette Herman, la discrimination est action, elle correspond à « ce que je fais ». «Don-

210. Bonnefond A (coordination), *Changements pour l'Égalité* ; *Melting classes*, op. cit. p.16.

211. Guélat F ; *Le travail social face au racisme, contribution à la lutte contre les discriminations*, éditions ENSP, 2006, p.43.

212. Bonnefond A (coordination) ; *Melting classes*, op. cit. p.47.

ner un traitement particulier à une personne au motif qu'elle appartient à un groupe donné». On s'accorde à dire que les stéréotypes produisent des préjugés qui conduisent aux discriminations. Celles-ci peuvent provoquer des baisses du bien-être, de l'estime de soi, du fonctionnement cognitif et de l'action collective²¹³.

- **Diversité culturelle** : Elle va dans le sens de reconnaître la multiculturalité. Reconnaître, voire valoriser les différences entre groupes (par opposition à **assimilation**).

Autre approche : la diversité culturelle est un fait, qu'on la reconnaisse ou non.

- **Ethnie** : Groupe humain qui possède une structure familiale, économique et sociale homogène et dont l'unité repose sur une communauté de langue, de culture et de conscience de groupe²¹⁴.

- **Ethnocentrisme** : Manière de voir – volontairement et le plus souvent involontairement – la diversité du monde ou des autres cultures via le filtre déformant de sa propre culture ou de ses propres références. On privilégie alors ses propres valeurs et normes, supposées supérieures, à celles des autres. À mettre en relation avec **stéréotype** et **préjugé**.

- **Fedasil** : Agence Fédérale pour l'Accueil des demandeurs d'Asile. L'agence gère, directement ou avec ses partenaires (exemple la Croix-Rouge), des centres d'accueil. Il assure l'accueil et l'accompagnement des **demandeurs d'asile**. Ces centres assurent l'hébergement, la nourriture, l'aide matérielle ainsi que les accompagnements social, juridique, médical et administratif. Fedasil prend en charge les **MENA** (Mineur Etranger Non Accompagné) et coordonne aussi les programmes de retour volontaire.

- **HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés)** : Il dirige et coordonne l'action internationale pour protéger les personnes déracinées dans le monde : demandeurs d'asile, réfugiés, personnes déplacées, apatrides...

- **Identité** : Elle se situe au carrefour de la psychologie sociale et de la sociologie. L'identité peut être individuelle ou collective. Elle passe par la reconnaissance, par soi-même et par les autres. Une manière de se définir (en tant qu'individu ou groupe spécifique et unique). On peut évoquer une forme de conscience de soi ainsi qu'une place prise dans la société, notamment à travers les rôles sociaux et les statuts. Exemples de traits caractéristiques de l'identité (homme ou femme, jeune ou adulte, parent ou enfant, profession, écolier ou étudiant, nationalité ou ethnie, position hiérarchique, croyant ou agnostique [ou athée]...). L'identité est essentielle à l'équilibre et à la santé mentale de la personne, c'est ce qui la rattache à la société et à elle-même.

- **Intégration sociale et culturelle** : Terme à mettre en relation avec **acculturation** et **assimilation culturelle**. L'intégration est un processus au cours duquel

213. Herman G ; «Les mécanismes producteurs de discrimination», journée d'étude organisée par le Centre Régional d'Intégration de Charleroi, le 16 décembre 2015, sur le thème «Migrants d'hier et d'aujourd'hui, expulsons nos préjugés». Ginette Herman est professeure à l'Université Catholique de Louvain (FOPES, CIRTES).

214. Dictionnaire Larousse.

un groupe migrant, minoritaire, va intégrer progressivement des traits culturels de la société d'accueil (langues, us et coutumes, valeurs). Cela va de pair avec le fait de faire partie des structures sociales (travail, habitat, école, protection sociale...). On évoque aussi la participation à la vie sociale via les associations et la vie de quartier (société civile) où les élections. Toutes ces manières de faire partie d'une société sont souvent évoquées par le terme **citoyenneté**. Dans cette définition, il apparaît cependant que le groupe minoritaire apporte aussi des aspects à la culture du pays d'accueil (interactions) et qu'il conserve des traits culturels d'origine (par opposition à assimilation). Les politiques dites d'intégration visent à favoriser celle-ci via l'apprentissage de la langue, l'accès aux droits et aux institutions (travail, habitat, école, santé, droits sociaux...). Le terme «intégrationnisme», plus péjoratif, vise davantage l'imposition d'un modèle par le groupe dominant²¹⁵.

- **Interculturalité** : Elle suppose la rencontre de différentes cultures. À la différence de la **multiculturalité**, ici, on insiste sur les interactions et influences réciproques via des rencontres et des confrontations dites interculturelles. L'interculturalité «positive» suppose le dialogue, le respect mutuel, l'acceptation de la culture de l'autre, ainsi que le refus d'une posture de domination. Tandis que le choc culturel peut être en lien avec la non-reconnaissance de l'autre, l'interculturalité peut tendre à dépasser cette ignorance par la recherche de la connaissance d'autrui.

- **I.L.A. (Initiative Locale d'Accueil)** : À la suite d'une convention signée avec **FEDASIL**, les **CPAS** ont la possibilité de mettre en place une I.L.A. Il s'agit le plus souvent d'un logement meublé individuel (et rarement collectif) pouvant accueillir

215. On oppose souvent l'intégration selon le modèle français au communautarisme anglo-saxon (chacun garde sa culture d'origine dans son quartier, sans que cela soit présenté comme un problème pour la société globale). Disons qu'il s'agit d'une intégration qui se rapproche un peu plus de l'assimilation (sans l'être non plus). On accepte que le migrant maintienne des traits de sa culture d'origine. On accepte qu'il ait des droits (souvent les mêmes que ceux des Français de souche), mais en contrepartie, il apprend la langue, il participe à la vie nationale et aux activités sociales. Le maintien des traits culturels d'origine ne sont autorisés que s'ils sont compatibles avec les valeurs majoritaires. Il faut donc adhérer aux règles de fonctionnement de la société. Exemple : le modèle dit 'républicain' français précise que l'espace public est neutre. Au nom de ce principe, on propose d'empêcher le port du foulard, ou plus récemment le port du burkini (entre burqa et bikini) dans l'espace public, estimant que ces modes d'expression relèvent de la sphère privée.

« La laïcité telle qu'elle existe en Belgique est sensiblement différente de celle que l'on peut connaître en France. En effet, la France a pris le parti d'inscrire le principe de laïcité dans sa Constitution afin de marquer une séparation très claire entre l'État et les Églises. La Belgique, quant à elle, a choisi de se définir comme neutre et de prendre en charge le subventionnement de l'ensemble des cultes reconnus. Cette différence n'a jamais empêché les personnes qui se revendiquaient laïques de militer afin de faire changer les choses. Ce n'est qu'en 1967, après l'incendie du magasin « Innovation », à Bruxelles, que l'État belge a reconnu la laïcité. Cela s'est fait pour répondre aux demandes, faites par des personnes qui n'adhèrent à aucun culte, de pouvoir malgré tout bénéficier d'une reconnaissance de l'État. C'est alors que la laïcité a été institutionnalisée comme la représentante des athées et des agnostiques de Belgique. Elle est devenue le culte (aux yeux de l'État) de celles et ceux qui n'en ont pas.

216. Sur cette base, une distinction a été faite entre la laïcité politique et la laïcité philosophique. La première consistant en la séparation des pouvoirs afin que l'État n'intervienne pas dans les affaires religieuses et que les religions n'interviennent pas dans les affaires de l'État. La seconde consistant en cette conception philosophique qui envisage l'existence autrement que comme la conséquence directe d'une quelconque action divine.

Aujourd'hui, le Centre d'Action Laïque Communautaire est en train de redéfinir sa position afin de faire de la laïcité un principe universel qui garantit la cohabitation de différents mouvements de pensées. Elle serait perçue comme la condition de possibilité de la coexistence de différents cultes au sein d'une société donnée dans la mesure où, elle seule, assure une séparation nette entre les Églises et l'État. En ce sens, la laïcité aujourd'hui prônée et défendue par le mouvement laïque se rapproche de plus en plus de celle que nous connaissons en France et c'est en ce sens qu'une proposition a été faite afin de modifier la Constitution belge de telle sorte que le principe de laïcité y figure en tant qu'élément constitutif du fonctionnement de l'État. » Point de vue de Philippe Luckx, directeur du Centre d'Action Laïque de la régionale de Charleroi.

lir des demandeurs d'asile (et leur famille éventuelle) durant la durée de la procédure d'asile. Le CPAS garantit l'aide matérielle ainsi que l'accompagnement social (guidance psychosociale, école, suivi médical, préparation de l'après,...).

- **Laïcité**²¹⁶ : Principe de séparation de l'Église et de l'État. Le religieux n'a pas à intervenir dans les gestions politiques et administratives. La religion relève donc de la sphère privée. L'État est cependant le garant de la liberté de culte, en restant neutre vis-à-vis des religions auxquelles il reconnaît une valeur identique (ne prend pas position). La laïcité c'est aussi une éthique qui garantit la liberté de conscience, visant l'épanouissement de la personne en tant qu'individu et citoyen (d'où la proximité avec les droits de l'homme).

En d'autres termes, selon le **Centre d'Action Laïque**, la laïcité est à comprendre comme le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique, dégagé de toute ingérence religieuse. Ce principe oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre-examen.

- **MENA** : Mineur Étranger Non Accompagné. Les mineurs étrangers non accompagnés (par une famille) sont pris en charge par le Service Public Fédéral Justice, lequel assure le signalement et l'identification. Il organise un service de tutelle (tuteurs qui accompagnent personnellement les mineurs).

- **Migrant** : Le migrant est une personne qui quitte son pays pour aller vivre sur un autre territoire de façon temporaire ou permanente (pour de multiples raisons). Certains se déplacent de leur propre gré, d'autres y sont forcés notamment en raison de guerre(s) ou de persécutions. Il peut s'agir de demandeurs d'asile, de réfugiés, de sans-papiers, d'étudiants, de travailleurs étrangers....

- **Multiculturel (ou multiculturalisme)** : cohabitation de différentes cultures (par exemple dans un quartier), sans qu'il y ait de combinaisons et d'assimilation. On est plus dans la juxtaposition de cultures que d'échanges, d'interactions ou d'influences réciproques.

- **Nationalisme** : On pourrait, en simplifiant, percevoir la notion de nationalisme de manières «positive» ou, à l'opposé, péjorative (sens le plus courant de nos jours). Le nationalisme «positif» repose sur la défense de la communauté nationale (de sa langue et de sa culture). Ainsi, beaucoup de peuples se sont émancipés vis-à-vis d'une domination étrangère (décolonisation, droit à l'autodétermination) en se dotant d'un État souverain. Par contre, le nationalisme contemporain est souvent associé à la prédominance de l'intérêt national, en tant que défense de l'intérêt particulier, allant à l'encontre d'un intérêt général ou international. Ainsi l'idéologie nationaliste, souvent populiste, est alimentée par des préjugés se cristallisant dans des peurs vis-à-vis d'un ennemi extérieur ou intérieur (souvent la figure de l'étranger). Ces appréhensions sont alimentées par la globalisation ou suite à l'insécurité économique, d'où le penchant sécuritaire qui caractérise ces nationalismes. Les partis d'extrême droite sont nationalistes. Ils ont, disent-ils, un héritage et des valeurs à défendre. Il y a aussi un nationalisme

qui n'est pas nécessairement d'extrême droite, qui revendique l'indépendance d'une région (plus riche) ne voulant pas payer le prix de la solidarité nationale (exemple : le nationalisme de la N.V.A en Flandre ou de certains partis catalans en Espagne).

- **Office des étrangers** : L'Office des étrangers est une administration qui assiste le Ministre de l'Intérieur et le Secrétaire d'État à l'asile et à la migration dans la gestion de la politique des étrangers en Belgique. Il traite notamment les demandes de séjour (regroupement familial, régularisation...), gère les centres fermés et organise les retours forcés. Il assure l'enregistrement de la demande d'asile. Il octroie l'annexe 26 qui certifie que l'on a introduit la demande. Il oriente la personne vers un des 40 centres d'accueil belges (le plus souvent de Fedasil ou de la Croix-Rouge).

- **Parcours d'intégration (des primo-arrivants)** : l'objectif vise l'accueil et l'accompagnement des nouveaux résidents étrangers. Le parcours d'intégration – dont les modalités diffèrent selon les trois régions du pays – est rendu obligatoire, en vue de faciliter l'intégration au sein de la société d'accueil. Il comprend trois piliers : l'apprentissage d'une langue nationale, l'initiation à la citoyenneté et l'orientation socioprofessionnelle. En Région wallonne, les parcours sont mis en œuvre par les Centres Régionaux d'Intégration. Au moment où ces lignes s'écrivent, l'efficacité du parcours d'intégration fait l'objet de controverses (tout comme le caractère obligatoire ou non de certaines parties du parcours).

- **Populisme** : Terme à relier à **nationalisme**, voire à la politique au sens large. Il est flou et fourre-tout. Historiquement, le populisme est associé à l'idée de la défense des intérêts du peuple par rapport à une élite ou à des privilégiés qui les privent de leurs droits, qui les dominent ou qui les exploitent. Actuellement, c'est la définition péjorative qui domine. On associe populisme à démagogie (promesses électorales, manipulations par la simplification de l'argumentaire ou par l'émotion, flatteries du peuple – et dans le cas de l'extrême droite – par la stimulation de «bas instincts» alimentant l'égoïsme, la xénophobie, le racisme, les fantasmes de la dépossession et de l'invasion...). Ceci dit, ce terme «fourre-tout» dépend de qui l'utilise, si bien qu'il est souvent l'instrument d'une rhétorique idéologique qui fait que beaucoup de discours critiques sont taxés d'office de populisme. Ainsi des partis qui critiquent ouvertement le modèle néolibéral dominant sont parfois taxés de populistes par leurs adversaires défenseurs du libéralisme (ou néolibéralisme). C'est devenu une «insulte» pour discréditer ses adversaires politiques. L'époque contemporaine a vidé le populisme de sa substance.

- **Préjugé** : Le préjugé est un jugement préalable (fait à l'avance), une idée admise (idée reçue) sans démonstration, sans informations ou connaissances suffisantes, sans évaluer la situation. Généralisation hâtive, parfois assimilée à des mythes et à des croyances. La non-remise en cause des opinions et des préjugés est un facteur d'ignorance. Le préjugé peut s'avérer un vecteur de cohésion sociale ou d'exclusion. Il est difficile de s'en affranchir, car il est le plus souvent inconscient et fait partie d'un arrière-plan culturel. Il réduit les facultés d'adaptation au changement.

Pour Ginette Herman²¹⁷, le préjugé rejoint «ce que j'éprouve» : « Attitudes négatives à l'égard d'un individu, en référence à son appartenance à un groupe donné « Je me sens mal à l'aise, je me méfie, j'ai peur ». «Ce jugement concerne en général les individus qui ne font pas partie de son propre groupe». Fonctions des préjugés : comparer son groupe aux autres en s'attribuant une valeur supérieure. Il participe à l'identité sociale (image) et à l'estime de soi. On s'accorde à dire que les **stéréotypes** produisent des préjugés qui conduisent aux **discriminations**.

- **Protection subsidiaire** : Dans la foulée du traitement de la demande d'asile (après passage par l'**Office des étrangers**). Le **CGRA** peut refuser le statut de réfugié car le dossier ne correspond pas aux critères de la **Convention de Genève**. Mais il peut octroyer le statut de protection subsidiaire si la personne, en cas de retour dans son pays, court des risques (peine de mort ou exécution, torture ou traitement humain dégradant, menace pour sa vie) suite à un conflit interne ou international. Protection limitée à un an et renouvelable chaque année. L'administration communale octroie une carte de séjour et inscrit la personne au registre des étrangers.

- **Racisme** : Il convient de différencier un racisme «pur et dur» qui est devenu rare dans les pays occidentaux, d'un racisme plus « ordinaire » et très généralisé. Le racisme «pur et dur» (conception traditionnelle du racisme) fait référence à la prétendue supériorité d'une race par rapport à une autre (y compris sur le plan génétique et biologique). On le retrouve dans l'apartheid (exemple : répartition spatiale en fonction des races et des statuts sociaux comme ce fut le cas en Afrique du Sud), autour des pratiques coloniales, mais aussi, par exemple, dans le Nazisme (camps de la mort et extermination massive). Le racisme «ordinaire», sans prétendre une telle supériorité d'une race sur une autre, s'exprime toutefois par de l'hostilité vis-à-vis de personnes en provenance d'une autre **culture** ou **ethnie**. Les degrés d'intensité montrent que le racisme peut conduire à des passages à l'acte, à l'incitation à la haine et aux **discriminations**. La loi du 30 juillet 1981 (dite loi Moureaux) considère le racisme et la **xénophobie** comme pouvant constituer un délit. Terme à mettre en rapport avec **préjugé** et **ethnocentrisme**.

Basé sur l'idée d'une supériorité supposée, le racisme est une idéologie et un ensemble d'opinions dont certains se servent pour justifier des propos, attitudes et actes vis-à-vis d'autres personnes considérées comme inférieures du fait de certains facteurs arbitrairement choisis et fixés. Une telle idéologie est souvent le résultat d'une radicalisation d'opinions pouvant aller jusqu'à la violence. La logique binaire et dualiste y est opérante : d'une part, il y a le « nous, supérieurs » et, d'autre part, le « eux, inférieurs ».

- **Radicalisme** : À mettre en relation avec communautarisme. En référence à la religion (notamment musulmane), plusieurs termes s'entrechoquent et se recouvrent. Ils font référence à une conception ancienne de la religion, avec des degrés divers de dogmatisme ou d'intransigeance : radicalisme et intégrisme (avec référence ou non à la promotion du djihad [guerre sainte] dans le cas musulman, appel ou non au terrorisme ou à la lutte armée) ; islamisme qui prêche la non-séparation de la religion et de l'État, avec un État islamique qui gère de nombreux domaines de la vie des gens ; fonda-

217. Herman G ; op. cit. À l'inverse de la chercheuse, nous considérons que le préjugé ne vise pas à qualifier nécessairement l'autre négativement, il y a des préjugés «positifs».

mentalisme et référence aux textes anciens, originels, intangibles et sacrés ; salafisme comme approche fondamentaliste avec interprétation littérale du Coran²¹⁸.... Dans l'actualité, on évoque souvent le processus de radicalisation des jeunes qui se font endoctriner pour adhérer de manière non-critique aux objectifs du djihad et de l'État islamique (Daesh). Cette radicalisation s'accompagne d'une forme de «désocialisation» afin de les couper des attaches par rapport à leur milieu de vie (la famille, l'école, le quartier).

Précisons que le radicalisme n'est pas propre au monde musulman et n'est pas exclusivement religieux. Ainsi, il y a des radicaux misogynes ou homophobes.

- **Réfugié** : Personne qui satisfait aux critères de la **Convention de Genève**.
- **Regroupement familial** : Possibilité pour un étranger en situation légale de rapatrier des membres de sa famille (conjoint et enfants) s'il remplit des conditions de logement et salariales prévues par la loi. Le regroupement familial est la principale voie d'entrée sur le territoire belge en termes de nombre.
- **Régularisation** : Procédure permettant à une personne **sans-papiers** de demander une autorisation de séjour en Belgique – ou au sein de l'Union Européenne – pour des raisons humanitaires ou médicales. Ainsi vers 1999, 50.000 sans-papiers furent régularisés en Belgique concernant 140 nationalités.
- **Sans-papiers** : Le sans-papiers est soit une personne en situation irrégulière qui se voit retirer son titre de séjour temporaire obtenu pendant le temps de la procédure d'asile, soit une personne entrant illégalement dans le pays, donc dans la clandestinité. Le sans-papiers n'a pas droit au travail et aux revenus du CPAS. Il ne peut bénéficier que de l'aide médicale urgente. Exemples : demandeur d'asile débouté, un étranger (étudiant, touriste...) dont le visa n'est plus valable, une personne entrant sur le territoire sans les autorisations nécessaires.
- **Stigmatisation** : Être la cible de stéréotypes, de préjugés ou de discriminations. Porter une étiquette. Exemple : le «délit de sale gueule» peut faire allusion à une attitude de la police qui consiste à contrôler davantage certaines personnes du fait de la couleur de leur peau.
- **Stéréotype** : Pour Ginette Herman²¹⁹ : le stéréotype fait référence à «ce que je sais ou crois savoir». 'Cognitions (processus mentaux liés à la connaissance) ou croyances. On en déduit que les personnes appartenant à ces groupes partagent plus ou moins ces caractéristiques'. Le stéréotype, soutient-elle, peut remplir trois fonctions : avoir cognitif (gagner du temps et de l'efficacité), théoricien naïf (je n'ai pas de repère et je dois interagir) et tacticien motivé (j'ai des intérêts à défendre). Ils sont quasi inévitables et nécessaires dans certaines circonstances. Ils peuvent être positifs, négatifs

218. Approche comparative de ces termes (dont les définitions sont inspirées du dictionnaire Larousse) in : <http://www.europe1.fr/societe/fondamentalisme-radicalisme-islamisme-salafisme-quelle-différence-2627543>. Site consulté le 12 janvier 2017.

219. «Les mécanismes producteurs de discrimination», intervention de Ginette Herman (FOPES, CIRTES : UCL), journée d'étude organisée par le CRIC le 16 décembre 2015 sur le thème de «Migrants d'hier et d'aujourd'hui, expulsions nos préjugés».

ou neutres.

Ce qui facilite l'activation des stéréotypes : d'une part, les facteurs de personnalité (autoritaire, fermeture d'esprit), **l'ethnocentrisme**, les caractéristiques démographiques (genre, âge, niveau d'étude, origine sociale, profession...) et d'autre part, des facteurs situationnels (surcharge cognitive, pression du temps, position de pouvoir, ambiguïté des critères). On s'accorde pour dire que les stéréotypes produisent les **préjugés** qui conduisent aux **discriminations**.

- **Valeur** : Dans le sens de valeur morale, principe supérieur qui, dans un groupe donné

ou dans une société, oriente l'action, les normes et les comportements. En vertu d'un idéal à atteindre, la valeur fournit de la motivation ainsi qu'une raison d'agir. Exemples de valeurs : la liberté, la justice sociale (en lien avec égalité), la solidarité, la tolérance, le respect, la dignité humaine, l'efficacité et la performance, le gain financier... ;

- **Xénophobie** : hostilité (antipathie, aversion, rancœur ou haine) vis-à-vis des étrangers.

- **Zone sensible**: « Certains traits de l'**identité** peuvent parfois passer au premier plan. On parle alors de zones sensibles. Il s'agit de facettes de l'identité qui, lorsqu'on y touche, provoquent des réactions affectives fortes (agacement, agressivité, tristesses, enfermement...). Les affects suscités par le **choc culturel** sont la porte d'entrée pour **accéder aux valeurs** et aux convictions qui expliquent le rejet d'un comportement. Ils permettent de repérer les zones sensibles, là où la communication est la plus difficile, là où les malentendus sont les plus fréquents, les incompréhensions les plus fortes et les sentiments les plus violents. Les zones sensibles peuvent concerner de multiples domaines : les rituels de sociabilité, les codes de politesse, les formes d'hospitalité, les relations familiales et le statut des membres dans la famille, les rapports de genre, l'éducation des enfants, la conception et la place de la religion et de la laïcité dans la vie quotidienne, le rapport au corps, ce qui est relatif aux vêtements, le rapport au temps et à l'espace, le rapport aux savoirs, à l'écrit, à l'autorité, les rapports sociaux liés aux positions hiérarchiques, les modèles professionnels, le rapport à la mort et les rites qui entourent les défunts, le rapport à l'argent. Les zones sensibles peuvent changer chez la même personne, évoluer avec le temps ou selon les circonstances de vie »²²⁰.

220. Bonnefond A, Changements pour l'Égalité ; Melting classes, op. cit. pp. 17 et 18.

Postface

Inexorablement, le temps passe. Il nous est impossible de le ralentir. Il s'impose à nous quoi que nous fassions. Il s'écoule, paisiblement. Sans conscience de ce qu'il nous impose, il se satisfait pleinement de sa condition et engendre le cycle de la vie. On naît, on vit, on meurt. Tout ce qu'il nous est donné d'espérer, c'est que ce laps de temps, plus ou moins court, qui s'étend depuis notre venue au monde jusqu'à ce que nous périssions, nous octroiera l'incomparable chance de vivre le plus heureux possible.

Enfants, des étoiles plein les yeux face à nos parents, nous sommes contraints de patienter jusqu'au jour où, selon l'image que nous nous faisons de l'âge adulte, nous serons enfin capables de faire tout ce que l'on souhaite. Adolescents, nous nous sentons tout puissant et avons le sentiment que nous ne vieillirons jamais. Adultes, petit à petit, nous nous souvenons... Nous nous souvenons de ce que nous avons été. Nous nous souvenons de notre puérilité passée. Nous nous souvenons de notre liberté perdue. Nous nous souvenons de la puissance de la naïveté que nous avons trop rapidement troquée contre l'acceptation de cette dure réalité. Nous nous souvenons pour ne pas devoir anticiper. Parce que l'avenir est incertain, parce que le changement nous fait peur et que le monde s'enlise dans une précarité burlesque, nous fournissons un maximum d'efforts pour ne pas trop nous projeter, pour ne pas avoir à admettre que le temps s'écoule et que chaque jour qui nous échappe est un jour de moins à vivre.

Toute notre existence se construit dans une logique d'essais-erreur. Depuis notre plus tendre enfance, jusqu'à notre inévitable vieillesse, il nous arrive de nous fourvoyer. Nous agissons avec la certitude de bien faire ou, du moins, de faire ce que nous pensons devoir faire, et ce n'est que par la suite que nous sommes en mesure de porter un regard critique sur nos actes passés. C'est le souvenir de la brûlure qui nous renvoie à la certitude que notre peau n'est pas faite pour entrer en interaction avec le feu. Se remémorer l'état lamentable dans lequel nous nous sommes trouvés après avoir trop bu pendant une soirée reste le moyen le plus sûr de nous prémunir de nos excès futurs. Le mercurochrome sur les genoux des enfants qui courent sans prendre garde à ce qu'ils font a pour effet de les transformer en adultes (trop ?) prudents qui refusent de prendre des risques inconsidérés...

Les exemples sont légions si l'on souhaite être en mesure de démontrer l'efficacité d'une vie qui se construit en prenant en considération les leçons du passé. Tant qu'à devoir accepter que nous ayons pu souffrir sans l'avoir désiré, pourquoi ne pas transformer cette souffrance en apprentissage ? Les erreurs d'hier, dès lors qu'elles sont correctement analysées et décemment réfléchies, peuvent nous permettre d'acquérir les outils grâce auxquels nous ferons l'économie de nos conneries à venir.

Il est chimérique, si on s'inscrit dans une attitude logique, de refuser l'idée selon laquelle le travail de mémoire est révélateur des dysfonctionnements passés. Il est probablement impossible de contester la pertinence d'un enseignement sur base d'expériences révolues afin de mieux construire l'avenir. Il s'agit d'un réflexe que nous pratiquons naturellement dans de nombreuses situations. C'est par cette tendance que nous évoluons. C'est par le souvenir que nous nous construisons. Ce sont nos usages passés qui ont fait

de nous les êtres que nous sommes devenus.

Si cet état de fait peut être apprécié au regard de nos existences nombrilistes, nous pourrions également postuler que cette réalité est transposable dans une temporalité plus conséquente, qui nous pousserait à nous affranchir de notre finitude, pour porter sur l'Histoire un regard critique. Comment se fait-il que nous devenions adultes en tirant des enseignements de nos mésaventures passées alors que l'humanité, dans sa globalité, semble condamnée à reproduire éternellement les mêmes erreurs ?

C'est en partant de ce principe que le projet de devoir de mémoire, qui a donné naissance à cet ouvrage, a été pensé. Face au constat d'une société de plus en plus complexe, contraint d'observer quotidiennement les conséquences d'une situation économique qui n'a rien d'idéal, désabusé face à certaines attitudes décomplexifiées qui transforment l'horreur de l'inhumanité en réalité acceptable et forcé de réaliser que les échecs d'hier sont en train de devenir les modèles d'aujourd'hui, la volonté de faire un parallèle entre le passé et le présent est apparue comme nécessaire afin d'œuvrer à l'établissement d'un monde meilleur. Certes, le pari était ambitieux, mais se priver d'agir sous couvert de la difficulté n'offre jamais l'opportunité de voir les choses évoluer positivement. Celles et ceux qui s'enferment dans le défaitisme ont l'absolue certitude de subir une existence dénuée de sens. À l'opposé, celles et ceux qui agissent, même s'ils se retrouvent souvent à faire le deuil de leurs ambitions, ont la chance de pouvoir se dire qu'ils ont au moins essayé.

Dès qu'on allume la radio, que l'on s'assied devant sa télévision, que l'on se promène sur les réseaux sociaux, que l'on prend le temps de lire un journal ou que l'on tend l'oreille en rue, il n'est jamais nécessaire de faire preuve de beaucoup de patience avant d'entendre parler de l'immigration. Le populisme s'érige en norme et nous sommes baignés dans une triste actualité qui nous présente l'autre comme le bouc-émissaire idéal, comme la cause de tous nos problèmes, comme le responsable de tous les dysfonctionnements sociétaux qui ont la fâcheuse tendance à se généraliser. On nous parle de « crise des migrants », du coût que cela représenterait d'accueillir « toute la misère du monde », de notre incapacité à offrir du travail à chacun, du risque de perdre notre identité, de notre manque de moyens pour offrir à chaque résident de nos territoires occidentaux des conditions de vie décente... On a souvent le sentiment que nous ne sommes pas en mesure de continuer à vivre comme nous le faisons et on nous fait miroiter le spectre du pire dès lors que des candidats réfugiés viennent frapper aux portes de notre Europe politiquement déshumanisée.

Le défaitisme, par peur de lendemains peu réjouissants, se vautre dans l'autosatisfaction et dans le rejet de l'autre. Sous couvert de protectionnisme malsain, certains en arrivent à estimer qu'il est préférable de ne plus respecter les Droits de l'Homme. Sans avoir conscience du paradoxe dans lequel ils s'enferment, ils encouragent la privation pour autrui de ce qu'ils refusent eux-mêmes de perdre. Cela se manifeste par du racisme exacerbé et de l'espoir puéril placé dans des personnalités politiques à l'éthique douteuse comme Marine Le Pen ou Donald Trump. Nous vivons une période de grandes désillusions, génératrice de racisme et d'intolérance. L'échec de nos prétendues démocraties occidentales a pour conséquence que les citoyens commencent à douter de la pertinence

de ce fonctionnement hérité des penseurs de la Grèce Antique. Convaincus que nous ne pourrions pas tomber plus bas, certains se disent que nous ne risquons rien à essayer autre chose. L'extrême droite fleurit et la xénophobie qui l'accompagne s'exprime désormais sans que cela pose de réels soucis.

Parce qu'il serait trop facile de remettre la responsabilité de ce changement sociétal sur les épaules des citoyens qui, blasés, nourrissent l'espoir que puisse s'établir une société meilleure en accordant leur confiance à des politiques qui ne la méritent pas, il est important de faire l'effort de comprendre ce qui se passe actuellement.

Les cafés citoyens qui ont été organisés en amont de cette publication avaient pour objectif de récolter cette parole, trop rarement partagée, afin de la transformer en outil de réflexion. En opposition à ce défaitisme ambiant, en contradiction avec l'envie de juger ou de condamner, les porteurs de ce projet sont allés à la rencontre des citoyens qui ont eu à faire l'expérience de l'immigration. Ils ont pu recueillir leurs témoignages, leurs ressentis, leurs perceptions du fonctionnement de cette société dans laquelle nous sommes trop profondément ancrés que pour parvenir à porter sur elle un regard critique, « neutre » et détaché.

Il serait déplacé de prétendre que le contenu de cet ouvrage peut se targuer d'être révélateur de quelques vérités. Il serait illusoire de s'imaginer que les personnes rencontrées étaient suffisamment nombreuses que pour estimer que leur ressenti est le reflet de celui de l'ensemble de celles et ceux qui ont eu à quitter leur pays pour venir en Belgique. Ceci étant, cela n'a jamais été l'objectif poursuivi par ce travail. En mettant en valeur la parole récoltée et en proposant des éclairages factuels sur certaines situations vécues un peu partout dans le monde, la démarche était surtout de susciter le questionnement et de faire naître la réflexion critique.

Qu'importent les efforts que nous pouvons fournir pour tenter de nous affranchir de la pensée prémâchée et pour ne pas nous rendre coupables de la transmission de préjugés stériles, il est impossible de se défaire totalement de ce que l'on croit savoir. On peut avoir l'illusion de « bien penser », sous prétexte que nos intentions sont louables et que nos idées s'accordent avec les valeurs qui nous sont chères, mais sans être confrontés à la réalité, nos idées ne pourront être appréciées autrement que comme des suppositions. Parce qu'une réflexion construite sur des suppositions n'a aucune valeur réelle, il convient de toujours s'inscrire dans une démarche de vérification afin de pouvoir penser en s'appuyant sur des réalités observables et sur des faits indéniables. En ce sens, le présent ouvrage a le double mérite, et de relayer la parole brute des citoyens qui ont été rencontrés, et de mettre cette parole en relation avec une actualité observable.

L'intention par laquelle ce travail a vu le jour n'était pas de dire aux personnes ce qu'elles devaient penser. Simplement, respectueux de nos différences, sans chercher à imposer une pensée unique, il offre à chacun une base crédible grâce à laquelle des arguments pourront se construire. Perçu comme un outil grâce auquel il sera possible de réfléchir tout autant que de faire réfléchir, cet ouvrage n'a d'autres ambitions que de transmettre... Transmettre les ressentis de personnes dont on parle souvent sans prendre la peine de parler avec elles. Transmettre les pensées d'individus que l'on

oublie d'écouter. Transmettre des données factuelles grâce auxquelles il est possible de mieux comprendre certaines situations. Transmettre des analyses vérifiables qui offrent l'opportunité, pour peu que l'on soit capable de prendre de la distance et de se remettre en question, de porter un regard différent sur l'immigration.

Le monde d'aujourd'hui est différent de celui d'hier. Le monde de demain n'aura probablement plus rien à voir avec celui d'aujourd'hui. Le temps poursuit son œuvre et nous impose, inexorablement, un changement qui ne va pas toujours dans le sens de ce que nous aurions espéré. Compte tenu de l'inconfort qui tend à se généraliser, l'attitude la plus gênante est celle du repli sur soi au dépend des autres. L'individualisme se présente comme la voie à suivre et réduit « l'autre » à n'être rien de plus qu'un frein au développement personnel. On juge, on stigmatise, on catégorise, on rejette, on accuse, on blâme et, pendant ce temps-là, on oublie de mettre en application les valeurs qui ont contribué au développement de ce que nous sommes. On se rend coupable de ce que l'on critique par ailleurs, on se ferme lorsqu'on fait le triste constat du manque d'ouverture, on devient égoïste en se plaignant du manque de solidarité. On fait usage de notre liberté pour signaler qu'il faudrait limiter celle des autres...

Si on regarde en arrière et que l'on essaye de comprendre tout ce qui dysfonctionne, si on analyse le passé pour essayer de comprendre le présent, on réalise que nous ne faisons rien de plus que de commettre, une nouvelle fois, ces erreurs qui, il y a quelques décennies à peine, ont engendré des modes de vie autrement plus problématiques que celui dont nous jouissons encore actuellement. La mémoire de ce qui fut semble être la meilleure solution pour éviter de sombrer à nouveau dans l'infâme. Plutôt que de déplorer l'absence de remise en question et de s'autosatisfaire de notre propre capacité à relativiser les événements contemporains au regard de l'Histoire, ce livre est à percevoir comme un passeur de mémoire, comme une proposition de dialogue, comme un objet qui, en son sein, est détenteur d'informations importantes à prendre en considération.

Parce qu'il a suffi que nous nous brûlions une fois pour nous montrer prudent face aux flammes, parce que nos ébriétés passées se rappellent à nous lorsque nous passons une soirée arrosée, et parce que la crainte de devoir mettre du mercurochrome sur nos genoux d'adultes bien-pensants nous encourage à la prudence, il convient de réaliser que notre existence individualiste et égocentrée n'est pas la seule qui est en mesure de s'améliorer en tirant des leçons de son passé. Portons sur le monde le même regard que celui que nous portons sur nous-mêmes. Si nous sommes devenus meilleurs en ne reproduisant pas les erreurs de notre passé, le monde gagnerait également à être pensé au regard de sa propre histoire. Cependant, cela demanderait à l'Homme de parvenir à s'extraire de sa condition afin de porter sur le monde un regard qui n'est pas limité par sa propre temporalité. Qu'est-ce qu'une vie à l'échelle du temps ? Comment réussir à penser l'Histoire dans sa globalité lorsque nous sommes contraints d'accepter notre triste finitude ?

Il n'y a aucune naïveté dans cet ouvrage et chacune des personnes qui y a travaillé est consciente du fait que ce ne sont pas ces quelques pages qui permettront à l'Homme de changer afin qu'il parvienne enfin à tirer des leçons de l'Histoire. Ceci étant, il convient

de cultiver les utopies et de leur rendre la gloire qu'elles méritent. Certes, tout ceci n'est rien de plus qu'un flacon d'humanisme jeté dans un désert de peur, mais c'est aussi un pas qui a été franchi sur le chemin sinueux qui nous conduit, petit à petit, vers une noble destination. Il est probable que nous n'atteindrons pas cet objectif vers lequel nous nous dirigeons, il est louable de penser que les utopies ne se concrétisent jamais, mais il vaut toujours mieux avancer, même si ce n'est que de quelques pas, que de rester sur place en se plaignant du fait que la route a l'air difficile à pratiquer.

De plus, quel intérêt revêt l'objectif en comparaison du chemin que l'on parcourt avec l'ambition de l'atteindre ? L'utopie a le mérite de nous pousser au dépassement, à la remise en question permanente, à la réflexion sur les idéaux... A l'opposé, le pragmatisme, norme sociétale contemporaine, nous pousse à accepter des situations que nous pourrions qualifier d'inacceptables. Il nous force au compromis et nous condamne, à termes, à la stagnation.

Chaque fois que nous faisons l'effort d'avancer, nous nous éloignons un peu de ce que nous cherchons à quitter. Chaque fois que nous prenons sur nous pour ne pas stagner, nous nous rapprochons un peu plus des idéaux que nous nous sommes fixés.

Philippe LUCKX

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages et articles

- Aeschimann E et Funès N ; Les migrants doivent être une cause pour tous, L'OBS n° 2709, 6 octobre 2016. Interview de Michel Agier, du Collège de France.
- Bakhtine M (N.V Volochinov), Le marxisme et la philosophie du langage, Éditions de Minuit, Paris, 1977 (1929 pour l'original).
- Baslez M-F ; L'étranger dans la Grèce antique ; Éditions Les Belles Lettres, 2008.
- Benarab Abdelkader ; Migration, langue, identité et pouvoir, Pensée Plurielle n° 21, 2012/1, pp. 145 – 148.
- Bonnefond A (coordination), Changements pour l'Égalité ; Melting classes : Voyage à l'école de l'interculturalité, Éditions Couleur livres, Bruxelles, 2013.
- Bouhalr ; Rapport alternatif d'ENAR - European Network Against Racism 2012-2013, Le racisme et les pratiques discriminatoires associées dans le secteur de l'emploi en Belgique.
- CAI (Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur) ; Le mot juste... pour démêler quelques préjugés sur les étrangers, 2014.
- CAI (Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur) ; Horizons, Trimestriel 1/2014.
- Canonne J ; Partir ou rester : le dilemme des immigrés retraités, article de la revue Sciences humaines, n° 232, décembre 2011.
- CIRÉ ; Préjugés : réfugiés et étrangers, petit guide anti-préjugés, 2016.
- Fonteyn G ; Adieu à Magritte, Pantin, Le Castor Astral, 2005.
- Galbiatir ; Les étrangers sont-ils plus criminels que les nationaux ? in THIOLLET H, coordination, Migrants, migrations, 50 questions pour vous faire votre opinion, Édition Armand Collin, Collection Idées claires, Saint-Just-la-Pendue, 2016.
- Galloro P-D ; La mise en spectacle des réfugiés ou la figure des nouveaux montres, Pensée plurielle, n° 42, 2016/2.
- Guélamine F ; Le travail social face au racisme, contribution à la lutte contre les discriminations, Éditions ENSP, 2006.
- Kaufman J-C ; Identités, la bombe à retardement, Édition Textuel, Collection Petite encyclopédie critique, Paris, 2015.
- Haarscher G, La laïcité, PUF, Paris, 1996.
- Herman G ; Les mécanismes producteurs de discrimination, journée d'étude organisée par le Centre Régional d'Intégration de Charleroi, le 16 décembre 2015, sur le thème 'Migrants d'hier et d'aujourd'hui, expulsions nos préjugés'.
- Jovelin, Le dilemme des migrants âgés. Entre le désir du retour et la contrainte d'une vie en France, Pensée plurielle, n° 6, 2003.
- Lambert Ph ; Dossier 'Stéréotypes et préjugés', Athéna n° 318, mars 2016, pp. 19 et 20.
- Margalit A, La société décente, Éditions Climats, 1999.
- Martiniello M, Rea A et Dassetto F (sous leur direction) ; Immigration et intégration en Belgique francophone, états des savoirs, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2006.
- Matalon B et Olivier Vaubourg O, Débat : immigration, culture et politique, Cahiers

de psychologie politique, revue d'information, de réflexion et de recherche, n° 12, janvier 2008.

- OCDE ; Examen de l'OCDE sur la formation des migrants. Les élèves immigrés et l'école. Avancer sur le chemin de l'intégration, Principaux résultats, 2015.

- Onfray M, Le désir d'être un volcan, Paris, Grasset, 1996.

- Pinilla José L ; Parcours d'immigration, Academia L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, 2013.

- Pinilla Ramirez S, Van Doosselaere S, Verdonck D, Stokkens D ; L'auto-discrimination : un obstacle supplémentaire dans la quête d'un emploi pour les jeunes issus de l'immigration, European Think & do tank, Fondation Roi Bauduin, octobre 2015.

- PNUD ; Rapport des Nations unies pour le développement, 2009.

- Quivy R et Van Campenhout L ; Manuel de recherche en sciences sociales, Dunod, Paris, 4ème édition, 2011.

- Tribalat M ; L'immigration au secours de la démographie ? in Sommaire n° 40, mars 2015, Union européenne : les conditions de la croissance.

- UNIA ; Centre Interfédéral pour l'égalité des chances, Rapport 2015.

- Vantroyen J-C ; S'ils ne s'intègrent pas, c'est qu'ils ne le veulent pas, Le soir du 19 mars 2014.

Sites internet

- Amnesty international ; 10 préjugés sur les migrants, in <http://www.amnesty.be/decouvrir-nos-campagnes/migrants-et-refugies/10-prejuges-sur-les-migrants/article/10-prejuges-sur-les-migrants-25058>

- Fabienne Brion, □ Prisons belges : les étrangers en première ligne □, Perspective Media, 29 janvier 2014, in : <http://www.perspectives-media.be/prisons-belges-les-etrangers-en-premiere-ligne/>

- w.europe1.fr/societe/fondamentalisme-radicalisme-islamisme-salafisme-quelle-difference-2627543.

- MEZZOUJ Fatima, Le blues des migrants âgés : entre idéalisation et mémorisation du pays d'origine, in : <https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/demo/documents/Mezzouj.pdf>

- <http://www.lesoir.be/1409209/article/actualite/belgique/2017-01-06/belgique-accueilli-un-nombre-record-refugies-en-2016>

- http://statbel.fgov.be/fr/binaries/Chiffres_cles_2012_tcm326-188881.pdf

- <http://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-dasile-bilan-2015>

- <http://grand-angle.lefigaro.fr/extreme-droite-europe-enquete-vote-populisme>

- <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20151218.AFP0723/chiffre-record-de-250-millions-de-migrants-dans-le-monde-en-2015.html>

- <http://www.levif.be/actualite/international/quels-sont-les-pays-les-plus-pacifiques-au-monde/article-normal-509877.html>

- http://www.liberation.fr/planete/2016/06/20/653-millions-de-refugies-et-deplaces-un-nouveau-record-mondial_1460657

- <http://www.adequations.org/spip.php?article363>

- Histoire de l'immigration en Belgique au regard des politiques menées, in : <http://www.vivreenbelgique.be>

- <http://www.journaldunet.com/business/salaire/classement/pays/revenus/?page=2>

- Le Vif ; Cinq préjugés sur les migrants, in : <http://www.levif.be/actualite/international/cinq-prejuges-sur-les-migrants/article-normal-400499.html>

- Ritimo ; Répondre aux préjugés sur les migrants, in : <http://www.ritimo.org/Repondre-aux-prejuges-sur-les-migrants>, consulté le 15 décembre 2015
- www.stat.policefederale.be/assets/pdf/crimestat/gemeente/fr/rapport_2016_trim4_com_charleroi_fr.pdf

Éditeurs responsables:
Lahssen Mazouz - Boulevard Joseph II, 13, 6000 Charleroi
Kevin Saladé - Rue de France, 31 - 6000 Charleroi



Les personnes issues de l'immigration sont souvent considérées comme des envahisseurs qui veulent nous dépouiller et nous imposer leur style de vie.

Dans une société où on prône « le vivre ensemble », nous avons voulu donner la parole à ceux que l'on écoute trop peu ou pas du tout.

Dans cet ouvrage, nous avons recueilli divers témoignages d'immigrés, mais aussi de personnes ayant mal vécu leur parcours migratoire, avec pour objectif de rassembler ce qui semble parfois impossible à concilier. Ces témoignages ont servi de point d'appui à une réflexion plus fondamentale.

Nous avons tenté, au regard de nos expériences professionnelles et de nos références théoriques, d'analyser ces récits et d'en ressortir des constats. Au final, le lecteur découvre, au fil des pages, que les aspirations des migrants interrogent les fondements de notre démocratie.

